

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

11ème Année

Jeudi, 24 Mars 1892

No 8

JOURNAL DES CAMPAGNES

ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE**
POUR LA FRANCE : **10 FRANCS**
Strictement payable d'avance

THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

Lettre pastorale

DE Mgr LOUIS-NAZAIRE BEGIN

Au clergé et aux fidèles du diocèse de Chicoutimi pour leur annoncer que le Saint Père l'a nommé coadjuteur de S. E. le cardinal Tuschereau avec le titre d'archevêque du cyrène

LOUIS-NAZAIRE BEGIN, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Cyrène, Administrateur du Diocèse de Chicoutimi.

Au Clergé aux Communautés Religieuses et aux Fidèles du Diocèse de Chicoutimi, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Il y a un peu plus de trois ans, Notre Saint Père le Pape Léon XIII Nous intimait l'ordre d'accepter le fardeau de l'épiscopat et de venir remplir les fonctions si délicates qu'avait exercées auparavant votre premier évêque, le très regretté Monseigneur Dominique Racine, de sainte mémoire. Nos craintes étaient grandes, nos appréhensions bien vives ; le sentiment de notre faiblesse grandissait avec celui de la responsabilité qui allait peser sur Nous. La volonté expresse du Vicaire de Jésus-Christ triompha cependant de nos frayeurs et elle Nous détermina à quitter une position déjà trop en vue à notre gré, pour assumer la charge pastorale que Nous redoutions pardessus tout.

Le 7 novembre 1888 Nous faisons notre entrée solennelle dans la cathédrale de Chicoutimi au milieu d'une multitude de fidèles accourus de toutes parts pour Nous souhaiter la bienvenue et recevoir notre première bénédiction épiscopale.

L'accueil sympathique que Nous firent le clergé et le peuple ouvrit bientôt notre cœur à la confiance dont Nous avions tant de besoin. Dieu dans son infinie miséricorde avait en pitié de Nous ; il Nous avait ménagé des consolations ; les aspérités s'étaient applanies comme d'elles-mêmes et Nous n'avions qu'à remercier le Seigneur de Nous avoir confié l'un des meilleurs diocèses de l'univers catholique.

Heureux de la position relativement facile que la divine Providence Nous comptons terminer paisiblement notre carrière auprès de l'excellente et religieuse population du Saguenay. Mais il est écrit qu'il n'y a rien de stable ici-bas et que la vie est un temps d'épreuves, la terre une vallée de larmes (Ps LXXXIII, 7), les joies de ce monde une fumée que le vent emporte " *Quae est enim vita vestra ? Vapor est ad modicum parens et deinceps exterminabitur.* " (Jac. IV, 15).

Nous pouvons dire avec l'écrivain inspiré que tous nos projets sont passés comme l'ombre comme le courrier qui se précipite, comme le navire qui fend les flots agités, ... comme l'oiseau qui vole à travers les airs comme la flèche qui est lancée vers son but, lesquels ne laissent aucune trace de leur passage : *Transierunt omnia illa tanquam umbra et tanquam nuntius percurrrens et tanquam navis quae pertransit fluctuatem aquarum aut tanquam avis quae transvolat in aere aut tanquam sagitta emissa in locum destinatum.* (Sag. V, 9-13).

Le même Souverain Pontife qui Nous avait chargé de vos intérêts spirituels vient de Nous rappeler à un autre poste.

Il y a sur l'antique siège archiepiscopal de Québec un vieillard vénérable, l'orgueil du peuple canadien, un homme qui par l'éclat de ses vertus, l'étendue de son savoir, la droiture de son caractère et la largeur de ses vues a rendu d'immenses services à la Sainte Eglise et a mérité de recevoir de son Chef Suprême les honneurs de la pourpre romaine. Ce personnage illustre que vous connaissez tous qui a administré autrefois votre diocèse avec tant de sagesse et de dévouement, qui n'a

cessé de l'entourer de sa paternelle protection. Nous n'avons pas besoin de vous le nommer ; son nom se retrouve sur les lèvres de tous, il est gravé, comme ses bienfaits, dans tous les cœurs ; nul ne les prononce sans faire vibrer les fibres les plus intimes de vos âmes, sans évoquer partout le sentiment d'un profond respect ; sans entendre autour de lui un concert de bénédictions. Arrivé à l'âge de soixante-douze ans, après une carrière sacerdotale d'un demi-siècle et un épiscopat laborieux de vingt-et-un ans, ce vénéré Prince de l'Eglise, sentant ses forces diminuer, a demandé du secours au Souverain Pontife. Ce désir si légitime a été exaucé et il a plu à Sa Sainteté le Pape Léon XIII, glorieusement régnant, de Nous désigner, malgré nos sérieuses objections et notre indignité, comme coadjuteur de l'Eminentissime Cardinal Archevêque de Québec, avec le titre d'Archevêque de Cyrène.

Cette nomination, émanée du Vicaire de Jésus-Christ, a rompu les liens qui Nous unissaient si étroitement au diocèse de Chicoutimi, bien que Nous ayons reçu mission de l'administrer en attendant un nouvel évêque. Quelque douloureuse que puisse être pour Notre cœur une si prompte séparation elle devient un devoir impérieux du moment que telle est la volonté bien connue de l'Évêque des évêques, du Pasteur Suprême. L'obéissance respectueuse à cette souveraine autorité est le caractère distinctif de tous les vrais enfants de l'Eglise. Nous avons fait nos représentations au Saint Siège, comme c'était Notre droit et aussi Notre devoir ; elles ont été mûrement examinées ; maintenant Rome a parlé, la cause est finie ! Nous irons donc mettre au service de notre illustre Métropolitain tout ce que le Ciel Nous a donné de force et d'énergie et un dévouement qui ne s'éteindra que dans le tombeau.

Nous avons d'abord l'intention de Nous éloigner de vous en silence, renfermant dans le secret de notre cœur le chagrin qu'on éprouve à quitter ceux qu'on aime. Mais nous avons cédé au désir de vous entretenir encore une fois avec une cordiale simplicité qui a présidé à toutes nos relations depuis plus de trois ans.

Le monde, qui se laisse éblouir par l'éclat extérieur, est porté à voir dans notre translation un accroissement de dignité, une récompense ; pour Nous, Nous y voyons bien autre chose. Les divines Ecritures et les saints nous montrent dans une position plus

élevée, une charge plus lourde, une responsabilité plus grande devant Dieu, des difficultés plus nombreuses et plus considérables à surmonter. Ces considérations, jointes au juste et légitime sentiment de notre faiblesse Nous ont toujours paru plus que suffisantes pour Nous faire aspirer à descendre plutôt qu'à monter dans la sainte hiérarchie de l'Eglise.

D'ailleurs, l'affection sincère que Nous portons à l'Eglise de Chicoutimi, la première qui ait été confiée à notre sollicitude pastorale, ne Nous eût jamais laissé consentir à cette douloureuse séparation, sans l'expresse manifestation de la volonté divine par l'intermédiaire du Vicaire de Jésus-Christ. Du moment que Nous étions obligé de porter en quelque endroit, le fardeau de l'épiscopat que pourrions-Nous désirer de mieux que de continuer à vivre au milieu de vous ? Pas un nuage n'est venu assombrir le charme de nos relations ; nous ne formions tous ensemble qu'une seule grande famille ; l'union la plus étroite, cimentée par la charité chrétienne et une parfaite docilité régnait entre tous ; nous vivions sous les regards de Dieu dans un accord admirable : *in domo Dei ambulavimus com consensu* (PsLIV, 15), Nous mettions en commun nos joies et nos tristesses, et vous saviez alléger les tribulations inhérentes à la charge pastorale par votre inépuisable bonne volonté et un dévouement sans bornes.

Cette union parfaite du clergé et des fidèles avec le chef de la famille Nous a permis de faire exécuter dans le court espace de trois ans, des travaux de construction relativement considérables et de donner aux diverses œuvres diocésaines une impulsion qui, espérons-le, ne sera pas sans heureux résultats pour l'avenir. Votre loyal et généreux concours—Nous pouvons le dire ici sans en tirer vanité pour nous-même—Nous a puissamment aidé à construire le palais épiscopal, à faire de la cathédrale l'une des plus belles églises de la Province, à agrandir le séminaire diocésain et à en parachever l'intérieur, à envoyer étudier à Rome de jeunes prêtres destinés à l'enseignement de la science sacrée, à accroître le nombre des institutions charitables, à développer vos maisons d'éducation pour les jeunes filles, à organiser de nouvelles missions dans les endroits récemment ouverts à la colonisation. Des religieuses franciscaines, *Missionnaires de Marie*, viennent de se charger de l'Hospice-

Sainte-Anne, fondé à la Baie-Saint-Paul par Monsieur le curé de cette paroisse. Les voies sont déjà préparées pour un vaste établissement de Pères Trappistes sur les bords de la rivière Mistasini, de même que pour un orphelinat agricole à Chicoutimi; et dans le cours de l'été prochain on verra s'élever les murs de la chapelle du Séminaire, grâce à la générosité des membres du clergé du diocèse. Notre successeur, Nous n'en doutons pas, saura mener ces entreprises à bonne fin.

Lorsque l'évêque, le clergé et les fidèles sont unis, Jésus-Christ est au milieu d'eux pour bénir et secondar leurs pieuses entreprises; il est malgré leur dénuement des biens de ce monde, une véritable force pour le bien, ils peuvent opérer les prodiges; ils forment alors, selon l'expression de la Sainte Ecriture, un triple cordon qui ne se rompt que difficilement: *funiculus triplex difficile rumpitur*. (Ecl. IV, 12). Avec un clergé aux mœurs austères, aux habitudes graves et laborieuses, à l'esprit apostolique, avec une population pleine de foi et pratiquement chrétienne, un évêque peut presque tout entreprendre et accomplir dans son diocèse pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes. Demeurez toujours unis et vous serez forts.

Nous ne saurions assez, Nos Très Chers Frères, vous remercier tous prêtres et laïques de l'affection toute filiale que vous nous avez accordée depuis notre arrivée à Chicoutimi. La plus grande richesse d'un père se trouve dans l'affection de ses enfants. Lorsque des peines intimes ravagent son âme, lorsqu'il est assiégé par des souffrances d'autant plus douloureuses qu'il ne peut les communiquer et qu'il est à peu près seul à les porter, cette affection le console; lorsque le froid glacial des affaires humaines se fait sentir, elles réchauffent son cœur; lorsqu'il a à subir de cruelles épreuves, elle le fortifie. Nous vous avons donné en retour un amour vraiment paternel, plus sincère, plus profond que Nous ne saurions l'exprimer. Cet amour, Nous l'emporterons avec Nous partout où la divine Providence conduira nos pas; Nous le conserverons précieusement dans notre cœur; Nous Nous en servirons pour vous être encore utile selon la mesure de nos forces et il Nous accompagnera jusqu'à notre dernier soupir.

Nous vous donnerons en terminant, des conseils dictés par l'Esprit-Saint et consignés dans les divines Ecritures: mis en pratiques, ils feront le bonheur de vos familles et de notre patrie, ils seront comme un arôme bienfaisant qui embaumera toute notre vie.

Parents chrétiens, veillez soigneusement sur vos enfants; c'est un rigoureux devoir de conscience que de les édifier par vos bons conseils et votre vie sainte, de les former à la vertu, de leur procurer une éducation chrétienne et d'éloigner d'eux tout ce qui pourrait souiller leur âme.

Jeunes gens, soyez toujours respectueux envers les auteurs de vos jours; la raison et la foi vous en font une obligation. Soyez leur soumis, dévoués, reconnaissants; consultez-les dans toutes vos démarches et suivez leurs avis. Soyez le soutien et la consolation de leur vieillesse, qu'ils n'aient qu'à se louer de votre affabilité, de vos charitables prévenances et surtout de votre conduite exemplaire. Ne formez tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme et prêtez-vous un mutuel appui au milieu des misères de ce monde.

Appliquez-vous tous, Nos Très Chers Frères, à faire disparaître complètement de vos paroisses l'intempérance, les blasphèmes, les parjures, le luxe qui avilissent et ruinent les peuples et qui attirent sur eux les malédictions du ciel.

Que l'honnêteté la plus parfaite règne dans vos actes publics, comme dans vos transactions privées. Dans les temps de fièvre électorale surtout il y en a parfois qui semblent oublier Dieu; le désir du succès les fait recourir à la fraude, à la calomnie, aux injustices, aux faux serments, à des moyens malhonnêtes et inavouables. On foule aux pieds les lois divines et humaines. Les consciences sont à l'encan et les mœurs publi-

ques en déroute. C'est là un grave désordre qu'il faut à tout prix éloigner si vous voulez conserver intactes les glorieuses traditions d'honneur chrétien qui ont fait notre force dans le passé et mériter les bénédictions divines, fondement de nos espérances pour l'avenir. Vous n'avez qu'une âme qu'une conscience, il vous faut sauver l'une en écoutant la voix de l'autre.

Prêtres du Seigneur, âmes consacrées à Dieu dans la vie religieuse, c'est un devoir pour vous de tendre constamment à la perfection de votre état. Demeurez inviolablement attachés à la chaire de Saint Pierre, aux saines doctrines romaines, à vos évêques en communion avec le centre de l'unité, avec le chef visible de l'Eglise. Priez beaucoup, méditez les vérités éternelles, enseignez-les à ceux dont vous êtes chargés; ne négligez jamais l'étude, elle protégera votre vertu et fera le charme de votre vie. Redoublez de dévotion envers le Saint-Sacrement et envers la Bienheureuse Vierge Marie. Continuez à édifier vos ouailles par une vie vraiment sainte.

Rappelons-nous tous, Nos Très Chers Frères, que notre vie ici-bas n'est qu'un court passage: *tempus breve*, un pèlerinage, une course rapide sur l'océan de ce monde; le ciel, le retour dans la patrie, voilà le but à atteindre. Hélas! trop souvent les intérêts matériels absorbent tous les instants; la cupidité, l'ambition, les passions mauvaises règnent en souveraines dans les âmes; on est malheureux sur la terre et l'on se prépare pour l'éternité des regrets, des supplices, un désespoir sans fin. *L'homme recueillera ce qu'il aura semé: Quae seminaverit homo, haec et metet* (Gal. VI, 8). Ne perdez jamais de vue les redoutables jugements de Dieu et que votre sanctification soit l'œuvre essentielle de votre vie: *Hac est voluntas Dei sanctificatio vestra*. (1 Tess. IV, 3.)

Bientôt le Souverain Pontife vous donnera un nouvel évêque auquel il confiera le gouvernement de votre diocèse. Vous reporterez tous, Nos Très Chers Frères, sur l'élu de Dieu, notre successeur, les sentiments de respect, d'affection, d'obéissance dont vous Nous avez donné si souvent le consolant témoignage. Il vous aimera comme Nous; il vous édifiera plus que Nous: vous n'aurez donc qu'à gagner à un changement. L'incertitude de l'avenir assombrit momentanément vos pensées; vous êtes inquiets Nous le savons chagrins et visiblement contrariés; mais recourez à la prière et soyez pleins de confiance: Dieu veille sur vous; il vous ménage encore d'abondantes consolations.

Nos visites pastorales étaient pour nous un sujet d'allégresse, malgré le travail considérable qu'elles Nous imposaient. L'esprit de foi qui vous anime Nous faisait oublier les fatigues; Nous étions profondément touchés surtout de l'empressement avec lequel vous vous approchiez des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Votre piété Nous ravissait. C'était un bonheur pour Nous que d'accueillir en tous temps ceux d'entre vous qui venaient solliciter des conseils, des prières, des guérisons. Nous léguons à notre successeur toutes ces consolations qui sont d'un si grand prix pour un cœur d'évêque; Nous y renoncerions bien plus difficilement si Nous n'avions l'espérance bien fondée de les rencontrer sur le théâtre de nos futurs travaux. Veuillez tous Nous accorder un souvenir devant Dieu dans vos prières; quand à Nous, quelles que puissent être les vicissitudes de notre carrière Nous ne vous oublierons jamais et vous pouvez compter sur notre affectueux dévouement.

Notre Seigneur disait un jour à ses disciples: "Mes petits enfants, je n'ai plus que peu de temps à être avec vous..... Je vous laisse un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres." Puis il ajoutait: "Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, non pas comme le monde la donne." (Jean, XIII, 33-35; XIV, 27.) C'est aussi cette charité surnaturelle, cette paix

divine que Nous vous léguons comme gage de notre paternelle affection; en demandant au bon Dieu de répandre sur vous et sur vos familles une dernière bénédiction.

Sera le présent mandement lu au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où l'on fait les offices publics, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Evêché de Chicoutimi, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le huit février mil huit cent quatre-vingt-douze.

† LOUIS-NAZAIRE,

Archevêque de Cyrène,

Administrateur du diocèse de Chicoutimi.

Par mandement de Monseigneur,

THOMAS ROBERGE, Ptre.

Secrétaire.

NOTRE FEUILLETON

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un des plus beaux romans de Maryan. C'est très bien écrit, comme toutes les œuvres de ce romancier, d'ailleurs, et au point de vue de la morale, c'est irréprochable.

Nous croyons que nos lectrices seront charmées.

Les larmes d'Israel

UNE BONNE REPLIQUE

M. Tarte verse des larmes sur la démoralisation de sa race.

Le peuple se vend en bloc, gémit Israël. Hélas!

L'Etendard lui répond avec beaucoup de force et de vigueur. Nous aimons à citer cet article:

Depuis la débacle du huit mars, les journaux libéraux vont tout en noir.

Le peuple canadien, naguère encore si intelligent, si juste, si intègre, est aujourd'hui stupide, injuste ou corrompu.

Le suffrage populaire lui-même jusque-là si prôné, est devenu une vraie farce et le verdict du peuple, d'après la Patrie, "semblerait donner raison à ses détracteurs."

Du milieu des ruines de leur parti hier encore si puissant, les organes du régime déchiré recherchent les causes du cataclysme politique qui a réduit à néant leurs ambitions et leurs espérances.

Détournant obstinément les regards de la lumière qui leur crève les yeux, ils refusent de se soumettre à l'évidence et de reconnaître que les malversations du régime Mercier sont les seules causes de sa chute.

Aujourd'hui encore, M. Tarte feint de ne voir dans le résultat des dernières élections que l'œuvre de la corruption.

Il n'a pas une très haute idée de son pays, M. Tarte, puisqu'il semble croire qu'on peut ainsi l'acheter en bloc. Mais il faut dire que le pays rend bien au dédaigneux Israël son mépris dédaigneux. Il connaît l'homme et se soucie fort peu de son opinion.

Chacun, du reste, est porté à juger des personnes et des choses par ses propres impulsions, et voilà pourquoi M. Tarte estime que le Canada français est à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur.

Voici le pavé qu'il lance ce matin à l'électorat de la province:

"Il y avait de grosses influences coalisées contre M. Mercier, n'est-ce pas? Eh bien, s'il eût eu cent mille piastres, il eût remporté les élections. Il n'avait pas cent mille sous, et il a été vaincu. Le mandement des Evêques n'a eu aucun effet: les électeurs ont compris qu'il leur était loisible de prendre de l'argent, pourvu que ce fût trois jours avant la votation. Ils en ont pris et ils ne s'en confesseront pas à Pâques humblement. Ils appelaient la limite fixée par N. N. S. S. les évêques: "la Réserve", et ils se hâtaient de régler leurs affaires avant le jour fatal."

Ainsi, cent mille piastres auraient suffi à acheter le pays et M. Mercier, d'après son ami M. Tarte, aurait bien voulu faire le marché; malheureusement il n'avait pas la somme requise.

Loin de là, il n'avait pas même mille piastres!

La pauvre homme! Le voilà réduit à la besace et revenu au temps où il était sérieusement embêté pour une misère de cinq cents piastres!

Il faut vraiment tout l'aplomb de M. Tarte pour oser écrire de pareilles fadaïses.

Tout le monde sait que M. Mercier a dépensé dans les élections beaucoup plus d'argent que ses adversaires.

Dans le camp ministériel, c'était une véritable pénurie et bien des fois il a fallu avoir recours au dévouement des amis pour être en état de faire les déboursés strictement obligatoires.

Le meurtre d'Ancaster

Les Prisonniers à la Barre

Hamilton, Ont., 16—Le procès de John Bartram et de John Lottridge, les deux individus accusés du meurtre de John Heslop, trésorier du comté d'Ancaster, a commencé ici, hier.

Les deux prisonniers paraissent en bonne santé. Bartram est un homme de 50 ans, légèrement grisonnant. Lottridge était très calme et a suivi avec intérêt les débats du procès.

M. John Crerar, C. R., a ouvert la procédure, en faisant un exposé du meurtre.

Il appert que dimanche, 25 janvier 1891, deux sauvages, les nommés Goosey et Douglas, vinrent rendre visite aux prisonniers.

Après avoir bu tous les quatre ensemble, sauvages et prisonniers montèrent en voiture et se rendirent à quatorze milles de Midport, où ils avaient passé une partie de la journée. Chemin faisant, on avait dit à Douglas qu'on connaissait une maison où il y avait des sommes d'argent, et à Goosey que s'il voulait aider au coup de main, il partagerait le butin. Bartram fit des masques en drap et s'en couvrit la figure ainsi que Douglas.

Arrivé à la résidence de Heslop, Lottridge garda le cheval pendant que ces trois compagnons se rendirent sur le théâtre du crime. Goosey enfoua la porte tandis que Bartram et Douglas montèrent l'escalier.

En haut du palier ils rencontrèrent le vieux Heslop. Le vieillard avait une chandelle à la main. Il demanda aux trois envahisseurs de son domicile ce qu'ils voulaient. On lui répondit de rentrer dans sa chambre. M. Heslop ralluma la chandelle qui s'était éteinte; Heslop saisit alors une chaise et s'avança vers les malfaiteurs et renversa Bartram.

Douglas à son tour, renversa le vieux Heslop, tandis que Bartram lui tirait une balle. Sans se relever, Bartram donna son pistolet à Douglas et l'envoya faire la garde à la porte de chambre de Mme Heslop. Mlle Heslop accourut au secours de ses parents, on lui cria: n'approchez pas nous sommes quatre."

Les voleurs fouillèrent alors la maison. Mme Heslop et sa fille s'apercevant que le vieillard avait été tué, donnèrent l'éveil.

Mlle Heslop et plusieurs voisins donnèrent leur témoignage.

Le témoignage de Mme Heslop, femme de la victime et morte depuis a été déposé devant la cour qui en permettra la lecture, quand on fera le procès de Lottridge.

Goosey, qui est devenu témoin de la Couronne parut à son tour, c'est un gros sauvage qui parle parfaitement l'anglais. Il raconta d'une manière claire et avec beaucoup de calme tous les détails du crime.

Hamilton, 16—Le procès des meurtriers de Heslop se continue aujourd'hui. La cour est bondée. Une foule de dames et d'avocats suivent les débats. Le juge Rose préside les assises. Goosey le sauvage est dans la boîte aux témoins. M. l'avocat Heyd fait la transcription.

PARMI LES HYENES ET LES OURS

Un dompteur attaque dans une cage

Londres, 16—Pendant la représentation d'un cirque, actuellement à Hednesford, Staffordshire, hier, Delhi Montana, dompteur nègre est entré dans une cage où se trouvaient trois ours et une hyène. Comme il s'avançait vers les fauves, le pied lui manqua et il tomba de tout son long sur le plancher de la cage. En même temps la porte à ressort se referma sur lui.

La hyène s'aperçut de la chose et fondit sur le malheureux nègre, lui enfonçant ses griffes dans les épaules et le lacérant des dents.

Puis le soulevant, elle le lança à l'autre extrémité de la cage. Les ours se levèrent alors et le saisissant tour à tour, ils jouèrent avec l'infortuné dompteur comme un chien avec un rat.

Puis fatigués ce jeu, ils se mirent à le mordre cruellement. Les gardiens de la ménagerie s'apercevant de la chose, parvinrent à écarter les bêtes et à retirer Montana de sa position critique. L'infortuné respirait à peine. Après avoir souffert le martyre pendant près d'une heure, Montana expira.

UNE NOMINATION

NOTRE DIRECTEUR AU CONSEIL
LEGISLATIF

Comme la plupart des journaux l'ont annoncé, notre directeur, M. Chapais, a été appelé à siéger au Conseil Législatif pour la division des Laurentides.

Ses confrères de la presse, sans distinction de parti, ont accueilli cette nouvelle avec une sympathie et une cordialité dont il est extrêmement touché. Il les remercie tous pour leurs articles beaucoup trop flatteurs et leurs bonnes et amicales paroles à son adresse. Au milieu des luttes ardues, passionnées, acrimonieuses, de la politique, il est consolant de constater que l'esprit de confraternité ne fait pas naufrage, et qu'on sait, à un moment donné, s'élever au-dessus des ressentiments du combat.

Notre directeur, devenu membre de la Législature, n'en continuera pas moins à dévouer le meilleur de son temps aux fidèles lecteurs du *Courrier du Canada* auquel il a consacré ses labeurs, ses veilles, ses facultés depuis près de dix ans.

DE PETITES "SENSATIONS"

UN ARTICLE DE "L'ELECTEUR"

L'Electeur risque des petites sensations.

Son article : *Qu'est-ce que cela veut dire* est une tentative pour ramener un peu d'intérêt autour de la boutique foudroyée par le coup de tonnerre du 8 mars.

Vains efforts ! Les histoires de *L'Electeur* n'ont plus de cours. Et ses coups de griffes à l'adresse du lieutenant-gouverneur sont absolument émoussés.

Nous conseillons à l'organe de la défunte clique de déposer ses sollicitudes envers le gouvernement de Boucherville et l'honorable M. Augers.

L'un et l'autre peuvent très facilement s'en dispenser.

LE NETTOYAGE

IL FAUT REORGANISER

L'Electeur dit au parti libéral qu'il a besoin de se réorganiser :

Le temps est arrivé, s'écrie-t-il, de suivre le conseil que nous donnait il y a quelques semaines l'honorable M. Laurier, quand il prévoyait la nécessité d'une réorganisation du parti libéral.

Oui ; mais ce que M. Laurier voulait dire alors, c'est que si les scandales attribués à M. Mercier étaient prouvés, il faudrait un nettoyage du parti.

Les scandales ont été prouvés.

L'Electeur est-il pour le nettoyage ?

M. TARTE

AUJOURD'HUI COMME HIER

On lit dans la *Vérité* :

M. Tarte déclare, dans le *Canadien* "qu'il est aujourd'hui, ce qu'il était hier : l'adversaire du cabinet de Québec !" Tant mieux pour le cabinet de Québec ! Le jour où M. Tarte sera pour lui, le dit cabinet pourra se dire "Mon règne achève !"

Incendie

Dimanche matin, vers 6½ heures, la cloche d'alarme, à Trois-Rivières, appelait les pompiers au devoir.

Un incendie venait de se déclarer chez M. Jean-Baptiste Descoteau, rue Notre-Dame.

La maison, une construction en bois, était envahie par la fumée quand les pompiers arrivèrent sur les lieux, quelques minutes à peine après l'alarme.

On constata que le feu était pris dans les mansardes de la maison. Ils se mirent à l'œuvre avec ardeur sous les ordres du chef Hamel et en moins de 20 minutes ils eurent maîtrisé les flammes.

Les pertes sont assez considérables mais elles sont couvertes par les assurances.

TROIS-RIVIERES

M. NORMAND MAINTENU PAR
3 VOIX

M. Cook, candidat malheureux à Trois-Rivières, avait demandé un décompte qui a eu lieu hier après-midi devant le juge Bourgeois.

M. Cook était représenté par M. Tourigny, et M. Normand par M. J. F. Bisailon.

Finalement, M. Normand a été déclaré élu par trois voix, en ayant perdu deux dans le décompte.

La nouvelle que M. Normand est maintenu sur son siège, sera apprise avec plaisir.

M. Normand est un homme qui a toujours travaillé dans l'intérêt de Trois-Rivières.

Le Boodlage dans la
Nouvelle-Ecosse

MOTION DE L'HON. M. FIELDING

L'autre jour M. Fielding a refusé indirectement l'enquête demandée sur les accusations de boodlage portées par M. Cahan, chef de l'opposition à la législature de la Nouvelle-Ecosse. On dirait que le premier ministre se ravise. Voici la résolution dont il a donné avis :

"Que mardi, le 8ème jour de mars courant, M. Cahan, un des membres de cette chambre, représentant le comté de Shelburne, a porté de son siège des accusations générales de manœuvres frauduleuses contre des membres de cette chambre relativement à l'emploi de l'argent en vertu de l'acte des chemins en 1889 et l'acte de 1890 en amendement, mais sans nommer aucun député ou donner aucun détail des accusations ;

"Que cette chambre, par une résolution en date du dit huit mars déclara être prête à s'enquérir de telles accusations pourvu que le député de Shelburne donna les noms et les détails ;

"Que le dit député de Shelburne n'a pas encore donné ces noms et ces détails ;

"Que le dit député, dans le cours du débat au sujet de ces accusations prétendit avoir en sa possession des affidavits prouvant la véracité de ses dires ;

"Que dans l'opinion de cette chambre il est du devoir du dit député de Shelburne de spécifier ses accusations, tel que requis par une résolution de cette chambre, ou de déposer sur le bureau de cette chambre les affidavits qu'il prétend avoir et tous autres papiers se rapportant à la question, de sorte que la chambre soit en mesure de procéder à telle enquête et agir dans l'intérêt de la justice.

Il leur faut beaucoup de détails à ces messieurs avant de se résoudre à accorder une enquête. Ils ne sont pas si minutieux lorsqu'il s'agit de leurs adversaires. Un soupçon leur suffit pour soulever toute une province.

Quoiqu'il en soit, nous espérons que le chef de l'opposition, malgré que ses accusations soient assez directes, poussera le premier-ministre jusqu'au pied du mur en prédisant davantage.

Le concert du 2

Le grand œuvre de Félicien David : Christophe Colomb, qui sera exécuté au complet dans la grande salle de l'Université-Laval, mardi le 29 prochain, promet de faire époque dans le monde musical de notre ville.

L'organisation est à se compléter, et dans quelques jours nous régalerons le public des noms des différents artistes qui se sont chargés des solis.

En attendant, des dames remplies de zèle, se sont chargées du placement et de la vente des billets.

Qu'on achète immédiatement son billet, et dès mercredi le 23 courant, chaque personne porteur d'un billet, ayant droit à un siège réservé pourra faire son choix et retenir son siège chez M. A. Lavigne ou chez MM. Allaire & Fils, éditeurs de musique qui auront en leur possession, chacun une demi-partie du plan de la salle.

Cour Criminelle

Les assises criminelles ouvriront à Québec lundi, le 14 avril prochain.

Chronique

Un monsieur de Lambton adressait l'autre jour à *L'Electeur* un article où se trouvaient ces lignes :

Enfin Mercier, le dernier rampart du patriotisme Canadien-français est tombé ! Comme autrefois les *Annibal* et les *Aristide*, Mercier doit éprouver aujourd'hui quelque chose de ce qui se passait dans l'âme des héros après la trahison et l'ostracisme.

Cela m'a fait rêver.

Il y avait donc dans la province de Québec un public, formé par les illuminés de *L'Electeur*, qui vivait dans le culte, dans la religion de Mercier ! La mercier-lâtrie !

Quel état d'esprit que celui qui fait comparer le comte de Tourouvre à Aristide et Annibal, aux héros antiques dont les malheurs tragiques ont ému l'histoire !!!

Dans le public de *L'Electeur*, il se trouvait des gens qui avaient littéralement perdu la boule.

Le Dr Fortier continue à faire grand et sublime dans les colonnes de *L'Echo des Deux-Montagnes*.

Voici l'un de ses derniers exploits ; il s'agit de la patrie canadienne en proie au tourisme et à la protection.

Frappée à la tête et au pied, comme un arbre géant de nos forêts, à qui on a coupé ses racines nourricières et ses rameaux verts, elle reste debout, immobile, inerte ; et les années se succèdent régulièrement, sans ramener à son sein dépouillé les bourgeons où s'élaborent les pousses vigoureuses chargées de fleurs et de fruits à l'étranger.

Grand comme le monde, le docteur !

Les lecteurs de son journal doivent avoir souvent des indigestions de prose solennelle.

La *Patrie* et *L'Electeur* se décochent des raits..... d'esprit.

Le premier de ces journaux ayant railé le second à propos des calculs électoraux, *L'Electeur* s'est plaint avec amertume de ce manque d'égards.

A son tour, la *Patrie* riposte :

L'Electeur se plaint de l'offensive plaisanterie que nous avons faite au sujet de ses prédictions électORALES. Le confrère nous accuse même de réveiller de vieilles chicanes qu'il avait déjà loyalement effacées de sa mémoire et il termine ainsi ses remarques :

"A chaque jour suffit sa peine. Il existe en ce moment, dans notre parti, un vif désir de cohésion et de bonne entente. Pourquoi y mettre entrave ?"

Quel parti ?

Est-ce celui qui se targuait il y a six mois à peine, de n'être pas le parti libéral ?

Si c'est sur le terrain du libéralisme pur et simple, du libéralisme des Papineau, des Papin, des Letellier, des Fournier et des Joly, nous en sommes, confrère.

Si c'est de l'époque où l'ultramontanisme le plus outré faisait la loi à quelques-uns de nos amis, nous n'en sommes pas plus aujourd'hui que nous n'en étions hier.

Il est peut-être fâcheux que *L'Electeur* n'ait pas prêché cette cohésion alors que ses amis tenaient la queue de la poêle et essayaient de faire sauter à l'huile de castor ceux qui se respectaient trop pour voguer dans la même barque que MM. L. P. Pelletier, l'*E-tendard* & Cie.

On voit que les rapports sont tendus entre l'organe du meroiérisme et celui du libéralisme.

La *Patrie* reproche à *L'Electeur* d'avoir fait la courte échelle aux castors.

L'Electeur reproche à la *Patrie* d'avoir nui à l'union du parti.

Ils se chamaillent à qui mieux mieux !

La discorde après la défaite !

Un joli personnage, c'est le M. Bourbonnais qui est député de Soulanges !

Comme type d'effronterie, et de cynisme politique, il n'y a rien de plus complet au Canada que l'illustre Bourbonnais.

La *Vérité* lui lance l'entrefilet suivant :

M. Bourbonnais, qui avait accepté une position au département des travaux publics, a parlé, pendant la campagne électorale, d'un vol de documents dont il aurait eu connaissance dans le dit département. Si M. Bourbonnais veut faire rire de lui pendant une bonne demi-heure, qu'il demande des éclaircissements sur ce vol, lors de la réunion des chambres ! Ce sera drôle !

Le mot de la fin.

C'est notre vieil ami, Nazaire Bernatchez de Bernatchez, qui est en scène.

Dans un dîner, à Paris, un officier d'artillerie, son voisin de table, lui adresse la parole :

— Vous êtes député au Canada, je crois ?

— Oui, monsieur, je suis membre. Mais j'ai commencé petitement, et j'ai parvenu par moi-même. Je suis ce qu'on appelle par chez nous un *self-feeder man*.

L'illustre Nazaire voulait dire un *self-made man*.

Le malheureux officier fut trouvé le lendemain matin pendu à un poteau de télégraphie !

ARCHILOQUE.

ARGENTEUIL.

	Majorités	Hay.	Simpson
Lachute, ville, est.....	8		
Lachute, ville centre.....	20		
Lachute, ville ouest.....	11		
Lachute, paroisse, Walker	68		
Lachute, paroisse Arms-	18		
trong.....			
St-Andrews, maison Sa-			
yer.....	26		
St-Andrews, hôtel-de-ville.	8		
Chatham, Front.....	11		
Chatham, Davidson.....	8		
Chatham, Brownsburgh.	72		
Chatham, Warwick.....	2		
Carillon.....	4		
Grenville Village.....	13		
Grenville, McPhee.....	27		
Grenville, Crook.....	5		
Grenville, Calumet.....	13		
Harrington, Shaw.....	2		
Harrington, Lost river...	2		
Arundel.....	21		
Laurel.....	8		
St-Michel.....	1		
Montfort.....	1		
Nail's.....	7		
Gore.....	40		
Mille Isle.....	39		
Morin.....	27		
Howard.....	47		
Total.....	235		273
Majorité pour Simpson.....			38

VAUDREUIL.

	Lalonde	Cholette
Rigaud.....	80	
Pointe Fortune.....	2	
Très Saint-Rédempteur...	1	
Newton.....	199	
Hudson.....	36	
Ste-Marthe.....	74	
Vaudreuil.....	9	
St-Lazare.....	22	
Ile Perrot.....	26	
Total.....	181	252
Majorité pour Cholette.....		187
		65

MORT DE M. PLANTE

Une dépêche de Montréal nous apprend la mort de M. Plante, député de Beauharnois.

M. Plante a pris sa maladie dans la lutte qu'il a faite pour la cause de l'honnêteté publique.

Nous offrons nos sincères condoléances à sa famille.

LEON XIII

Le Pape porte le Shamrock

Rome, 18.—Le prier des dominicains irlandais, le Père Glynn, est allé au Vatican mercredi, et a été reçu en audience par le pape.

Le Père Glynn a présenté au Saint-Père une touffe de "shamrocks" cueillie en Irlande. Ce trèfle était renfermé dans un écriin de cristal, portant les armes du Pape.

Léon XIII a remercié le donateur et hier le pape portait un trèfle sur sa soutane blanche.

A l'echafaud

Londres, 18.—Les braconniers Raynor et Singleton, convaincus du meurtre de deux gardes forestiers ont été pendus à Oxford, hier matin. Les deux condamnés étaient calmes et ont répondu avec piété aux prières récitées par le chapelain de la prison.

Mort de l'Evêque d'Edimbourg

Edimbourg, 18.—Le T. R. Mgr. Smith, évêque catholique de cette ville, est décédé.

ENTREVUE AVEC M. MERCIER

HYPOCRITE TOUJOURS

New-York, 13 mars.—Le *World* et le *Times* de New-York, paraissent avoir été mieux traités par l'ex-premier Mercier que les journalistes de Montréal.

Ce qui suit est publié par le correspondant du *Times*.

L'entrevue n'a pas eu lieu sans difficultés. De fait, dit le correspondant, celui qui vous fournit les nouvelles n'a pas pu s'en retirer sans une main blessée. Veillant à la porte de la résidence de l'ex-premier Mercier, était un bel *Irish setter*, qui, au moment où le reporter sonna le timbre, s'élança sur lui, le mordant à la main. L'animal fut pris, cependant, et jeté en bas de l'escalier de pierre qui conduit de la rue à la porte. En quelques minutes vint une servante, qui dit que M. Mercier n'y était pas. Ceci ne fut pas éru, cependant, et M. Clément, secrétaire de M. Mercier, qui fut mandé, répondit que M. Mercier ne voulait pas être interviewé. Un message lui fut envoyé demandant que le *Times* voulait savoir son opinion sur les élections, et quelques minutes après, l'ex-premier-ministre accordait l'entrevue, disant que les journaux américains l'avaient toujours bien traité. Le ministre déchu, par son apparence, démentit la rumeur qu'il était malade, mais, à juger par ses expressions, il était très fâché. Durant l'entrevue, il parla très lentement, tournant continuellement le cordon de son lorgnon d'or autour du bon rouge de la Légion d'Honneur qu'il porte sur le côté gauche de son habit.

Il se retire de la politique

En commençant, il dit qu'il avait laissé Québec, vendredi dernier au soir. A la gare, il fut contre ses désirs, l'objet d'une oration. Là il dit seulement quelques mots comme suit : "Je laisse Québec avec regret et le reverrai avec plaisir." Continuant, il dit que maintenant il était chez lui avec sa famille, il se retirait complètement de la politique pour se dévouer à sa profession, ayant retenu des bureaux pour sa société légale, M. Mercier, Beausoleil, Choquet et Martineau, dans les bâtiments de la New-York Life.

Ici, l'ex-premier commença à s'échauffer, en réponse à une question au sujet de sa comparaison probable devant les cours criminelles, dit : "J'espère qu'ils vont remplir ces menaces et que je serai arrêté ; mais ils n'ont aucune raison de venir à moi parce que je suis prêt à paraître devant les juges convenables et répondre aux accusations quand il sera nécessaire.

De fait, je m'attends à être arrêté, vu que je suis un obstacle au gouvernement fédéral et que l'un des deux doit être tué et, comme de raison, le plus faible doit souffrir, comme je l'ai fait durant les dernières élections, le gouvernement fédéral ayant tout fait contre moi.

Confiance mal placée

Quant aux élections, il dit qu'il était content que son parti reviendrait au pouvoir, et qu'il était défait seulement par la plus grande fraude aux polls. Ici l'interlocuteur se leva et faisant quelques pas, dit : Dans Lévis et Beauce il y avait plus de bulletins que de voteurs et dans d'autres comtés, se chiffrant par douzaine, on a pratiqué la plus grande fraude. Il demandait à ses amis de le démontrer, spécialement à Montréal centre où son ami le maire McShane, a été défait.

Tel est le résumé d'une entrevue que M. Mercier a eu avec le représentant d'un journal américain.

Si ce déchu a perdu de son énergie, il n'a rien perdu de sa rage.

Il s'en prend à tout, jusqu'au gouvernement fédéral qui a été pourtant d'une neutralité admirable.

Ce qu'il a dit de Lévis et de la Beauce vaut le reste de l'entrevue. C'est toujours de l'hypocrisie.

Greve manquée

Winnipeg, 6 mars.—Les autorités du Pacifique Canadien ont découvert une conspiration montée dans le but de faire mettre en grève les conducteurs et les serre-freins de la division Ouest, et ont décidé de renvoyer tous ceux qui refuseraient de faire loyalement leurs devoirs. Quelques employés ont reçu leurs feuilles de route samedi. Cela a eu pour résultat de faire avorter le complot.

Ceux qui ont été congédiés ont essayé d'entraîner les autres employés, mais en ont été quittes pour leurs frais.

Tous les trains circulent comme d'habitude et on n'appréhende maintenant aucune grève.

LE MYSTERE D'OTTAWA

La mort de la fille McCormick, principale témoin dans l'affaire Labelle

Est-ce un suicide ?

Ottawa, 6.—Les commentaires les plus étranges se font sur la mort de Mlle Christie McCormick.

Le public se rappelle fort bien encore que, il y a trois mois, Mlle Christie McCormick, surintendante à cette époque du Convalescent Home, rue Wurtemberg, donnait son témoignage devant un jury de coroner, dans l'enquête ouverte par ce dernier, au sujet de la mort de Mme Labelle, dont le mari est actuellement en prison, attendant sa comparution devant les prochaines assises, pour répondre à l'accusation d'avoir ôté la vie à sa femme. Hier matin de bonne heure, le coroner rassemblait un jury pour ouvrir une enquête sur le corps de Mlle Christie McCormick, trouvée morte dans sa chambre, samedi dernier dans la soirée, à l'hôtel Windsor.

Mlle McCormick était petite, avec une jolie figure, de beaux cheveux châtains, de magnifiques yeux pleins d'intelligence et était âgée de 23 ans.

Il y a à peu près une dizaine de jours, on la mandait d'Ottawa à Brockville, au chevet de sa mère, veuve depuis longtemps, qui se mourait. A peine arrivée chez elle, elle recevait le dernier soupir de la malade.

A son retour elle entra au service du Dr McLaren qui l'envoya à New-Edinburg, chez Mme McLaren. Jusqu'à jeudi matin, elle eut-aurait de soins sa patronne, quand, étant, tombée malade elle-même, elle obtint un congé de deux jours, pour se rétablir. On se rendit-elle, on l'ignore encore, mais on pense qu'elle s'était rendue chez une de ses amies. Quant à son passage à l'hôtel Windsor, voici ce que ce que dit M. S. Dandier, le propriétaire :

"J'ai dit, quelques minutes après dix heures, étant à mon bureau, j'ai aperçu une dame dans le corridor de l'hôtel et j'envoyai un domestique s'informer auprès d'elle de ce qu'elle désirait. Ayant donné son nom, elle demanda une chambre. On la conduisit au No 50. Vendredi matin, je vis sur les livres qu'elle avait payé son compte pour sa chambre et son déjeuner ; dans l'après-midi elle prenait un lunch et disait qu'elle reviendrait dans la soirée.

Vers sept heures et demie, elle revenait en effet et se faisait monter dans sa chambre du thé et du pain. A minuit, elle sonnait le gardien de nuit et lui faisait enlever son couvert, disant en même temps qu'elle ne se sentait pas bien. On lui offrit de faire venir un docteur, mais elle refusa. A huit heures, samedi soir, la chambre du No 50 était encore fermée. Ayant frappé et ne recevant aucune réponse, la femme de chambre de Mme Daniels et de Mme Knight, pénétrait dans la chambre et trouvait Mlle McCormick couchée sur le côté, la figure entre deux oreillers. Le corps était froid. Dès que les oreillers furent enlevés, on aperçut la figure et la bouche couvertes de sang. Les bottines étaient placées à la tête du lit, son manteau de fourrure aéroshé, et ses effets soigneusement placés dans un tiroir de la commode.

L'opinion générale est qu'elle s'est suicidée. Mais aucune circonstance ne le prouve encore. Peut-être est-elle morte suffoquée ? L'enquête du coroner se continue aujourd'hui.

M. CHRYSOSTOME LANGELIER

M. Chrysostome Langelier a donné sa démission comme sous-régistrare de la province de Québec.

L'UNION LEGISLATIVE

Les Chambres du Nouveau-Brunswick en faveur de cette atropie

Fredericton, N. B., 17.—M. Burchall, de Northumberland, secondé par M. McKeown, de St-Jean a présenté une résolution à la chambre, en faveur de l'union législative des provinces maritimes. La résolution a été adoptée, sans division, après un débat de deux heures.

La catastrophe d'Anderluis

Bruxelles, 6 mars.—Aux dernières nouvelles d'Anderluis, 63 mineurs ont été retirés sains et saufs de la mine, 20 autres ont été blessés et 158 ont péri.

Hier, ont eu lieu les obsèques de 31 des victimes : vingt mille personnes y assistaient.

Nouvelle victoire

UN CONSERVATEUR ELU A NORTHUMBERLAND-OUEST

Hier avait lieu l'élection de Northumberland-Ouest.

Nous y avons remporté une nouvelle victoire.

Vraiment, nos adversaires sont dans une période de décadence insouvenable.

Voici le résultat de la votation :

DISTRICTS.	GUILLER	Majorité	HARGRAVE
Cobourg	No. 1. 32	..	..
"	2. 10	..	..
"	3. 5	..	..
"	4. 63	..	..
"	5. 2	..	..
"	6. 12	..	..
"	7. 14	..	..
Hamilton Township	8. 21	..	..
"	9. 35	..	..
"	10. 8	..	..
"	11. 27	..	..
"	12. 36	..	..
"	13. 1	..	..
Haldimand Township	14. 35	..	..
"	15. 40	..	..
"	16. 56	..	..
"	17. 26	..	..
"	18. 50	..	..
"	19. 11	..	..
"	20. 18	..	..
"	21. 12	..	..
"	22. 11	..	..
"	23. 31	..	..
Albion Township	24. 39	..	..
"	25. 39	..	..
	347	285	
	285		

Majorité pour Guillot..... 62

M. J. V. ANDERLUIX

	Flynn	Pinault
St-Francis	90	89
Mont-Joli	75	22
St-Joseph de Lepage	25	28
St-Angèle	104	59
St-Octave Métis	53	79
Grand Métis	60	20
Petit Métis	61	51
St-Moise	28	31
Sondy-Bay	99	155
St-Damas	61	46
Rivière Blanche	66	112
St-Jérôme de Matane	66	76
Petit Matane	29	94
Canton Tessier	44	19
St-Félicité	108	112
Mechins	37	23
Capueins	32	11
Cedar-Hall	119	18
	1157	1054
	1054	

Majorité Flynn..... 103

LAC ST-JEAN

	Girard	Marotte
Poll No 1 Hébertville (village)	38	42
2 " (paroisse)	34	48
3 " "	61	22
4 " "	59	54
5 St-Bruno	11	77
6 St-Joseph d'Alma	16	53
7 " "	39	40
8 St-Cœur de Marie	46	27
9 St-Gédéon	88	49
10 St-Jérôme	49	98
11 " "	59	82
12 St-Louis	60	27
13 " "	48	18
14 St-François de Sales	23	29
15 St-Thomas d'Aquin	40	5
16 Roberval	48	59
17 " "	30	26
18 " "	56	48
19 St-Prime	33	42
20 " "	25	35
21 St-Félicien	61	8
22 " "	49	32
23 St-Méthode	9	30
24 Normandie	35	16
	1017	962
	962	

Majorité pour Girard..... 55

LEGISLATION OUVRIERE

REQUÊTES

Le comité des Lois du Congrès ouvrier du Canada pour la province de Québec, a décidé de présenter les requêtes suivantes au Parlement Provincial pendant la session qui va s'ouvrir :

1^o Pour l'adoption d'une énergique Loi de Responsabilité des Patrons semblable à celle qui existe dans l'Ontario.

2^o Pour l'amendement des lois régissant l'incorporation des Unions des Métiers et de Sociétés de Travail à protection, de bien-faisance ou mutuelles, en ayant que ces corps ont droit à leur reconnaissance légale, comme tout autre corps. Nous affirmons tout simplement le droit à l'égalité devant la loi, et le paiement de droits élevés étant au-delà de nos forces, nous affirmons que notre pauvreté ne devrait pas être un prétexte pour nous priver de nos droits.

3^o Que dans l'intérêt des ouvriers, des inspectrices de fabriques et d'ateliers soient nommées par le Gouvernement, et qu'afin que les fonctions de telles inspectrices ne soient pas remplies machinalement, les divers corps ouvriers soient consultés avant de faire telles nominations.

4^o Que le Gouvernement de la Province de Québec soit requis de désigner des inspecteurs et inspectrices pour les fabriques qui se trouvent en dehors des villes, attendu que les inspecteurs actuels sont constamment requis dans les villes, spécialement à Montréal.

5^o Que la législature de Québec veuille bien modifier l'Acte Municipal de tel sorte que le pouvoir de décider entre maîtres et domestiques ne soit pas laissé plus longtemps entre les mains des municipalités, mais qu'il soit gouverné par une Loi Provinciale juste et équitable.

6^o Attendu que les écoles de réforme, en exploitant différentes industries, nuisent aux entreprises privées : que le gouvernement ne permette l'établissement de ces institutions que dans les campagnes et qu'au lieu de métiers on y enseigne l'agriculture aux détenus.

7^o Recommandation au gouvernement provincial de donner ses contrats d'impressions aux établissements où les unions typographiques sont reconnues, de préférence aux imprimeries anti-unionistes.

8^o Que le Parlement veuille bien abolir les qualifications de propriété pour remplir les fonctions municipales.

LOIS

Le comité demandera ensuite l'adoption des lois suivantes :

1^o L'adoption du suffrage universel pour les élections municipales dans la province de Québec ; que les jours d'élections municipales, provinciales et fédérales soient déclarés au livre des Statuts demi-jours de fêtes légales et que le vote soit obligatoire.

2^o La promulgation d'une loi fixant à neuf heures la journée de travail des femmes employées dans les ateliers et manufactures.

3^o La promulgation forçant les patrons à payer leurs employés à la semaine en monnaie du gouvernement.

4^o Que les livres employés dans les écoles publiques de la province de Québec soient uniformes et sujets à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique.

5^o L'adoption d'une loi conférant aux conseils municipaux le pouvoir de faire des lois réglant l'érection de la construction d'échafaudages pour la construction des édifices, et que des inspecteurs compétents soient nommés pour voir à l'observation de ces lois.

6^o La promulgation d'une loi autorisant l'établissement d'une bibliothèque publique dans la Cité de Montréal.

Enfin, le comité présentera de nouveau, avec amendement le projet de loi qui a déjà été soumis au parlement de Québec en 1890, concernant la garantie des salaires des ouvriers.

Les langues du monde

On estime qu'au début de notre siècle la langue anglaise était parlée par 21,000,000 d'hommes, le français par 31,500,000, l'allemand par 30,000,000, le russe par 31,000,000 et l'espagnol par 26,000,000. Actuellement, grâce à l'augmentation de la population de ces différents pays et à l'extension de leurs colonies, on compte que 50,000,000 d'hommes parlent le français, 125,000,000 l'anglais, 70,000,000 l'allemand, 40,000,000 l'espagnol, 70,000,000 le russe, 20,000,000 l'italien et 13,000,000 le portugais. La prépondérance de la langue anglaise vient de l'Amérique du Nord et de l'Australie ; aux Etats-Unis et au Canada seulement 100,000,000 d'individus parlent l'anglais.

Parlement Fédéral

2ième session.—7ième parlement

M. Turcotte est présenté à la chambre

Le canal de Soulanges

Ottawa, 15.

Séance ouverte à 3 heures.

A. J. Turcotte, nouveau député de Montmorency, est présenté à la chambre par Sir Adolphe Caron et Sir John Thompson.

Questions au ministre

En réponse à Sir Hector Langevin, l'hon. CARLING dit que la partie du dernier document indiquant les origines et les cultes de la population, pourra être mise devant la chambre vers le milieu d'avril.

En réponse à M. Somerville, Sir ADOLPHE CARON dit que le gouvernement n'a pas l'intention de réduire à deux centins le port des lettres.

En réponse à M. Kaulback, l'hon. M. TUPPER dit que le gouvernement réclame des autorités de Terre-Neuve le remboursement des licences payées par les pêcheurs canadiens en 1890 et 1891.

Le canal de Soulanges

M. BERGERON demande un ordre de la Chambre pour obtenir les rapports d'ingénieurs qui ont décidé la construction du canal de Beauharnois, rapports d'ingénieurs en faveur de la construction du canal de Soulanges et rapports, lettres, etc., d'ingénieurs ou de capitaines ou pilotes s'objectant à la construction du canal à Soulanges.

En faisant cette demande, M. Bergeron proteste contre la décision à laquelle le gouvernement est arrivé de construire le canal sur le côté nord du fleuve St-Laurent à Soulanges. Il fait l'histoire de ce canal et cite plusieurs extraits de rapports d'ingénieurs et navigateurs pour montrer que le canal de Beauharnois est plus court et plus avantageux pour la navigation et qu'il en coûterait moins pour l'agrandir que d'en construire un sur la rive nord du fleuve.

M. Bergeron attaque ensuite le rapport de l'ingénieur Munro qui conduit les travaux du canal de Soulanges et il demande que ce rapport soit soumis à un comité d'ingénieurs.

M. BAIN (de Soulanges) répond à M. Bergeron. Il cite en faveur du canal de Soulanges le rapport des explorations faites par M. l'ingénieur Baillargé en 1870-71 et 1872 et celui de l'ingénieur Munro en 1890-91, qui tous deux concluent que la construction d'un nouveau canal à Soulanges coûterait moins cher que l'agrandissement du canal Beauharnois et donnerait plus d'avantage à la navigation.

A six heures, M. Bain suspend son discours pour le reprendre à la prochaine séance.

Sir JOHN THOMPSON dépose sur le bureau de la Chambre des documents concernant la conférence tenue à Washington.

A six heures la Chambre s'ajourne.

McCarthy et l'abolition de la langue française

Question internationale

Le canal de Soulanges

Les fortifications d'Esquimaux

Ottawa, 17.

Séance ouverte à trois heures.

En réponse à M. Frémont, Sir Adolphe Caron dit qu'il a fait instituer une enquête pour savoir s'il était opportun d'établir un bureau de poste au village Stadacona.

En réponse à M. Curran, l'hon. Tupper dit que le gouvernement a l'intention de nommer au printemps un inspecteur des appareils et engins en usage à bord des navires dans le port de Montréal.

M. McCarthy demande la permission de déposer un bill pour amender l'acte des territoires du Nord-Ouest.

Ce bill n'a pas été adopté mais la chambre l'a remplacé par un compromis laissant la question au pouvoir de la législature du Nord-Ouest. M. McCarthy ne veut pas accepter ce compromis et son bill propose de biffer cette clause de l'acte des Territoires.

Il ne veut pas reconnaître à la langue française le droit d'exister comme langue officielle dans le Nord-Ouest comme elle l'est dans la province de Québec et le parlement fédéral. Quant à la question des écoles, c'est une question qui d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, tombe sous la juridiction des provinces. Les seules exceptions sont Ontario et Manitoba où les écoles catholiques sont garanties par la constitution. Mais

dans le Nord-Ouest existe un état de choses beaucoup plus graves. La Législature de ce territoire n'a pas le pouvoir des autres législatures au sujet des écoles. Ce pouvoir est laissé à la majorité des contribuables de chaque district qui décide que les écoles soient établies. La minorité ne peut pas être forcée par la loi de contribuer au maintien de ces écoles mais a le droit de fonder des écoles séparées. C'est cette clause particulière à l'acte du Nord-Ouest que M. McCarthy veut faire disparaître par son bill. Il veut que la législature des Territoires du Nord-Ouest soit mise à l'égard des écoles, sur le même pied que celles des autres provinces, et qu'elle ait le pouvoir de décréter quel genre d'écoles seront soutenues légalement.

En terminant, M. MCCARTHY dit qu'il aurait préféré amener cette question l'année dernière lorsque l'acte des territoires du Nord-Ouest a été adopté par la chambre, mais malheureusement pour lui, il était en Angleterre à cette époque.

M. Larivière répond à M. MCCARTHY. Il dit que l'attaque contre la langue française et les écoles catholiques dans le Nord-Ouest ne le surprend pas de la part de M. MCCARTHY, lui l'avocat employé pour défendre l'abolition des écoles catholiques par le gouvernement Greenway dans le Manitoba. Mais il lui nie le droit de venir ainsi soulever des questions qu'il n'a pas reçu mission d'aucune personne dans le Nord-Ouest de soulever.

Le compromis accepté, il y a deux ans, devrait être respecté, car les défenseurs de la langue française n'ont consenti à l'accepter qu'avec l'intente que la question serait rejetée pour toujours, et que l'on n'y reviendrait plus. Quel mal cela peut-il causer au pays d'avoir deux langues officielles ?

Ce n'est certainement pas la dépense occasionnée par l'impression des lois dans les deux langues, qui appauvrira le pays. Mais il y a plus, dans cette question, qu'une affaire de piastres et cents. Il y a pour certaines personnes, un moyen de se créer une notoriété qu'il ne saurait obtenir autrement.

Pour obtenir cette notoriété, ces personnes ne reculent pas devant les appels aux préjugés de race et de religion et font une démagogie indigne de législateurs sérieux. Le bill est déposé.

M. DAVIES demande si le gouvernement a vu dans la presse un paragraphe faisant dire à Sir Charles Tupper que le Canada se proposait de porter un coup droit aux États-Unis. (*Strike United-States a blow in the face*).

Sir JOHN THOMPSON répond que l'attention du gouvernement a été attirée sur ce paragraphe, mais que le gouvernement ne saurait l'approuver et que, de plus, Sir Charles Tupper ne l'avait jamais tenu ce propos.

M. BAIN reprend la discussion sur le canal de Soulanges. Il cite longuement le rapport de M. l'ingénieur Munro démontrant les avantages considérables qu'il y a de construire le canal sur la rive nord du fleuve St-Laurent. Il démontre l'impossibilité matérielle qu'il y avait de creuser le canal de Beauharnois à 14 pieds. A cette profondeur à l'entrée du canal les ingénieurs ont trouvé un lit de sable mouvant sur lequel il serait impossible d'asseoir le fond du canal et il faudrait en transporter l'entrée de deux milles plus loin, ce qui augmenterait d'autant la longueur du canal de Beauharnois.

En résumé le canal du comté de Soulanges est plus avantageux parce qu'il est en ligne droite avec la navigation du fleuve, que les havres sont meilleurs sur la côte nord que sur la côte sud, que la construction en sera plus économique, plus facile, enfin que la nature du sol permettra d'emporter plus tard, de mettre la profondeur à 18 ou 20 pieds, si a chose en devenait nécessaire ce qui serait impossible du côté de Beauharnois.

M. Bain termine en espérant voir avant longtemps le navire tirant quatorze pieds d'eau voyager sans obstacle entre Toronto et Montréal.

L'hon. M. HAGGART dit que le gouvernement a décidé de construire le canal du côté de Soulanges après avoir fait étudier sérieusement la question par ses ingénieurs et avoir reçu de nombreuses pétitions à cet effet de la part des chambres de commerce de Montréal et de Toronto.

Une considération importante qui a fait décider le gouvernement en faveur de Soulanges, c'est que le coût de la construction d'un canal neuf, à Soulanges, sera moins coûteuse. Le gouvernement produira les documents demandés par M. Bergeron.

M. BERGERON répond que les arguments apportés par M. Bain et par M. Haggart en faveur du canal de Soulanges sont les arguments de Munro. Mais M. Bergeron prétend que ce rapport de M. Munro n'est pas un rapport sur lequel on puisse se fier.

Qu'il contenait des inexactitudes évidentes pour tout homme qui veut voir clair, et qu'il

n'expose pas les faits.

C'est pour ces raisons qu'il demande que ce rapport soit soumis pour être examiné à des ingénieurs compétents. Si le gouvernement continue son entreprise sur ce simple rapport, il se prépare à des mécomptes et dépensera en pure perte des millions de l'argent du peuple.

M. LAURIER dit qu'en face des opinions contradictoires quant à la valeur du rapport de M. Munro, le gouvernement ne devrait pas trop se hâter de pousser les travaux, avant de soumettre le rapport de M. Munro à des ingénieurs compétents. La motion de M. Bergeron est adoptée.

M. LAURIER demande que le gouvernement mette devant la chambre, la correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet des fortifications d'Esquimaux.

Hon. BOWELL répond que toute la correspondance qui pourra être rendue publique sera mise devant la chambre à six heures.

La chambre s'ajourne à demain.

L'élection de London

Le bétail canadien en Angleterre

Comité des subsides

Ottawa, 18.

Au commencement de la séance cet après-midi, M. Lister a soulevé une question de privilège en demande de faire comparaître à la barre de la chambre le greffier de la couronne en chancellerie avec tous les documents, livres de votation, etc., se rapportant à l'élection de l'hon. Carling à London, Ontario.

M. Lister avait déjà donné avis à une séance précédente de la motion suivante demandant copie de la liste de votants pour le district électoral de la cité de London d'après laquelle a été faite la récente élection pour le dit district.

Copie de la décision rendue par l'officier-réviseur sur les objections faites aux noms de Lewis Allan, S. F. Glass et James P. Moore et à 229 autres noms sur la dite liste de voteurs, lesquels 229 noms ont été subseqüemment rayés de la liste par l'officier-réviseur quand les objections ont été faites, mais qui ont cependant été imprimés sur la dite liste comme étant sujet à appel.

Copie de toutes procédures dans l'appel interjeté devant le juge de la cour du comté au sujet de la décision de l'officier-réviseur dans quelque-uns de ces cas ou dans tous, ainsi que copie de tout jugement ou décision rendu à ce sujet par le dit juge.

Copie du jugement rendu dans la division du Banc de la Reine de la haute cour de justice d'Ontario.

Le bétail canadien en Angleterre

M. LANDERKIN dit que certains expéditeurs de bétail canadien en Angleterre ont reçu un télégramme les mettant en garde au sujet de changements prochains dans les règlements anglais concernant notre bétail.

M. Landerkin demande si le gouvernement connaît quelque chose de la question.

L'hon. M. TUPPER dit qu'il a vu le télégramme en question mais il est en position de dire qu'il n'y rien à pour le justifier; si quelque changement devait être fait il en serait averti.

En comité des subsides

Après l'adoption en troisième lecture du bill encourageant le développement des pêches maritimes et celui concernant les départs de la marine et des pêcheries la chambre se forme au vote des crédits.

Le premier crédit demandé se rapporte à l'inspecteur financier, et le premier à prendre la parole est M. McMullen, le critique vigilant du vote des subsides.

Au cours de la discussion, le ministre des finances a déclaré que les sommes retirées des caisses d'épargne du gouvernement pendant l'année dernière ont excédé les dépôts de trois millions de piastres. Le ministre a aussi déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de lancer d'emprunt permanent dans l'état actuel du marché monétaire anglais.

Le gouvernement attendra une occasion plus favorable pour rembourser les emprunts temporaires.

Au sujet du crédit de \$36,100 demandé pour payer un demi pour cent de commission à la maison Bahrng à Londres, en rapport avec le gouvernement des intérêts sur les emprunts canadiens, le ministre des finances annonce que le gouvernement a donné avis à la maison Bahrng que la convention intervenue avec elle serait rompue le 1er janvier prochain.

M. McMULLEN dit que le haut commis saire à Londres pouvait être utilisé pour surveiller le paiement de ces intérêts, le pays éco

nomi serait ainsi la commission considérable payée à la maison Bahrng.

Après une longue discussion au sujet de la position qu'occupe maintenant M. Burgess dans le département de l'intérieur, le crédit demandé pour ce département est laissé de côté pour le moment.

Au sujet des démissions dans le département des travaux publics, le ministre dit qu'aucun de ces employés ne sera réinstallé dans sa position.

Seul M. Dionne qui est un bon comptable et contre lequel aucune preuve de malversation n'a été faite ni devant le comité des comptes publics ni devant le magistrat, a reçu un emploi temporaire dans le département.

Dans le département des chemins de fer et canaux, M. Trudeau remplit la position d'ingénieur en chef, il était secrétaire autrefois.

A six heures la séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

A la séance du soir, l'opposition a attaqué le gouvernement au sujet du crédit demandé pour le bureau du Haut Commissaire à Londres.

McMULLEN a fait remarquer qu'entre son salaire et les dépenses incidentes à son bureau à Londres, Sir Chas. Tupper s'était fait payer son billet de passage en Canada à l'occasion des élections générales du 5 mars 1892: \$475, plus \$10 par jour pour ses dépenses de voyage, soit \$780, et tout cela pendant qu'il prenait une part active à la campagne électorale en faveur des conservateurs.

Au sujet du crédit demandé pour les journaux dans les différents départements, l'hon. M. Foster a annoncé que cette dépense était maintenant réduite de la moitié environ, et qu'aucun ministre n'avait droit de dépenser plus que \$500 par année en abonnements pour ses journaux.

Ces crédits sont adoptés, et à 9.30 h. la chambre s'ajourne.

L'hon. M. de la Bruère

PRESIDENT DU CONSEIL LEGISLATIF

L'hon. M. de la Bruère est en cette ville.

Il a repris possession de ses appartements comme président du Conseil législatif.

Tout le monde a appris avec le plus grand plaisir l'acte de justice qui a été accompli par la nomination de l'hon. M. de la Bruère, au poste qu'il occupait avec tant de dignité lorsque M. Mercier, par vengeance, l'a fait descendre, d'une manière inique, du fauteuil présidentiel.

Nos félicitations à l'honorable Président Conseil.

GRAVE ACCIDENT

Une jeune fille tuée par les chars

Un regrettable accident est arrivé hier après-midi vers 2 heures sur l'embranchement St-Charles à Lévis. La tempête ayant fait amonceler beaucoup de neige sur la voie, deux locomotives poussant une charue furent envoyées pour la débayer. Une jeune fille du nom de Forge, marchait avec sa petite sœur le long de la voie. Sourde et muette elle n'entendit pas venir les deux locomotives et résista même à sa petite sœur qui s'en étant aperçu voulait l'entraîner à côté de la voie. Sa petite sœur n'eut pas le temps de lui exprimer, de manière à se faire comprendre, le danger qu'elle courait, que la charue la frappa, lui brisant les deux jambes et lui fracturant le crâne. On s'empressa de se porter à son secours et de la transporter chez elle où elle expira à 4 heures hier après-midi après avoir enduré les plus horribles souffrances.

Les journaux de Bilbao, en Espagne, racontent qu'une personne étrangère fit don d'un énorme cierge destiné à être brûlé devant la Vierge de l'église.

Au moment de la cérémonie, le sacristain essaya vainement, à diverses reprises, d'allumer le cierge, mais n'y réussit pas. Il l'emporta à la sacristie et le défit.

On s'aperçut alors que le cierge contenait deux cartouches de dynamite et une grande quantité de poudre.

Le quatre cent mille mineurs qui se sont mis en grève la semaine dernière en Angleterre, doivent reprendre l'ouvrage aujourd'hui.

Mais ils ne veulent pas travailler plus de cinq heures par jour.

Parlement Fédéral

21ème session 71ème Parlement

L'élection de London

Questions Postales.—Transport
du Grain.—Le Pacifique
par Québec

Importation

Ottawa, 21.

L'élection de London

Au commencement de la séance cette après-midi, M. St-Onge Chapleau, greffier de la couronne en chancellerie, dépose sur le bureau de la chambre tous les documents en sa possession relatifs aux élections de Lennox et London.

L'orateur décide qu'en principe toute question affectant l'indépendance d'un membre du parlement est une question de privilège et doit avoir la priorité dans la chambre, mais il faut pour cela démontrer qu'il y a urgence : ce qui n'a pas été fait dans le cas de l'élection de London.

En conséquence la discussion de cette question viendra en son ordre. M. Sutherland propose alors que les documents produits par le greffier en chancellerie reste sur le bureau de la chambre.

Accordé.

Il propose aussi l'adoption de la motion dont M. Lister avait donné avis et demandant la production de tous les documents, dossiers, plaidoiries, etc., relatifs à la cause portée en appel devant le juge Elliot concernant les noms des deux cent vingt-neuf électeurs qui font le sujet de la contestation.—Accordé.

Questions Postales

M. LEDUC.—Le gouvernement a-t-il pris en considérations les requêtes qui lui ont été adressées à l'effet d'obtenir le transport des malles par le chemin de fer du comté de Drummond pour toutes les paroisses situées entre St-Hyacinthe et Nicolet et à proximité du dit chemin de fer.

Sir JOHN THOMPSON répond que ces requêtes ont été prises en considération et le gouvernement a trouvé que les dépenses, par le mode de transport demandé, seraient trop considérables.

En l'absence de M. Choquette, M. Bernier demande qu'elle sont les raisons additionnelles données depuis le mois d'octobre dernier par les citoyens du Cap St Ignace, pour empêcher l'hon. maître des postes de mettre à exécution les promesses de l'ex-hon. maître des postes au sujet de l'établissement du bureau de poste au Cap St-Ignace.

Sir ADOLPHE CARON répond que le conseil municipal de St-Ignace a protesté contre l'établissement de ce bureau et contre l'ingérence de M. Choquette dans cette affaire.

Transport du train par le Pacifique

M. FREMONT.—Est-il à la connaissance du gouvernement, qu'une forte partie du surplus de la récolte du Manitoba et du Nord-Ouest est actuellement expédiée en Europe par la voie de New-York ?

Et est-ce l'intention du gouvernement de prendre quelque mesure pour assurer l'expédition de ce grain par les ports des provinces maritimes, en hiver.

Sir JOHN THOMPSON répond que le fait en question est venu à la connaissance du gouvernement qui a fait tous les efforts possibles pour y remédier mais sans succès.

Le Pacifique par Québec

M. FREMONT.—Le gouvernement est-il informé que la construction d'un chemin de fer entre Moncton et Edmonton, d'un pont de chemin de fer à Québec et un pont sur le chemin de fer du Pacifique Canadien près du lac Supérieur, raccourcirait de près de 300 milles la distance par rail entre Halifax et Winnipeg ?

Hon. HAGGART répond que le gouvernement n'a reçu aucune telle information.

M. FREMONT.—Est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures au cours de la présente session pour remplir la promesse faite par feu sir John A. Macdonald en cette chambre, le 17 avril 1884 au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer à Québec ou aux environs pour relier l'Intercolonial au Pacifique Canadien, pour lequel pont, des études préliminaires ont été faites ?

L'hon. M. HAGGART répond qu'il a relu dans le *Hansard* les paroles de Sir John Macdonald auxquelles M. Frémont fait allusion et qu'il n'y avait aucune promesse d'un pont à Québec.

Importation

M. TAYLOR propose la deuxième lecture de son bill à l'effet d'interdire l'importation d'étrangers en vertu d'un contrat pour accomplir un travail en Canada.

M. Taylor dit que son bill a pour but principal de protéger les ouvriers canadiens des villes et villages situés le long de la frontière américaine contre la concurrence injuste que viennent leur faire des ouvriers des Etats-Unis, concurrence injuste parce que les Etats-Unis empêchent les ouvriers d'aller travailler aux Etats-Unis, en vertu d'engagements faits en Canada et à moins que ces ouvriers ne résident aux Etats-Unis.

Le bill soumis aujourd'hui à la chambre est une copie du bill passé par le congrès américain et dont souffrent les ouvriers canadiens.

M. FRASER, de Guysboro, dit qu'il ne veut pas de mesures de représailles à l'adresse des Etats-Unis. Si le congrès américain a voté une loi injuste, inique, vexatoire et contraire aux véritables intérêts des Etats-Unis, ce n'est pas une raison d'adopter une loi semblable en Canada. Cette loi serait un obstacle à l'immigration dont nous avons un grand besoin, et arrêterait le développement du pays.

M. SPROULE répond que le bill de M. Taylor fait une exception en faveur des immigrants européens, ce bill ne s'applique qu'aux ouvriers américains.

SIR JOHN THOMPSON dit que le gouvernement comprend parfaitement la protection qu'il doit aux ouvriers canadiens, mais il ne peut, dans le moment donner son approbation au bill de M. Taylor.

Une question d'actualité

LES EMPLOYES PUBLICS

En arrivant aux affaires, les ministres trouvent la désorganisation partout.

Il faut donc rétablir l'ordre et la subordination dans les départements.

Il faut que chaque branche du service civil soit dans leurs mains.

Il faut, de plus, que le surplus absurde d'employés qui encombre les bureaux disparaisse.

Il est temps de faire comprendre au peuple que le service civil n'est pas un hôpital ou une société créée pour payer des rentes à celui-ci ou à celui-là qui n'en a pas. Les finances de la province, en outre, ne le permettent pas. C'est donc un devoir impérieux qui s'impose.

Mais il faut plus. Il faut que les intriguants, les mouchards, les propres à rien disparaissent. Les intriguants, les fournisseurs de copie aux journaux contre le parti au pouvoir, les politiciens *grands* ou petits doivent faire leur paquet. Les mouchards, les traîtres, ceux que nous avons eus à nos trousses dans les élections, qui ont été des agents de persécution pour nos amis, les dénonciateurs sans vergogne, tout cela a sa place..... dehors.

Il faut que les propres à rien disparaissent aussi. Et que les intrigues, que les cabales cessent ! Que l'on ne vienne pas maintenant intercéder pour tous ces gens là, quels qu'ils soient ! Les ministres n'ont qu'une ligne de conduite à suivre et ils doivent sans merci la suivre.

Entendons-nous bien.

Ce n'est pas la persécution que nous prêchons. C'est de la prudence la plus élémentaire. C'est la satisfaction légitime donnée à l'opinion publique qui vient de se manifester aux élections.

Nous avons confiance que les ministres ne s'en laisseront pas imposer. Nous avertissons nos amis, tant ceux qui sont en ce moment des employés publics eux-mêmes, que ceux qui ne le sont pas et qui seraient portés à une miséricorde injustifiable dans les circonstances, nous les avertissons d'être sur leurs gardes. L'heure de l'épurement est arrivée, il faut qu'elle se fasse.

A-t-on oublié, en moins d'un mois d'intervalles, ce que cinq années nous ont appris ? Encore une fois, que justice et réparation soient faites. Il ne peut y avoir deux manières de voir là-dessus.

LE VIEUX CRI ROUGE

LA GUERRE AU CLERGE

L'INFLUENCE INDUE

Les tirades de la presse
libérale

Voici les élections terminées, et les vieilles rengaines libérales recommencent.

Des journaux qui ont appuyé le régime Mercier, lequel régime a tant recherché l'appui du clergé, et s'est tant glorifié de l'avoir, des journaux comme l'*Electeur*, la *Patrie*, l'*Echo des Deux Montagnes*, poussent le vieux cri d'influence indue, et reprennent la vieille campagne de dénigrement du clergé.

L'*Echo des Deux Montagnes* publiait l'autre jour sous ce titre : *L'influence indue*, une diatribe anti-cléricale.

Nous croyons utile d'en citer un passage :

L'écrasement du parti libéral était chose arrêtée depuis longtemps, mais nous ne nous serions jamais imaginé qu'on aurait songé à la resuscitation de l'influence indue pour nous terrasser.

C'est pourtant trop vrai.

On a vu et entendu par douzaines des curés *prostituer la chaire de vérité* pour en faire un tribunal odieux d'où l'on a décrété la condamnation du parti libéral et de tous nos amis.

On a vu et entendu des curés dire à leurs ouailles de ne pas s'occuper de la constitution mais de voter pour ces prétendus honnêtes gens qui allaient régénérer la province.

Ce sont les oints du Seigneur qui ont fait dire M. Taillon à Chambly et qui ont fait donner une majorité de mille voix à L. P. Pelletier ce vil politicien, ce détrompeur de tombes.

C'est M. le curé Tassé, à Longueuil, qui déclarait en pleine église dans un sermon, ou plutôt dans une harangue politique, que le parti libéral était composé de bandits et de voleurs et qu'il fallait voter pour de Boucherville et les siens.

De pareilles iniquités se paieront tôt ou tard, mais pas avec la monnaie qu'a reçue le curé de Longueuil pour sa créance contre l'*Etendard*.

De pareils dénis de justice ne seront pas oubliés et nous serons heureux de nous en rappeler au jour des grandes revanches.

Inutile de dire que ces accusations sont exagérées.

Que nous ayons eu la sympathie publique du clergé dans la campagne électorale, c'est incontestable et nous nous en faisons gloire.

Il s'agissait d'un duel entre l'honnêteté publique et la canaillerie publique.

Le clergé pouvait-il refuser son appui moral aux honnêtes gens contre les voleurs ?

Voilà la question, qui ne devait être résolue que dans la négative.

La *Patrie*, elle aussi, a fulminé contre l'intervention indue du clergé :

Aujourd'hui dit-elle, que les esprits commencent à se calmer et que nos remarques ne peuvent être soupçonnées d'avoir été dictées par le désir d'influencer les électeurs, nous croyons remplir un devoir en exprimant le regret que nous a causé l'intervention partielle de certains membres du clergé en faveur des violeurs de la constitution.

Loin de nous l'idée de priver le prêtre de ses droits politiques. Qu'il vote pour qui bon lui semblera ; mais s'il veut combattre, qu'il descende dans l'arène.

Ce n'est pas dans la chaire de vérité qu'il doit se faire l'écho des calomnies débitées par les politiciens à bout d'expédients. La religion, fondée par le divin Libérateur de l'humanité, est bien trop respectable pour être mise au service des instincts les plus étroits et les plus réactionnaires.

C'est une religion de justice, d'émancipation et de charité. Ceux qui la représentent n'ont pas pour mission de justifier les lâches attentats révolutionnaires, le mépris des lois, les calomnies les plus atroces et la corruption la plus éhontée.

C'est vrai, les ministres de la religion n'ont pas pour mission de justifier le mépris des lois, et ils ne l'ont pas fait. Mais ils n'ont pas davantage pour mission de contenancer le mépris de la morale publique. Et si devant l'effroyable débordement de scandales qui ont été prouvés si clairement, le clergé fût resté impassible, on se serait demandé à bon droit ce que devenait le sel de la terre.

Nos prêtres n'ont pas traîné leur soutane dans l'arène fangeuse des partis. Mais, en général, ils ont laissé voir et ils ont dit en temps et lieux opportuns que le pécule et la rapine sont des crimes contre la société. Et ils ont bien fait.

Y a-t-il eu, ça et là, quelques écarts de langage ? C'est possible, mais nous n'en acceptons pas l'ipséité des feuilles rouges, habitées depuis un demi-siècle à calomnier le clergé.

La *Patrie* parle de l'article du *Trifluvien*. Parlons-en. Pour notre part nous avons représenté cet écrit non comme un mandement de Mgr Laflèche, mais comme un article de journal ayant une valeur et une portée spéciales à cause de sa nature, de sa forme, de son allure, qui lui donnaient le caractère d'une consultation théologique. Nous avons ajouté que cet écrit paraissait dans un journal connu pour être absolument sous l'obédience de Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières. Voilà tout ce que nous avons dit et tout ce que nous avons dit était vrai.

Le télégramme de M. Choquette à Mgr Laflèche était d'une hardiesse qui ne méritait que la réponse obtenue.

Nous allions oublier de mentionner M. Tarte dans cette croisade contre l'influence indue. Ce renégat qui a tant écrit jadis en faveur de l'influence cléricale, dément naturellement son passé une fois de plus, avec une ferveur enragée. Il s'élève contre les abus de l'ingérence des curés dans la lutte.

Où sont ces abus ?

Il s'écrie :

La foi n'était nullement en péril dans la récente élection. Ni l'Eglise, ni ses droits n'ont été attaqués. Il s'agissait purement d'une question de liberté constitutionnelle et d'une question de dépense d'argent.

Non, la foi n'était pas en péril dans la récente élection. Mais la morale publique, mais l'honneur public étaient en péril, et nos prêtres ne doivent-ils pas être les premiers gardiens de la morale et de l'honneur publics ?

D'ailleurs notre épiscopat est là. Il est le guide du clergé. Nous savons qu'en certains cas on a voulu lui dénoncer des prêtres comme coupables d'abus, et que l'on n'a pu rien établir qui justifiait un blâme épiscopal.

Nos évêques connaissent leur clergé, et s'ils ne trouvent rien à reprendre dans leurs prêtres, les dénonciateurs laïques de l'influence indue, y compris le docte Israël, sont en grand danger d'y perdre leur latin.

COMMENT ON JUGE MERCIER

AUX ETATS-UNIS

UNE JUSTE APPRECIATION

On a dit qu'en général nos compatriotes des Etats-Unis étaient favorables à M. Mercier, dans la récente lutte.

Dieu merci, il y avait d'heureuses exceptions. Nous lisons dans le dernier numéro du *Défenseur* de Holyoke :

La lutte qui vient de se terminer dans la province de Québec comporte une leçon pour les hommes publics. Il y a cinq ans, Mercier monta au pouvoir et sa popularité était sans limite. Il aurait pu devenir puissant s'il eut continué à être honnête. Mais il abusa du pouvoir pour s'enrichir avec ses amis. Les preuves de corruption étant évidentes, le Lieutenant-Gouverneur de la Province le renvoya.

L'élection récente a eu lieu et la discussion a roulé sur le point suivant : Mercier doit-il être retenu au pouvoir en présence de la preuve écrasante de sa culpabilité ?

Le verdict populaire s'est prononcé contre lui, et il sera chanceux s'il échappe aux poursuites criminelles. C'est un exemple que les chefs populaires qui ont une morale un peu lâche feront bien d'étudier.

Ces paroles sont significatives et indiquent qu'aux Etats-Unis, comme ici, il y a des canadiens qui apprécient Mercier à sa juste valeur.

Les exportations d'or

New-York, 21.—Les exportations d'or pendant la semaine qui vient de s'écouler se chiffrent à \$1,565,299 et les importations à \$1,341,092.

Libéraux et nationaux

APRÈS LA DÉFAITE

AVEUX SIGNIFICATIFS

M. Mercier et sa clique

L'Echo des Deux-Montagnes est un journal rouge de la vieille école, un rejeton légitime de l'Avenir et du Pays.

Et il semble se réjouir jusqu'à un certain point de l'écrasement subi par le parti de M. Mercier, parce que cet écrasement anéantit le parti national, pour ne laisser de place qu'au parti libéral pur, au parti des anciens jours.

En manifestant ce sentiment, l'Echo ne se gêne pas de proclamer que M. Mercier a été tué par son entourage de boodlers. Nous citons ce curieux article :

Le parti national est mort ; vive le parti libéral !

Le 8 de mars a été un immense désastre pour tous les patriotes qui s'étaient dévoués à la revendication des droits populaires et des libertés constitutionnelles. Le cri du scandale a mis la vertu de l'électorat en syncope et le jour du scrutin, sous l'influence d'effarouchements inexplicables, les électeurs ont chassé du pouvoir des hommes qui, malgré leurs faiblesses et leurs écarts, avaient toujours travaillé dans le sens des meilleurs intérêts de notre province, pour les remplacer par des hypocrites et des corsaires qui n'ont jamais signalé leur passage au pouvoir que par toutes sortes de brigandages et de rapines.

Le sort en est jeté, nous sommes renvoyés aux glaces de l'opposition.

C'est le parti libéral qui revient avec une poignée de braves, comme aux glorieux jours de naguère faire les luttes parlementaires et surveiller avec vigilance l'administration des deniers publics par le nouveau gouvernement.

La responsabilité du cataclysme politique de mardi repose en partie sur la tête de certains entrepreneurs et courtisans qui ont entouré M. Mercier et qui ont exploité le parti avec maladresse et audace.

La responsabilité de l'effondrement du huit mars repose sur les affamés qui ont cru pouvoir impunément pratiquer des saignées sur tous ceux qui avaient à s'approcher du palais législatif à Québec.

M. Mercier était un chef servi par de grands talents et même par le génie de l'homme d'Etat, il a fait de grandes choses aux jours de sa puissance ; il a toujours apporté beaucoup de dévouement aux classes ouvrières et agricoles ; il était avant tout Canadien-Français et il aimait sa race avec idolâtrie ; mais il vient de tomber sous la foudre d'un verdict populaire. Et si l'écrasement est si formidable c'est qu'il a manqué d'énergie pour éloigner de son entourage des maladroits et des ambitieux qui par leurs bévues ont préparé la chute de son gouvernement. Mais les fautes du régime Mercier auraient-elles été plus graves ; nos chefs eussent-ils été concussionnaires, comme disait M. Chapleau, le peuple aurait dû écouter son gros bon sens et flétrir les autocrates qui sont en train de tuer le gouvernement responsable pour établir le gouvernement personnel et absolu.

Au milieu des indignations et des lamentations pseudo-constitutionnelles, il y a là des aveux précieux.

C'est le cri du cœur poussé par de vieux libéraux dégoûtés du boodlage, qui n'ont pas su rompre à temps avec le chef compromis et la clique déshonorée, mais qui essaient de se consoler en songeant que leur parti reprend ses allures et son nom d'autrefois.

"Le parti national est mort, vive le parti libéral !"

Il y a beaucoup de choses dans cette sincère exclamation !

LE BOODLAGE EST A LA MODE

Les échivins de Chicago se vendent

Ils se cotent à \$10,000

Chicago, 21.—La Tribune met à jour un scandale municipal. Elle dit que les échivins moyennant \$10,000 ont passé une ordonnance en faveur de Geskes Omnibus.

COUR SUPÉRIEURE

Jugements rendus hier matin

Par Son Honneur le juge Caron.
Chemin de fer Québec-Montmorency-Charlevoix vs Arcaud.—Jugement en faveur du demandeur.

Cardinal vs Morency—do do.
Giroux vs Parent—do do.

Delisle vs Mitchell et Hudon, opp.—Motion pour jugement sur opposition accordée.
Bradford vs Poitras—Motion pour péremption accordée.

Sirois vs Carrier—P. MacKay, V. W. Larue et J. D. Marcoux nommés experts.

Panet vs Dionne—Jugement vs Dionne.
Fry et al vs Gingras et al—do do.

Hôpital Général vs Gingras—Jugement contre le défendeur.

Beaumont vs Langlois—Jugement pour la demanderesse.

King vs Cardin—Pétition pour être payée collocation accordée.

Hardy vs Pérusse—Jugement pour demandeur.

Lapointe vs Paré—Requête pour produire plaidoyer p. d. c., accordée.

Aouès vs Poitras—Action renvoyée avec dépens.

McWilliam vs Osler—Motion pour faire payer par le protonotaire accordée.

Par Son Honneur le juge Routhier.

Beaudry vs McKebbin—Jugement contre la défenderesse pour \$108.29 intérêts et dépens.

Giguère vs la Cie du chemin de fer Q. M. C.—Action renvoyée avec dépens.

Paradis vs L'Hérault—Expertise ordonnée. Experts à être nommés le 26 mars courant.

Son Honneur le juge Casault a rendu samedi le jugement suivant.

Thompson vs Duchesnay—Motion pour amender plans accordée.

ELECTION DE GASPE

	L'honorable E. J. Flynn	A. N. Carrier
Village de Cap Chat.....	67	40
Cap Chat-Est.....	15	26
Ste-Anne des Monts (Pointe Ste-Anne.....	29	56
do (Village).....	67	49
do Rivière à Marthe.....	11	4
do Rivière à Glaude.....	11	8
Mont Louis.....	62	23
do Rivière Madeleine.....	11	14
Cloridorme.....	22	44
Fox (Pointe Jaune).....	25	29
do (Village).....	68	53
Anse à Grisfonds.....	40	72
do (Anse à Louise).....	35	26
Cap Rosier.....	35	11
do Indian Cove.....	38	1
do Little Gaspé.....	28	8
Gaspé Nord et Syden havre.....	48	13
Gaspé Sud.....	25	5
do Village.....	24	9
York.....	33	6
Douglas Est (Sandy Beach).....	23	40
Douglstown.....	65	54
Seal Cove.....	7	26
Malbaie No 2 (Chien blanc).....	7	8
do (Malbaie).....	52	7
do No 1 Barachois.....	45	29
Percé (Cannes de Roches).....	20	22
do Fall.....	13	11
do Red Head.....	27	25
do Bonaventure Island.....	6	1
do Village.....	81	41
Cap Cove.....	88	81
do Little River Est.....	39	49
Grande Rivière.....	57	103
Pabos Ste-Adélaïde.....	51	11
do Grand Pabos.....	76	46
Newport.....	113	17
Terre ferme.....	1465	1037
Amherst (Iles).....	65	4
Bassin do.....	104	9
Étang du Nord.....	111	41
Cap aux Meules.....	73	31
Havre aux maisons.....	39	45
Grosse Isle.....	16	4
Iles de la Madeleine.....	408	134
Total Terre ferme.....	1465	1037
Total Iles de la Madeleine.....	408	134
	1873	1171
	1171	
Majorité de l'hon. M. Flynn.....	702	

UNE LETTRE DE SIR JOHN THOMPSON

La Tribune, de Calgary, publie la lettre suivante adressée à son directeur, par sir John Thompson, en réponse à une lettre demandant s'il est vrai qu'il y a eu entente entre l'Eglise Catholique et le cabinet que le vote catholique serait donné aux conservateurs à condition qu'il soit fait premier-ministre :

Ottawa, 5 mars 1892.

Mon cher Monsieur,

Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait parvenir cet extrait. L'homme qui peut prétendre que j'ai intrigué pour obtenir le poste que je viens de refuser doit être un menteur ou un fou, et dans tous les cas il ne mérite pas qu'on s'occupe de lui. Ceux qui s'imaginent que M. Abbott n'est pas en réalité aussi bien qu'en apparence le premier-ministre, ne connaissent ni lui ni ses collègues. Mon opinion sur ce point n'a pas changé, excepté que je suis encore plus convaincu que jamais que M. Abbott est homme pour la position.

Tout

JOHN S. D. THOMPSON.

INCENDIE CONSIDÉRABLE

L'Hotel des Douanes détruit à St Jean, N.B.

St-Jean, N. B., 21.—Samedi soir un terrible incendie a détruit l'Hôtel des Douanes à St-Jean N. B. Le vent soufflait avec violence et on a craint pendant quelques instants une répétition de la fameuse conflagration de 1877.

Les pertes sont évaluées à environ un demi-million et personne encore ne connaît l'origine ou la cause de l'incendie.

L'hôtel des douanes de St-Jean était reconnu comme un des plus élégants de toute la Puissance.

Boodlage au New-Jersey

New-York, 21.—Il y a beaucoup de pourparlers ici et à New-Jersey à propos du carottage dont se seraient rendus coupables les législateurs de New-Jersey.

Ils se seraient faits payer \$300,000 pour passer un bill regardant une compagnie de chemin de fer.

Loups-marins

Anticosti, Pointe Sud-Ouest, 21.—Plusieurs loups-marins ont été vus ici. Ils sont très nombreux dans le fleuve cette année. On rapporte qu'on en a pris 400 avant-hier aux Iles de la Madelaine.

Fin de la Greve

Winnipeg, 21.—Les dernières nouvelles qui nous arrivent de tous les points de la division ouest du Pacifique Canadien démontrent que tous les employés ont promis loyalement à la compagnie et ceux qui avaient été destitués et qui ont fait cette promesse ont été réinstallés.

Cela met naturellement fin à la grève.

LE REPORTAGE A SENSATION

Le reportage à sensation, surtout quand il n'est pas contrôlé par un homme qui connaît la portée d'un écrit, est une des grandes plaies du journalisme.

Des faits déjà assez déplorables sont racontés avec une abondance de détails grivois auxquels il ne serait seulement point permis de faire allusion devant une compagnie honnête. Comme si on ne savait pas que le journal est lu par tout le monde, jeunes et vieilles personnes, à la maison.

Certains journaux devraient avoir un peu plus de respect pour leurs lecteurs.

Il n'y perdrait rien, et la moralité y gagnerait beaucoup.

AUX ABONNES RETARDATAIRES

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arrérages.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arrérages d'abonnement au Courrier du Canada et au Journal des Campagnes entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

Les recriminations

APRÈS LA LUTTE

Les mercieristes n'en reviennent pas de leur stupéfaction, et chaque jour nous les voyons encore rechercher le pourquoi de leur défaite. Ils s'en prennent à la corruption, ils s'en prennent aux anglais, ils s'en prennent au clergé, ils s'en prennent à tout le monde.

Ce n'est pourtant pas là qu'il faut chercher. Le mercierisme s'est tué lui-même. Ses méfaits, ses exactions, ses concussion, ses péculats, voilà l'unique, la vraie cause de sa chute, disons mieux, de son anéantissement.

Ce qui étonne dans tout cela c'est l'absence complet de sens moral chez tous ceux qui soutenaient l'ancien régime. A les entendre on croirait qu'ils n'ont rien fait de représentable. L'aberration, la méchanceté politique ne saurait être poussée plus loin.

C'est vrai que les anglais ont été contre Mercier, que le clergé dans son ensemble lui était antipathique, que toutes les forces vives de la société l'ont repudié. Mais ce n'est pas sans raison, et les jugements humains ne sont pas toujours aussi équitables et aussi satisfaisants que celui qui vient d'être rendu par le peuple de cette province.

Nous disons que le clergé n'aimait pas l'ancien régime. Mais nous ne voulons pas dire qu'il lui a fait une lutte bien active, et en thèse générale il s'est montré d'une très grande modération. Mais dans la dernière bataille, rappeler les fidèles au respect des commandements de Dieu c'était suffisant pour leur indiquer en quel sens ils devaient voter. Voilà comment le clergé, dans le simple exercice de son devoir, a pu contribuer indirectement à faire disparaître le régime honneux que nous avons subi depuis cinq ans.

Echos d'Ottawa

Ottawa, 21.

L'hon. J. A. Chapleau est de de retour ici.

Il est rumeur que l'hon. D. L. Hannington, chef de l'opposition dans la législature du Nouveau-Brunswick va être fait juge de la cour suprême de cette province en remplacement de feu le juge Wetmore.

L'hon. Frank Smith a fait une chute sur la glace et s'est blessé gravement au bras droit.

Les bords de la rivière Chaudière commencent à présenter une physionomie plus animée en vue de l'ouverture des moulins qui seront mis en opération aussitôt que la température le permettra.

L'on croit que le nouveau moulin à scie de Hurdman et compagnie commencera à fonctionner le premier mai prochain. Il y a actuellement soixante-quinze hommes qui y sont employés. Ce nouveau moulin va procurer de l'ouvrage à environ une centaine d'ouvriers.

Les hommes des chantiers continuent à descendre du bois. Ils disent cependant que quoiqu'il y ait peu de neige dans les bois, il y en aura cependant suffisamment pour sortir les billots et les conduire sur le bord des rivières.

DEUX CANADIENS DE WOONSOCKET, R. I.

Candidats à la Législature de l'Etat

On nous écrit de Woonsocket :

M. Joseph Rouvier, candidat républicain pour la législature du Rhode-Island, est né à Saint-Simon, P. Q. Il étudia au collège de St-Hyacinthe. Il arriva aux Etats-Unis en 1863, il s'est occupé de commerce depuis. Il possède aujourd'hui un des établissements de charcuterie les plus considérables de Woonsocket, et jouit du meilleur crédit. Canadien éclairé, M. Dulude est un de nos jeunes gens d'avenir et un ornement de notre société canadienne.

JACK L'EVENTREUR

La police de Liverpool fait d'horribles découvertes

Cadavres de six femmes et enfants trouvés dans une cave

Le meurtrier probable est connu

Liverpool, 16.—Un homme nommé Williams a été arrêté récemment à Melbourne, pour avoir assassiné une femme. L'enquête a fait découvrir qu'avant d'aller en Australie il avait commis un crime horrible dans cette ville. On a trouvé dans une maison les cadavres d'une femme et de ses deux enfants que Williams avait assassinés.

Le meurtrier avait recouvert les cadavres de chaux vive pour cacher son crime, mais il n'avait pas réussi. La maison où les cadavres ont été trouvés était occupée par Williams. La police a continué ses recherches et a trouvé d'autres cadavres.

On se demande ce qu'est Williams et comment il vivait, tout est mystère. Sa première apparition connue est dans un hôtel où il buvait beaucoup, mais non excessivement.

Il aimait la société, et comme il avait beaucoup voyagé, sa conversation était très intéressante. Quand on voulait savoir quelque chose sur lui-même, il devenait taciturne. Lors de son mariage avec Miss Mather qu'il a tuée à Melbourne, un journal voulut faire sa biographie, mais il refusa de donner aucun renseignement.

Après avoir pris possession de la villa qu'il avait louée ou vit une femme et deux enfants dans les environs. Personne n'avait eu connaissance de son arrivée. Vers le même temps une autre femme eut une entrevue avec lui dans un hôtel. Williams dit que c'était sa sœur. Cette femme fit une couple d'apparitions et elle disparut. Williams quittait souvent son hôtel le matin et ne revenait que le soir les vêtements en désordre et sale. Il disait avoir travaillé à des ouvrages de maçonnerie.

C'est alors qu'il accomplissait ces meurtres.

William avait abandonné sa villa et était retourné à l'hôtel en disant qu'il ne pouvait y dormir en l'absence de sa sœur et de ses enfants.

Quant il demeurait à Ramhill, il est allé à Londres et en est revenu avec un uniforme de régiment. Il avait enfoui toutes ces victimes dans un grand trou qu'il avait recouvert de ciment.

Tout semble indiquer que Williams n'est autre que "Jack l'Éventreur." Williams allait souvent à Londres et la police a constaté par ses recherches que ses visites coïncidaient avec les meurtres découverts dans cette ville.

EMPALE

Schneider, l'étrangleur de Vienne expie son crime

Exécution atroce

Vienne, 17. — Frank Schneider, l'étrangleur de Vienne, a expié ses crimes hier matin.

Schneider est cet individu qui, avec sa femme, a étranglé huit servantes, qu'il avait prises à son service, les unes après les autres.

Le vol a été le mobile de tous ces crimes. On étouffait les malheureuses, puis on les dévalisait.

Les détails de cette exécution font frémir. Schneider a été accompagné au lieu du supplice par l'aumônier de la prison. Le malheureux était livide et tremblait de tous ses membres.

Quand on arriva à l'estrade, on dut lever le criminel et le porter. Schneider, fou de terreur, criait : "Miséricorde ! Miséricorde ! Mon Dieu ! mon Dieu ! Laissez-moi, je dirai tout, je dirai tout !"

En vain le prêtre lui adressait-il des paroles d'encouragement et cherchait-il à élever les pensées du condamné vers le ciel. Schneider restait sourd à toutes les paroles de l'aumônier.

Schneider a été empalé. C'est un supplice atroce et en usage chez les Turcs.

Vienne, 17.—Plus récent.—On a télégraphié par toute l'Europe et cablé dans tous les autres pays du globe que Schneider avait été empalé. Ce sont les préparatifs du supplice qui sont cause de cette erreur, car le criminel n'a pas été mis en pal. Le bourreau s'est contenté de le faire approcher du poteau fatal, de lui courber la tête, puis lui passant une corde au cou, il l'a étranglé. Schneider était fou de terreur.

Le cadavre a été laissé au poteau, dans le préau de la prison.

L'ENSILAGE

Une Nouvelle Association de Cultivateurs

Un Silo dans chaque paroisse

Une assemblée qui doit avoir beaucoup d'intérêt pour les cultivateurs de la province de Québec a eu lieu jeudi après-midi, le 17 mars courant, à Montréal, dans une des grandes salles de l'établissement de notre confrère du *Star*. Nous voulons parler de la première assemblée annuelle de la société connue sous le nom de "Economie Stock Feeder's Association" ce qui peut se traduire en français, "Société d'Economie dans la nourriture du bétail."

Une question importante a été discutée dans cette assemblée, celle de l'ensilage.

L'assemblée était présidée par M. Ewing. Parmi les personnes présentes on remarquait l'honorable Louis Beaubien, ministre de l'Agriculture à Québec, M. P. P.

Robert Ness et Robert Robertson de Howick; Robert McFarlane, et William McFarlane, de Huntingdon; S. A. Fisher, de Knowlton; R. A. Reaburn, de Ste-Anne; Jame Somerville, de Belle Rivière; Miller, de Ste-Thérèse; A. G. McBean et McPherson, de Lancaster; H. S. Foster, de Knowlton; Col. Patten, de Brome; L. Simpson, de Valleyfield; Jas. Buchanan, de Saint-Michel; Andrew Bea et Andrew Hislop, de Saint-Laurent; A. E. Garth, de Terrebonne; T. A. Trenholme, Robert Brodie et Robt. Benning, de Côte St-Pierre; James Drummond et D. McLachland, de la Petite Côte; Thos. Irving, de Logan's farm; E. H. Barnard, de Sorel; M. McGibbon, Graham, Charles Tyler, John Nesbitt, R. Jeffrey, Jas. Hamilton, R. Hamilton, Howard, Cochrane, A. J. Daves, Harvey McArthur.

La discussion a roulé uniquement sur l'ensilage, sur la manière de récolter les fourrages qui doivent être ensilés, sur la manière de les ensiler, sur celle de s'en servir comme nourriture pour les bestiaux et sur les avantages de cette nourriture.

Cette assemblée a été remarquable par le bon ordre qui n'a cessé d'y régner. Les assistants ont exposé tour à tour, avec précision et clarté, les résultats de leur expérience et tout ce qui s'est dit était d'une nature on ne peut plus intéressante.

Cette association se propose de travailler à l'avancement des cultivateurs en Canada. Notre hiver est long; il faut nourrir le bétail à l'étable pendant six long mois; le moyen le plus économique de faire provision de fourrage pour l'hiver consiste à recourir au silo.

C'est pour cela que la nouvelle association veut faire les plus grands efforts pour vulgariser dans cette province l'usage du silo.

Le professeur Robertson a fait une conférence au cours de laquelle il recommande à tous les cultivateurs du pays de construire des silos. Durant la séance de l'après-midi, M. l'abbé Charette a lu un travail sur la culture du blé d'inde pour l'ensilage; M. A. E. Garth a lu un autre travail sur la manière de préparer l'ensilage et de le disposer dans le silo; M. C. P. Tyler a lu un autre travail sur la construction des silos; M. Barnard a parlé des autres fourrages que le blé d'inde pour l'ensilage, tels que le trèfle, etc.

L'hon. M. Beaubien a aussi pris la parole et il a donné aux assistants l'assurance qu'il ferait tout en son pouvoir, comme ministre de l'Agriculture, pour faire construire au moins un silo, dans chaque paroisse de la province de Québec; car il est convaincu que le silo est destiné à enrichir la province; il en a l'expérience sur ses fermes. L'honorable M. Beaubien a été chaleureusement applaudi.

Dans la soirée a eu lieu une troisième séance. Le professeur Robertson a alors parlé du rôle que l'agriculture est appelée à jouer dans le progrès et le développement du Canada. Plus le cultivateur sera instruit, a-t-il dit, plus le pays et tous les habitants du pays vivront heureux et prospères.

L'agriculture est la base de la prospérité du commerce et de l'industrie.

Le professeur Robertson fait observer à nos cultivateurs qu'ils ont tort d'accuser la Providence, ou le gouvernement de leur insuccès; ils devraient, au contraire, s'accuser eux-mêmes. La plupart du temps, ils ne réussissent pas, parce qu'ils cultivent mal, ou qu'ils se livrent à des genres de culture qui ne conviennent ni au terrain qu'ils possèdent ni aux circonstances dans lesquelles ils sont placés.

DECOMPTÉ REFUSE

L'hon. juge Caron a décidé ce matin que le décompte ne pouvait avoir lieu pour le comté de Portneuf, parce que le délai était expiré.

LE PONT

Ottawa, 18.—M. Frémont demandera lundi si le gouvernement sait que la construction d'un chemin de fer de Moncton à Edmonston, d'un pont à Québec et d'une ligne directe de Québec à un point sur le Pacifique, près du lac Supérieur, raccourcirait de 300 milles la distance entre Halifax et Winnipeg.

M. Frémont demandera aussi si le gouvernement se propose d'aider à la construction du pont devant Québec.

ABFABRIE DE L'ÉTÉ 1883

Filiatreault vs. l'abbé Gosselin

Motion du demandeur renvoyée

Montréal, 19.—L'honorable juge Ouimet a rendu ce matin un jugement interlocutoire dans la poursuite de M. Filiatreault, qui publie le *Canada Revue*, contre M. l'abbé Gosselin qui publie la *Semaine Religieuse*, de Québec.

Il s'agit, comme on le sait déjà, d'une poursuite en libelle. Le rédacteur de la *Canada-Revue* annonçait sur le dos de sa publication, qu'il mettait à la disposition de ses abonnés les livres d'Alexandre Dumas, de Guy de Maupassant, d'Ohnet, Hugo, etc., etc. La *Semaine Religieuse* a mis le public en garde contre ces auteurs et contre la *Canada-Revue*, parce que, disait-elle, une revue qui met de tels auteurs à la disposition de ses abonnés est sujet à caution.

M. Filiatreault, par le ministère de son avocat, M. Globensky, demandait que le défendeur cite les auteurs et les volumes immoraux ou mis à l'index par l'Eglise, que la *Canada-Revue* offre en lecture à ses abonnés.

Nous avons déjà donné la réponse du défendeur qui se résume comme suit : Je n'ai pas dit que vous mettiez tels et tels volumes immoraux ou condamnés par l'Eglise, à la disposition de vos lecteurs; j'ai tout simplement dit que vous aviez bien tort d'offrir, sans restriction aucune, les œuvres d'auteurs tels que Alexandre Dumas, d'Ohnet, Guy de Maupassant, etc., etc., qui ont certainement écrit des livres immoraux ou mis à l'index.

J'étais donc justifiable de vous blâmer, dans l'intérêt public, et c'était mon devoir de journaliste catholique de le faire.

Si vous-même aviez nommé les volumes que vous mettiez à la disposition de vos lecteurs, je pourrais être tenu de vous indiquer quels sont ceux que je trouve mauvais; mais vous annoncez en général que vous avez ces auteurs pour vos abonnés. J'ignore les volumes que vous avez en main; je ne puis pas être tenu de vous les désigner. Et si la cour me forçait de faire cela, elle pourrait aussi bien me forcer à citer la page et la phrase que j'incline à croire trop longue et impossible, puisque je n'ai pas les auteurs en main.

La cour déclare que le demandeur peut parfaitement faire sa preuve sans que le défendeur lui nomme les volumes qu'il dit immoraux.

Les allégations de la défense rencontrent parfaitement les allégations de la poursuite.

Il est vrai que le défendeur ne nomme pas les volumes immoraux, suivant lui, mais ce n'est pas nécessaire non plus pour se justifier s'il peut prouver les allégations de sa défense à savoir que des œuvres des auteurs mis à la disposition des lecteurs de la *Canada-Revue*, sont immoraux ou mis à l'index. C'est ce qu'il faudra prouver, car tout se réduit à une question de preuve, et à savoir si le défendeur a réellement agi dans l'intérêt public, suivant sa prétention.

Je n'ai pas à décider cette question qui sera plaidée au mérite.

Mais ce qui me semble évident, c'est que le défendeur ne peut être forcé à produire la liste d'auteurs demandée par la poursuite; parce que la poursuite peut parfaitement lier contestation sans cela.

Les allégations de la défense rencontrent celles de la demande. De plus, elles sont aussi précises que les annonces de la *Canada Revue*.

Cette publication ne disait en effet, que d'une manière générale qu'elle offrait les œuvres des auteurs en question.

M. Gustave Lamothe a donc gagné un premier point, bien que secondaire, en faveur de son client, M. Gosselin.

M. Mercier doit entrer en société, au mois d'avril, avec son gendre, M. Gouin, et M. Rodolphe Lemieux. M. Cléophas Beausoleil doit devenir syndic de faillites.

REVOLUTION AU VENEZUELA

Combat sanglant entre les troupes gouvernementales et les Révolutionnaires

La situation est critique

New-York, 19.—Une dépêche de Caracas, Venezuela, au *New-York Herald*, dit que l'opposition faite au président Palacio a dégénéré en une prise d'armes, et une bataille sanglante a eu lieu entre les révolutionnaires et les troupes du gouvernement, près de cette ville. Autant que l'on a pu le savoir, l'avantage est resté au gouvernement, mais la crainte généralement exprimée, est que cela n'est que le commencement d'une lutte longue et désespérée pour le contrôle des affaires du pays, qui causera de nombreuses morts et plongera de nouveau la république dans le chaos d'où elle ne fait que sortir.

Les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'à présent sur la bataille de jeudi dernier sont maigres, on ne connaît pas le nombre des combattants, tout ce que l'on sait, c'est que les révolutionnaires ont dû battre en retraite. Ce n'était pas un secret que la bataille suivrait les élections, quel qu'en soit le résultat, et les deux partis s'étaient préparés à la lutte. Le président Palacio a employé tous les moyens possibles pour conserver le pouvoir et fortifier sa position, tandis que ses adversaires faisaient de grands armements en vue de la lutte finale.

Les élections générales devaient avoir lieu le 10 février, mais le président crut devoir les reculer au 20, puis elles furent encore ajournées. Ces hésitations donnèrent à croire que les forces du Gouvernement n'étaient pas préparées.

On dit que l'ex-président Guzman Blanco a suscité le mouvement révolutionnaire et qu'il a beaucoup d'adhérents par tout le pays. Ses partisans complotent depuis plusieurs années le renversement du gouvernement actuel; ils sont bien armés, disposent de fonds considérables et peuvent entreprendre une lutte acharnée.

Selon toutes les apparences, la République du Venezuela aura fort à faire avant que le pays ne soit tranquille et un gouvernement constitutionnel fortement établi. Le gouvernement va prendre les mesures les plus actives pour empêcher les révolutionnaires de concentrer leurs forces. Le président Palacio semble croire que l'ordre régnera bientôt de nouveau, mais beaucoup de citoyens bien informés de la capitale ne partagent pas sa confiance. La situation est critique.

Bonne réponse

L'Etendard et la Patrie

La *Patrie* ayant attaqué l'*Etendard*, à l'occasion de la nomination de notre directeur au Conseil Législatif, l'*Etendard* riposte comme suit :

Nous cueillons dans la *Patrie*, journal qui pose en champion du langage poli, courtois et délicat, ce petit échantillon de littérature épique :

"Les culbutes de polichinelle de l'*Etendard* seraient comiques, si elles n'étaient écumantes. Ce journal passe aujourd'hui son temps à faire des compliments à des hommes qu'il engueulait il y a six mois à peine. Témoins MM. Owen Murphy et Chapais.

Oh ! les nécessités de la dèche ! les calnotades des sans-cœur ! la domesticité des crève-faim de la politique. En voilà des bons hommes qui peuvent conjuguer le verbe se vendre. *Je me vends, je me vendais, je me suis vendu, je me vendrai, je me vendrais.* Tous les temps y passeraient pour ces gueux-là !"
BILLY

Ce petit bijou a pourtant quelques défauts : Il traite la vérité avec trop de sang-froid.

Ainsi, 1o Nous n'avons pas fait de compliments à Owen Murphy.

2o Nous n'avons jamais engueulé personne, pas même la *Patrie*, à plus forte raison M. Chapais, qui respecte ses lecteurs et ses adversaires. Nous avons pu différer d'opinion avec lui sans avoir recours à l'injure; ce mode de discussion n'entre pas dans les habitudes de la *Patrie*.

Notre confrère démontre ensuite pour quelles raisons l'*Etendard* n'a pas de leçons à recevoir de la *Patrie*.

L'honorable M. Ouimet, ministre des travaux publics, doit aller prochainement à Toronto, où il est invité à prononcer un discours.

Le Canada inconnu

Il y a quelques jours, la *Société Historique* de cette ville annonçait que M. W. H. Lynch donnerait sur le sujet suivant : "La Colombie Britannique et ses richesses minières."

Cette conférence a été faite, et j'ai eu l'avantage d'y assister. M. Lynch a parlé pendant deux heures d'une manière fort intéressante de ce que l'on voit et de ce que l'on fait dans l'Ouest américain et canadien.

M. Lynch est un de nos compatriotes : il est né à Danville, dans la province de Québec, et il y a passé sa jeunesse. Il y a plusieurs années il s'est occupé beaucoup de l'industrie laitière, et il a même publié plusieurs ouvrages sur l'exploitation des beurres et des fromages.

M. Lynch a appartenu à la presse, et à l'Association Américaine pour l'avancement des sciences ; il a voyagé en Europe, et il est très renseigné. Après avoir vécu pendant quelques années à Spokane, dans le territoire de Washington, il a été attiré sur les bords du lac Kootenay, Colombie Britannique, où des mines d'argent venaient d'être découvertes, et il y réside actuellement.

Nul ne possède mieux le sujet qu'il a traité. Malheureusement ce sujet était trop vaste, et le conférencier, qui parle avec une grande facilité, n'a pu réellement que l'effleurer. Je serais même tenté de dire qu'il était trop plein de son sujet, et que nous n'en avons eu que ce qui a débordé, malgré notre désir de goûter ce qui restait au fond du vase.

Il y a eu cependant quelque chose de plus malheureux : c'est que la salle des conférences était à moitié vide, et que les journaux du lendemain n'ont fait aucune appréciation de ce discours qui nous révélait un coin du Canada inconnu.

Ah ! que j'ai bien reconnu à ce trait mes excellents compatriotes ! Nous sommes tous des idéalistes, mais nous n'avons pas le sens pratique. La politique nous passionne, le sentiment national nous exalte, mais les affaires nous laissent froids.

"Dans telle province éloignée de notre pays, nous dit M. Lynch, il y a des trésors que vous ignorez et je viens vous les révéler ; il y a là des gisements d'argent et de plomb d'une richesse étonnante, et les Américains s'en emparent ; déjà, ils y ont bâti des villes, établi des lignes de bateaux, construit des chemins de fer, et ils ont acquis de grandes étendues de terrains miniers. Allez-vous vous contenter de les regarder faire ? Est-ce que votre race n'a pas la prétention d'avoir sa part de ces richesses que la Providence a semées sur votre sol ?"

Et nous avons paru lui répondre :

"Ah ! il y a là-bas sur le sol canadien de riches placers d'argent dont les Américains sont en voie de s'emparer ? Eh ! bien, tant mieux pour eux ! Ah ! ils fondent des villes dans notre pays ? Eh ! bien, tant mieux pour nous !"

"Mais, reprend M. Lynch, ces villes qu'ils bâtissent, ils les bâtissent à leur profit et à vos dépens. Ils y font des fortunes qu'ils tirent de votre sol !"

"Que voulez-vous ? répliquons-nous, nous ne sommes pas nés spéculateurs, et nous ne savons pas exploiter nos richesses. Partout où il y a de l'argent à faire, nous arrivons toujours après les autres. Suivant une comparaison populaire, de tous les beaux vaisseaux de lait que la Providence a mis dans notre laiterie, la crème est prise par les autres races et nous ne gardons que le lait sûr..."

Nous pourrions prolonger ce colloque ; mais le seul contraste qu'il rappelle entre les autres races et la nôtre devrait suffire à réveiller un peu parmi nous l'esprit d'initiative et d'entreprise.

Il est certain que nous contemplons avec trop d'indifférence les magnifiques développements que prend notre ouest canadien sans nous soucier d'y réclamer notre part.

Vainement représente-t-on le Manitoba comme le plus riche grenier de la Puissance.

Vainement vante-t-on la fertilité des immenses vallées des deux Saskatchewan. Vainement essaie-t-on d'attirer l'attention des habitants de l'Est sur les richesses minières de l'ouest et de la Colombie-Britannique.

Il semble que tout cela ne nous regarde pas, nous surtout, Canadiens-Français, et que les riches contrées de l'ouest soient l'apanage exclusif des autres races.

Nos frères du Manitoba nous invitent et nous pressent sans pouvoir réveiller notre apathie ; et pendant que les Américains abandonnent la Nouvelle-Angleterre pour aller se fixer dans l'Ouest de leur pays et du nôtre, nos compatriotes continuent d'émigrer vers ces Etats qui ne suffisent plus à faire vivre leurs premiers occupants.

Pourquoi ne suivent-ils pas plutôt le courant qui entraîne les autres nationalités vers l'Ouest, pendant qu'il en est encore temps ? Il nous paraît qu'il y a là une étrange aberration.

C'est pourquoi nous attirons l'attention publique sur ce sujet qui nous semble d'une importance majeure. Il est plus que temps d'aviser aux mesures à prendre pour détourner dans notre province un mouvement qui détournerait le courant d'émigration des Etats de la Nouvelle-Angleterre et le dirigerait vers l'Ouest Canadien.

Déjà nous sommes fort en retard ; mais il reste encore dans ces vastes contrées bien des terres et des richesses inoccupées. Il faut nous en prendre au moins une petite part. Connaissions donc enfin notre pays, et ne laissons pas les étrangers accaparer toutes ses richesses.

A. B. R.

LES HURONS

ET LES ELECTIONS GENERALES.

La correspondance suivante, entre *Ahgnionlen* (L'Ours), le grand chef des Hurons, et l'honorable Premier ministre de la province de Québec, sera lue avec intérêt par nos lecteurs du Canada et de l'étranger :

VILLAGE HURON DE LA JEUNE LORETTE,
14 Mars 1892.

Au Grand Chef de Boucherville,
à Québec.

Grand Chef,

Au nom des Chefs et guerriers hurons, permets-moi de te féliciter sur la grande victoire que tu viens de remporter. Tous tes vaillants Capitaines et un grand nombre de tes guerriers sont revenus auprès de toi avec de nombreuses chevelures enlevées aux ennemis. On dit aussi que la paix va régner maintenant dans notre pays, que tu sauras conduire avec sagesse et prudence, deux qualités qui ne te manquent pas.

Je dis

MAURICE-SÉBASTIEN AHGNIONLEN,
Grand Chef des Hurons.

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
PROVINCE DE QUÉBEC

A Maurice-Sébastien Ahgnionlen,
Grand Chef des Hurons,
à Lorette.

Grand Chef,

Ta parole m'a fait plaisir. Nos Pères étaient alliés, et depuis le jour où ta Nation est venue se fixer sous le Fort de Québec, en 1650, nous ne faisons plus qu'une seule famille et nous sommes devenus frères.

Puisque ta Nation est contente de la victoire qui vient d'être remportée et de l'ère de paix dans laquelle nous entrons, j'espère que Toi, tes chefs et tes guerriers, vous serez tous à Québec le jour de l'ouverture du Grand-Conseil, dans les premiers jours de la prochaine lune.

Je te ferai prévenir.

Merci.

C. B. DEBOUCHERVILLE,
Premier Ministre.

Québec, 17 mars 1892.

Communauté générale

Hier, a eu lieu, à la Congrégation de la Haute-Ville, communion générale des congréganistes.

L'office a commencé à sept heures moins un quart.

Il y a eu aussi élection des officiers de la Congrégation.

GREENWAY

DIMINUTIF DE MERCIER

Après tout, Québec n'était pas la seule ville déshonorée par le boodlage.

Nous ne nous en réjouissons pas, nous constatons seulement. Voici que nous arrivons de Winnipeg de nouvelles accusations de corruption portées par un journal libéral, le *Manitoba Free Press* contre M. Greenway, le persécuteur de nos compatriotes au Manitoba. Ce journal a créé toute une sensation, le 15 courant, en publiant l'article dont voici la principale partie :

Le premier ministre du Manitoba est un diminutif de Mercier ; il fait en petit ce que ce malhonnête politicien, avec une audace incroyable, faisait en grand, lorsqu'il exigeait des droits de péage sur tous subsides, contrats ou achats dans lesquels son gouvernement pouvait être intéressé en quelque manière que ce fut. M. Greenway a débuté de la même manière que Mercier. Il n'y avait pas trois jours qu'il était ministre, qu'en transigeant avec des entrepreneurs de chemins de fer, il gagnait un pot-de-vin de \$12,000. Après avoir reçu et s'être approprié une partie de cette somme, il a jeté par-dessus bord ceux de qui il était parvenu, à force d'intrigues, à soutirer cet argent. Les chemins de fer lui paraissent alors profitables, et il s'est abouché avec de nouveaux entrepreneurs.

Il fit une autre transaction qui devait rapporter \$90,000 de boodle, avec l'entente que tout serait partagé entre les complices. Mais les honnêtes libéraux n'ont pas mis M. Greenway en office pour se livrer à de telles manœuvres ; et quand l'occasion viendra, il recevra le châtiement qu'il mérite pour les avoir trompés.

Ceux qui ont appuyé M. Greenway à Manitoba, ont les mêmes principes que ceux qui ont appuyé M. Mercier à Québec jusqu'à ce que ce dernier tombât écrasé sous le poids de l'indignation populaire. Quelques-uns des partisans de Mercier étaient ses dupes, mais la majorité était aussi corrompue qu'il l'était lui-même. C'était de ces hommes décidés à tenir les rênes du pouvoir en sacrifiant la province, et même l'honneur s'il le fallait. Parmi les partisans de M. Greenway, en cette province, il y a de ces bonnes âmes trop naïves, et trop confiantes pour croire qu'une tentative ouverte de boodle soit faite avec intention. Cependant comme à Québec les dévoués adeptes du Mercierisme chez nous, audessus de la faiblesse morale à qui la corruption répugne, et ils sont prêts à recourir aux extrêmes pour maintenir leur chef au pouvoir. Pour eux la plus grande douleur est de voir que leurs capitaines n'aient pas pillés davantage et n'aient pas donné à leurs fidèles d'aussi bonnes chances que celles données à Pacaud. A défaut de cela, ils se réjouissent de l'acte électoral que le gouvernement a eu l'énergie de faire adopter et qui jusqu'à un certain point pourra suppléer au boodle, bien que l'adoption de cet acte leur ait coûté le sacrifice des principes les plus chers de leur parti depuis que le gouvernement responsable existe en ce pays.

Mercier est accusé, et avec raison, d'avoir été le premier à soulever les préjugés de race et de religion. Greenway emboîte le pas derrière lui à Manitoba. Ce qu'était Mercier à Québec, Greenway l'est dans cette province, seulement ce dernier fait en petit ce que l'autre faisait en grand ce qui établit la différence de niveau intellectuel entre ces deux politiciens. Mercier jouissait de la confiance de son parti et il en a abusé. Il s'en est couvert comme d'un bouclier pour commettre le plus atroce des crimes politiques. Greenway et ses collègues ont déchiré et mis en haillons le drapeau libéral, et ont bafoué leur parti en l'associant à leurs actes de la corruption et de malhonnêteté éhontées. Les Greenwayites veulent donner à entendre qu'ils ne croient rien de cela. Ils prétendent que le gouvernement n'a commis aucun mal. Ainsi faisaient les Mercierites à Québec ; c'est ce qu'ils ont déclaré, c'est ce qu'ils ont répété ; c'est ce qu'ils ont insisté à redire de jour en jour jusqu'à la votation. Mais ils connaissaient mieux, comme nos Greenwayites, ils étaient sans principes et sans scrupules ; ils voulaient tout risquer ; il leur fallait le pouvoir à tout prix.

Or un Greenwayite et un Mercierite se rassemblent comme deux gouttes d'eau. Que l'on jette un coup d'œil, sur cette bande d'affamés politiques qui rampent à la suite du ministère dans notre Chambre : pas un seul d'entre eux qui ne ferait pas comme Pacaud s'il en était à même, de même que pas un seul des membres du gouvernement ne serait pas disposé, s'il le pouvait à lui servir de Mercier

L'influence et la réputation du parti libéral ont été trainées dans la boue par ces hommes à l'exemple de Mercier à Québec, les honnêtes gens du parti ressentiront l'outrage. Les boodlers et les canailles doivent disparaître.

Voilà bien la peinture fidèle de la clique que nous avons écrasée ici.

L'écrasement sans pareil qui a couronné nos efforts, semble avoir redonné confiance à tous ceux que l'audace et l'hypocrisie toujours triomphantes avaient rendu sceptiques en l'honnêteté de notre peuple. D'un bout à l'autre du pays, c'est un cri général contre les exploiters et les jouisseurs dont les dettes se payent à même le coffre public. Les accusés tremblent déjà rien qu'à la seule pensée d'être forcés de s'éloigner de la crèche, c'est pour cela qu'ils refusent les enquêtes demandées. Mais, courage ! Ce n'est pas du premier coup que nous avons pu atteindre au cœur la clique dont celle de M. Greenway n'est qu'une succursale. On nous a battus plusieurs fois avant, qu'à notre tour, nous ayons pu vaincre. Quand on triomphe toujours par le nombre, on finit par s'y habituer, et par s'endormir à l'heure du danger.

C'est alors que sonne l'heure de la justice

La langue française

NOS DROITS SONT IMPÉRIEUX

M. McCarthy a de nouveau présenté un projet de loi pour abolir la langue française dans le Nord-Ouest. C'est un fait regrettable, et nous espérons que le "chef des nobles trois" recevra cette année la rebuffade qui lui a déjà été infligée.

Nous venons de terminer une lutte ouverte, nous ne nous sommes pas montrés chauvins, nous avons fait notre devoir comme de bons citoyens, et nous n'avons pas écouté ceux qui nous font appel aux préjugés. Nous avons droit d'exiger que l'on nous traite comme nous traitons les autres.

Il y a dans les autres provinces—dans l'Ontario surtout—une partie de la population qui ne comprend pas les droits, ni la raison d'être de la race française au pays, soit parce que notre histoire ne lui est pas connue, soit parce qu'elle se laisse aveugler par les préjugés d'instinct et d'éducation. Il y a un certain nombre de citoyens de langue anglaise qui paraissent croire que nous ne sommes pas chez nous dans ce pays, que nous y sommes simplement tolérés. Ceux-là sont dans une erreur profonde. Ce pays c'est nous qui l'avons fait, nous en sommes les premiers maîtres. Nous y avons de droits égaux, sinon supérieurs, et de l'Atlantique au Pacifique, à tous les autres citoyens d'origine différente, et le jour où ces droits seront sérieusement menacés nous trouverons aussi unis pour les défendre, que nous avons été unis le 8 mars, pour chasser ceux qui avaient voulu ternir notre réputation.

En pleine deroute

MERCIER A TUE LAURIER

La Vérité constate que M. Mercier a tué M. Laurier comme chef du parti libéral :

L'opposition libérale à Ottawa paraît être en pleine deroute, elle aussi. Chaque élection partielle, tant dans la province de Québec que dans l'Ontario, est une victoire pour les partisans de M. Abbott. M. Mercier n'a pas seulement réussi à tuer son propre parti, il a donné le coup de mort à celui de M. Laurier.

LE JEU DES LETTRES

Comparée à l'ancienne administration, la nouvelle, est un BIENFAIT.

Lisez plutôt sa composition.

De Boucherville

McIntosh

Pelletier

Nantel

Flynn

Hall

Casgrain

Taillon

RMOS.

BIENFAITS DE NOTRE-DAME DE
LOURDES

Une Canadienne guérie à Lourdes

Montréal, 23 octobre 1891 (1).

Monsieur le Supérieur,

Permettez que je vienne de bien loin accomplir aujourd'hui un devoir de reconnaissance envers notre très miséricorde Dame de Lourdes qui, l'occasion d'un récent pèlerinage à son béni sanctuaire, a bien voulu choisir, entre les milliers de pèlerins prosternés à ses pieds, un membre de mon humble famille pour être l'objet de son insigne faveur en de sa toute-puissante protection.

Père d'une famille, je quittais Montréal pour l'Europe, le 5 août dernier, avec trois de mes filles pour leur donner quelques distractions et surtout pour faire oublier à l'une d'elles, Emilie, la marche d'une cruelle maladie qui la minait depuis deux ans.

Ma fille cadette, âgée de 35 ans, avait dû renoncer à tous ses travaux à la suite de faiblesses répétées et croissantes, auxquelles de fréquentes hémorragies venaient encore ajouter un caractère de gravité alarmante. Nous ne pûmes bientôt conserver d'illusion sur son état. Un médecin spécialiste, anglais et protestant, m'informa que ma fille était atteinte d'une tumeur interne ou kyste. C'était là la cause de toutes ses douleurs.

Pour comble de détresse, l'éminent praticien ajoutait qu'il ne voyait de délivrance de cette maladie, à peu près incurable, qu'au moyen d'une grave et pénible opération dont le résultat offre souvent de tristes incertitudes.

C'était avec la vague idée de procurer à cette pauvre enfant quelque distraction passagère que j'entreprenais le voyage en Europe. Débarqué à Liverpool le 14 août, je pus me convaincre que la traversée de l'Océan n'est guère propre à améliorer une santé délabrée. Un séjour à Londres et à Paris ne changea rien à la situation : le repos forcé, le recours fréquent, presque abusif, aux remèdes violents prescrits, qui ne faisaient que suspendre le cours de la maladie, enfin la résignation à la volonté de Dieu dans les souffrances de chaque jour, tenaient lieu des promenades et des distractions projetées.

Cependant Emilio nourrissait, depuis son départ de Montréal, le projet bien arrêté de se rendre à Lourdes. Je soupçonnais le désir de ma fille ; mais sans vouloir y mettre une opposition absolue, je ne la jugeais pas en état d'entreprendre un voyage de vingt heures en chemin de fer. Je tâchai donc de l'en dissuader en lui proposant de faire un *Triduum* de prières à Notre-Dame des Victoires, à Paris.

Emilie me répondit qu'elle ne serait jamais mise en voyage si elle n'avait compté positivement visiter Notre-Dame de Lourdes. En présence des souffrances de ma chère fille et de son ardent désir, je ne fis plus d'opposition.

Nous quittâmes Paris le 3 septembre et nous arrivâmes à Lourdes le 4 par une pluie battante. Cela n'empêcha pas cependant ma malade, ses sœurs et moi de faire une courte visite à la Grotte et à l'église du Rosaire.

Dieu permit que le lendemain, à son réveil, ma fille se sentit un peu mieux, encouragée du moins à se mettre en route pour l'accomplissement de son pèlerinage. A 7 heures du matin, nous quittâmes tous quatre notre hôtel du boulevard pour nous rendre à la Grotte ; mais arrivée sur le pont du Gave, Emilie fut prise de douleurs si aiguës qu'elles lui arrachèrent (à elle qui ne se plaignait jamais) de profonds gémissements ; les larmes tombaient de ses yeux. Elle nous déclara n'avoir jamais éprouvé de si terribles souffrances. Elle se traînait péniblement : parvenue au pied de la belle statue de la Vierge, en face de l'église, elle s'affaissa sur un banc mouillé, incapable de faire un pas de plus.

Malgré mon profond découragement, je me dirigeai vers la Grotte et j'obtins à l'Hospitalité de Notre-Dame de Lourdes une petite voiture pour les infirmes. Nous y plaçâmes notre chère malade et nous nous dirigeâmes vers Celle qui seule pouvait être en

ce moment pour nous tous la consolatrice des affligés, *Consolatrix afflictorum*. Après bien des difficultés, j'obtins qu'un prêtre donnât l'absolution à ma fille en cet endroit même et, sans autre préparation que nos larmes, l'espoir, le désir et l'amour, je la conduisis directement à la sainte Table, devant la grille de la Grotte.

Avec l'aide de personnes charitables, Emilie put s'y agenouiller et recevoir en cet endroit béni, aux pieds de l'Immaculée Conception, la visite du Dieu qui console et qui fortifie ! Nous la laissâmes devant la Grotte, sous la sauvegarde de Marie, tandis que ses sœurs et moi nous allions unir, dans la belle église du Rosaire, nos prières et nos communions aux siennes, afin d'obtenir un soulagement quelconque à sa terrible maladie.

Après une courte action de grâces, nous accourûmes, anxieux, auprès de notre chère malade. A mon inquiète information sur son état, elle me répondit, la joie et la paix sur le visage, qu'elle était très bien, qu'elle ne ressentait plus la moindre douleur. Nous attribuâmes tout d'abord au recueillement de son âme, au bonheur qu'elle éprouvait de sa communion cette suspension apparente de toute souffrance. Mais à notre grand étonnement, comme au sien, voilà qu'Emilie s'agenouille, ce qu'elle n'avait pu faire de plusieurs mois, et se joint aux prières des pèlerins, se tenant comme tout le monde les bras en croix. Jugez encore de notre joyeuse surprise en la voyant reprendre, d'un pas assuré, le chemin qu'elle n'avait pu parcourir deux heures avant, et en l'entendant dire qu'elle était guérie enfin, instantanément guérie, depuis le moment où elle revenait de la Sainte Table.

Nous passâmes dans un Saint repos et une douce joie cette journée si heureusement commencée aux pieds de l'Immaculée Conception et remplie d'émotions indicibles ! Ce même soir, Emilie récitait le rosaire à genoux. Le lendemain qui était un dimanche, ma fille suivit tous les exercices religieux et la procession aux flambeaux sans éprouver de fatigue.

Vingt jours plus tard, nous étions à Montréal, tous en parfaite santé. Depuis le moment de sa communion à la Grotte, ma chère fille n'a pas ressenti la plus faible trace de sa maladie, n'a pas touché à ses remèdes qu'elle avait, du reste, laissés à Lourdes. Deux fois elle a parcouru à pied une distance d'une lieue pour assister aux vêpres, le dimanche sans éprouver la moindre fatigue.

Voilà donc un étonnant miracle opéré en faveur de ma chère enfant par Notre-Dame de Lourdes. Qu'elle est bonne, cette divine Mère, d'avoir fermé les yeux sur notre indignité, ne permettant pas qu'elle fût un obstacle aux grâces qu'Elle voulait accorder à la piété sincère et tendre de ma fille !

En descendant du vapeur, à Montréal, notre première visite a été pour le beau sanctuaire dédié ici à Notre-Dame de Lourdes, afin d'y remercier la Vierge Marie.

Quand, Monsieur le Supérieur, vous énumérerez les bienfaits éclatants que doivent à Notre-Dame de Lourdes les pèlerins de toute la terre, vous voudrez bien en ajouter un de plus, le moins mérité et le plus miséricordieusement accordé.

J'ai l'honneur d'être, votre très humble serviteur,

Adelard J. BOUCHER.

Onguent et pilules d'Olloway

Pour la guérison des brûlures, teigne, blessures et ulcères, cet onguent justement célèbre demeure sans rival. Ses qualités balsamiques, de suite en l'appliquant, endorment la douleur cuisante, protègent contre l'air les nerfs exposés, donnent aux vaisseaux la vigueur nécessaire pour guérir la plaie, et donnent au sang une pureté qui lui permet de redonner la vigueur détruite. Les pilules d'Olloway, prisent simultanément assistent les pouvoirs purifiants et nourrissants de l'Onguent, Holloway. Ensemble, ces médecines agissent comme un charme ; après un essai loyal, aucun invalide n'a trouvé qu'elles manquaient de soulager et guérir sa maladie. L'action combinée de l'Onguent et de Pilules, en tout désordres, est trop irrésistible pour être entravée.

NOUVELLES DU MANITOBA

Nous lisons dans le *Manitoba*, numéro du 16 mars :

Samedi à 8 hrs., à la cathédrale, Mgr. l'archevêque confèrera l'ordre sacré de la prêtrise à M. l'abbé Lavigne. M. l'abbé Gauthier sera ordonné dimanche à Sainte-Agathe par Mgr Pascal, vicaire apostolique de la Saskatchewan.

—Demain, Mgr Pascal officiera pontificalement à la messe solennelle de la Saint-Patrice à Sainte-Marie, Winnipeg. Le R. P. Lecombe, O. M. I., donnera le sermon de circonstance.

—Nous avons pu nous procurer quelques détails sur le produit de la récolte de cette année, et tous semblent très satisfaisants. Nous mentionnerons ici les noms de quelques-uns qui ont obtenu les résultats suivants : M. Magloire Masson a récolté 1,800 minots de blé sur 70 acres en culture ; M. Jos. Marcotte, 3,000 minots sur 125 acres ; M. Henri Olivier a récolté une moyenne de 32 minots à l'acre. M. L. O. Lemieux a tout surpassé ; ayant semé un échantillon de 10 livres d'avoine, reçu de la ferme expérimentale à Ottawa, il en a récolté 25 minots. Cette avoine est de très belle qualité, et on peut se la procurer par petite quantité en s'adressant à M. Lemieux.

—A partir du 15 novembre dernier au 1er de mars 1892, les sommes d'argent ci-dessous ont été payées ici, pour l'achat du blé seulement : Par MM. Leitch Bros. \$65,000 ; M. Neil, pour O'Gilvie & Cie, \$48,000 ; MM. D'Aoust & McMullan, pour MM. Roblin & Armitage, \$55,000. Ceci démontre que nous ne figurons pas au dernier rang, et nos compatriotes devraient se hâter de nous rejoindre ici et prendre les terrains qui se trouvent à leur disposition à des conditions très faciles. On peut se procurer ici maintenant tout ce dont le colon a besoin : wagons, charrues, buggies, harnais, moulins à battre, moulins à vapeur, herbes, semences, ainsi que chevaux et bœufs, grâce à une compagnie nouvelle formée par MM. D'Aoust, McMullan et Hackney.

PETITE GAZETTE

Le Conseil Privé a accordé la permission d'on appeler du jugement de la cour Suprême sur la question des Ecoles du Manitoba.

La date du prochain consistoire n'est pas encore fixée. Toutes les promotions au cardinalat dont on parle ne sont que des rumeurs. Léon XIII est en bonne santé.

Le prince Bismark a été attaqué d'une maladie soudaine qui l'empêche de se rendre à l'assemblée de district, à Ratseberg.

Un nommé John McCleusky, de Lowell, Mass, ivrogne invétéré, a tué sa femme malade depuis un an, parce qu'elle n'avait pas d'argent à lui donner pour s'enivrer davantage.

Le coupable a été arrêté.

S. M. la reine Victoria est partie samedi matin pour la France. Elle est accompagnée de sa fille, la princesse Béatrice, du prince Henri de Battenberg, de la princesse Victoria, de ses secrétaires, de son médecin et des dames de sa suite. La reine s'est embarquée à Portsmouth à bord du yacht royal "Victoria and Albert," à destination de Cherbourg.

Melles de l'Ouest

A compter de ce jour, les malles pour l'Ouest, par voie du chemin de fer du Grand Tronc, seront fermées, au bureau de poste de Québec, à six heures et demie le soir.

Les lettres et matières postales, pour cette voie, pourront être déposées jusqu'à 6.30 p. m.

Industrie manufacturière

On manufacture au Canada environ 120 millions de verges carrées de coton. C'est la province de Québec qui est à la tête de cette industrie.

La fabrication du papier est une autre industrie très importante. On compte 56 établissements qui emploient 2,250 personnes à qui l'on paie \$660,000 de salaire par année. La production annuelle s'élève à environ \$3,344,000.

L'exportation en 1890 s'est élevée à \$367,193.

L'industrie du cuir emploie aussi des milliers de personnes. On en compte 5,300 dans la seule ville de Québec, et l'on évalue à \$6,500,000 leur production annuelle.

DECES

AMYOT.—Le 16 mars, à l'âge de 77 ans, Dame Louise Nolin, épouse de feu Sieur Dominique Amyot. Le convoi mortuaire laissera la résidence de son fils, George Elie Amyot, de la Dominion Corset Cie, No 63, rue D'Aiguillon, vendredi, le 18 courant, à 10 heures, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, et de là au cimetière Belmont.

HATHAWAY.—Vendredi soir, le 18 courant, est décédée subitement, Jane Hathaway, veuve de feu W. W. Martin, âgée de 92 ans.

LAMBERT.—Décédée ce matin, à 9 heures, à l'âge de 77 ans 6 mois, Dame Marie Flavie Lambert, épouse de Nardese Drolot.

Marché de Québec

FARINE ET GRAINS

Québec, 24 mars 1892.

FARINE—Sup. extra, baril, 196.	\$ 5 00	a	5 50
Extra	4 60	a	4 80
Fort pour boulanger	5 15	a	5 25
Extra du printemps	4 55	a	4 65
Superfine	4 45	a	4 55
Fi e	4 20	a	4 30
En p. ches de 100 liv.	2 20	a	2 30
Patente amer, qrts	5 25	a	6 50
Blé du Manitoba	1 20	a	1 25
" d'Inde jaune	0 70	a	0 72
" " blanc	0 00	a	0 95
Pois	0 90	a	1 00
Avoine	0 37	a	0 38
Orge	0 55	a	0 60

PROVISIONS, ETC., ETC

Québec, 24 mars 1892.

Beurre frais par livre	\$ 0 20	a	0 23
Beurre salé par livre	0 16	a	0 18
Patates par minot	0 35	a	0 40
Eufs par douzaine	0 15	a	0 18
Sucre d'étable par livre	0 06 1/2	a	0 07
Fromage par livre	0 12	a	0 14
Oignons par baril	2 75	a	3 25
Pommes par baril	4 50	a	5 50
Orange, boîte, Floride	4 50	a	5 00
" Valence, caisse	5 50	a	6 00
" Jamaïque, Bris	5 50	a	6 00
Citrons, par boîte	2 50	a	3 25
Tabac canadien en feuille par lb.	0 15	a	0 18

POISSONS

Québec, 24 mars 1892.

POISSONS—Séchés le quintal	\$ 5 00	a	5 50
Morue verte le baril	4 25	a	4 75
Saumon, No 1	17 00	a	19 50
Hareng du Labrador	5 50	a	6 00
Hareng C. B.	6 00	a	6 25
Traite par quart	9 00	a	10 00
Morue No 1, grd brls	5 75	a	6 00
Huitres	3 75	a	4 00

BŒUFS, MOUTONS, ETC

Québec, 24 mars 1892.

BŒUF—1ère qualité, par 100 liv.	\$ 8 00	a	9 50
" 2ème "	7 00	a	8 00
" 3ème "	5 50	a	7 00
" par livre	0 08	a	0 10
Mouton, par livre	0 08	a	0 10
" du printemps, chaque	3 00	a	5 00

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 24 mars 1892.

Porc frais, par 100 livres	6 75	a	7 00
" " par livre	0 09	a	0 10
" Salé, par livre	0 10	a	0 11
" " par baril	10 50	a	10 00
Jambons frais, par livre	8 00	a	8 10
" fumés par livre	0 11	a	0 12

VOLAILLES

Québec, 24 mars 1892.

Volailles, par couple	0 60	a	0 90
Poulets, ...	0 40	a	0 70
Oies, ...	1 25	a	1 40
Dindes, ...	2 00	a	2 55
Canards, ...	0 75	a	0 80

"German
Syrup"

L'ASTHME

DEPUIS plusieurs années j'ai souffert beaucoup chaque hiver, de l'asthme et de violents rhumes. L'automne dernier, vu la faiblesse de ma constitution et les souffrances que j'endurais, mes parents, mes amis et moi-même, croyions que ma santé ne pourrait se rétablir. Cependant, j'eus la visite d'un ami qui me conseilla un remède, le SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉ. Je suis positif qu'il m'a guéri.

SOMMEIL

DOUX ET

RAFRACHISSANT

Après la première dose, je fus beaucoup soulagé, et pus dormir d'un sommeil réconfortant, que je n'avais pas eu depuis plusieurs semaines. Mon rhume commença aussitôt à guérir et fut vite passé. J'ai le plaisir d'annoncer que je suis en parfaite santé, et que j'attribue ce bonheur à l'effet du "SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉ."

C. B. Stickney, Pietou, Ontario.

G. G. GREEN,

SEUL FABRICANT,

Woodbury, New-Jersey, U. S. A.,
et Toronto, Canada.

Echos & Nouvelles

Préfet des Congréganistes

A la chapelle de la Congrégation de la Haute-Ville hier matin, Monsieur le Notaire Labrecque a été nommé préfet des congréganistes, en remplacement de M. Achille Boucher, son terme d'office étant expiré. M. Samuel Bussière a remplacé M. Labrecque comme premier assistant et M. Misael Thi baudeau comme second assistant.

Le pont de glace

Quoiqu'on en dise dans les journaux ou ailleurs, le pont de glace que nous avons entre Québec et Lévis est très solide.

Si l'on veut se faire une idée du commerce qui se fait entre Lévis et Québec, on n'a qu'à aller un quart d'heure environ sur le ponton, de l'un ou de l'autre côté, et on pourra être édifié.

Apoplexie

Un M. Xavier Godbout, marchand faill depuis peu et dont on vendait le stock aujourd'hui chez M. Alfred St-Laurent, a eu une attaque d'apoplexie.

Une noce qui coûte cher

Trois jeunes gens employés dans une manufacture de cette ville ont donné hier une longue accolade à la dive bouteille. Cela eut pour effet de les mettre en joie et de leur suggérer des idées désagréables pour les paisibles habitants de la rue Arago. Deux des noceurs sont entrés dans une maison et y ont fait un tapage d'enfer. La police a été prévenue et est venue rappeler les deux compères à l'ordre. Ces derniers sont partis, puis sont revenus quelques minutes après. Appelés de nouveau, les policiers les ont conduits au poste.

Le troisième noceur a aussi été arrêté pour tapage nocturne. Tous trois ont été condamnés ce matin, en Cour de Recorder à \$10 d'amende et les frais ou un mois de prison.

La distance entre Québec et Lévis

Un correspondant du *Chronicle*, qui signe *Old Boy*, dit que la distance entre Québec et Lévis, du quai de la Reine à Québec, au quai McKenzie à Lévis, est de 1135 2/3 verges.

Bureaux de poste

Les bureaux de poste suivants ont été établis dans la province de Québec : Bulstrode Station, Arthabaska ; Mabel, Argenteuil et St-Paul de la Croix, Témiscouata. Le nom du bureau de poste de St-Adolphe, comté de Champlain, a été changé pour celui de Saint-Adolphe de Champlain.

Une loi américaine

Quatre Canadiens-français de Fitchburg, Mass., ont dû récemment payer l'amende parce qu'ils font instruire leur fils au collège de Lévis. Liberté américaine !

La Gazette des Campagnes

Nous avons vu avec plaisir la *Gazette des Campagnes* reparaitre après quelques mois de suspension.

Les cultivateurs pratiques, verront avec plaisir cette amie de la cause agricole, reprendre la rude tâche qu'elle s'impose depuis vingt sept ans, pour l'accroissement de l'agriculture dans notre province.

L'œuvre du pain

Jeudi prochain, le 24, à 8 1/2 hrs. sera chantée, dans l'église du Bon Pasteur de cette ville, une grand-messe avec sermon, pour les bienfaiteurs vivants de l'œuvre du pain dans cette communauté.

Les associés de l'œuvre sont tout spécialement invités à y assister.

Un meurtre à Trois-Rivières

Un meurtre a été commis dans la nuit de samedi à dimanche à Mont-Carmel, à 15 milles de Trois-Rivières, à la suite d'une ribotte.

Le coroner Hétu, accompagné du député grand constable Bellefeuille et du constable Dusablon, est parti immédiatement pour tenir une enquête et faire l'arrestation du meurtrier.

La victime de ce crime est un nommé Lagacé.

Mors aux dents

Le cheval de M. Huppé, cocher, a pris le mors aux dents, à St-Roch, près de la halle. La voiture a été mise en pièces. Aucun accident à enregistrer.

—Deux jeunes fous, un peu en goguette, à qui on avait eu l'imprudence de confier cheval et voiture, sont passés à l'épouvante sur la rue St-Jean, hier après-midi. Ils ont passé sur le trottoir, vis-à-vis de l'Événement et ont failli écraser deux dames. Un constable qui se trouvait là par hasard, les regardait s'en aller sans mot dire.

Compagnie de pulpe

Une nouvelle compagnie de pulpe et de bois vient de se former. MM. John Roche, Hon. Evan J. Price, John Sharples, John Burstall, J. A. Maguire et Geo. T. Davie, tous de la cité de Québec, doivent faire la demande au lieutenant-gouverneur pour l'obtention de lettres patentes les incorporant sous le nom de "La Compagnie de pulpe et de bois du Lac Weedon," avec un capital de \$25,000.

Le jeune Dugal

Le jeune Dugal qui a été victime d'un si affreux accident de voiture la semaine dernière et qui est actuellement à l'Hôtel-Dieu prend du mieux. Pour la première fois depuis l'accident, il a pu reposer la nuit dernière. Il souffre cependant beaucoup encore et il devra garder le lit pendant long temps.

Morte de ses blessures

Mme Gagnon, qui est tombée dans la cave de l'église St-Jean-Baptiste le 8 mars au soir, et qui a ensuite été conduite à l'Hôtel-Dieu, est morte de ses blessures.

Les outardes

Monsieur Achille LeBel, forgeron à Fraserville a tué le 18 du courant, d'un seul coup de fusil, trois magnifiques outardes.

Enquête

On est à faire une enquête à huis-clos à la Cour de Police sur un vol qui aurait été fait à Ste-Anne de la Pocatière. Il n'y a pas encore eu d'arrestation.

Accident

Hier après-midi, vers trois heures et demie, une dame a failli se faire tuer par de la glace qu'on jetait d'une maison sur la rue Saint-Pierre. Elle a été transportée chez les MM. Dion, courtiers, où elle a reçu les premiers soins que requerrait son état.

Messe solennelle

Une grand-messe solennelle est annoncée pour vendredi à l'église Notre-Dame des Victoires à la Basse-Ville. Le 9e bataillon assistera en corps. Les personnes munies de cartes seront seules admises à cette messe, vu l'exiguïté du local.

Les Canadiens à Paris

Le Rév. M. J. A. Bélanger, M. le Dr Cléroux et Mme Cléroux, M. et Mme Henri Conté, M. Alfred Roy, fils, Mme Nicholas Braun et son fils, tous de Montréal, sont arrivés à Paris.

—L'honorable sénateur Guèvremont et M. Archambault, maire de Terrebonne, sont inscrits au même hôtel.

—Mme Braun et son fils ont eu une rude tempête à essayer ; mais les autres, partis plus tard ont eu une heureuse traversée. Tous jouissent d'une bonne santé.

Jugements

Demain, 23 courant, Son Honneur le juge Andrews prononcera jugement dans les causes suivantes :

Lacasse vs Boulanger ; Ratté vs Noël et al, et Matte, opposant ; Fortier vs O'Sullivan ; Adam vs Valin ; Robitaille vs Valin ; Dupuis vs la municipalité de Saint-Charles, Bellechasse.

La cour d'enquête et mérite commencera à siéger aujourd'hui.

Résolutions de condoléances

Les nombreux amis que possède M. Arthur Plante, étudiant en droit de Montréal à l'Université Laval de Québec, se sont réunis samedi dernier et ont passé les résolutions suivantes à l'occasion de la mort de M. Moïse Plante M. P. P., père de leur confrère.

Sur proposition de MM. Côme Morissette N. Carrier C. Demers secondé par MM. N. Prudhomme A. Dionne, C. P. Grenier, il est résolu que les amis de M. Arthur Plante à Québec ont appris avec un profond regret la mort de son père et qu'ils sympathisent de tout cœur à son malheur.

Sur proposition de MM. Paul Louis Gravel, P. Boulanger, N. Cantin secondé par M. M. J. U. Codère, C. Belleau, A. Marchildon, il a été résolu que copie de la présente résolution soit transmise à la famille de M. Art Plante et aux journaux.

Accident

Vers 11 heures hier matin, un M. Riley, journalier de la rue St-Paul, passant sur la rue St-Jean, a reçu sur la tête un éboulis de glace qui lui a infligé de graves blessures à la tête, en même temps qu'il était précipité dans l'excavation résultant des travaux de drainage qui se poursuivent actuellement dans cette rue. Le blessé a été transporté à la pharmacie de M. Rinfret et de là à l'Hôtel-Dieu.

Sérieux accident

Un accident sérieux est arrivé aux moulins de M. Fosbrooke, de Sherbrooke, le 15 du courant.

Pendant que les hommes travaillaient, M. Fosbrooke voulut arranger quelque chose de défectueux, mais il glissa et se fit prendre le bras par la chaîne destinée à monter le bois, il fut alors enlevé par cette chaîne qui se roula autour de sa tête et de son cou et l'aurait certainement étouffé si on n'était accouru promptement à son secours.

Lorsqu'on le retira de sa fâcheuse position, il avait le bras cassé à trois endroits différents et avait une blessure à la tête. On le transporta chez lui où il est maintenant sous les soins des docteurs Johnson, Latraverse et Sylvestre.

Windsor mills

La compagnie manufacturière de papier "Canada," a tenu sa assemblée annuelle, mardi après-midi, à ses bureaux de la rue Craig, Montréal.

Les rapports annuels accusent un excellent état financier de l'établissement.

Les directeurs suivants ont été élus : John McFarlane, Andrew Allan, Th. Logan, Robert Anderson, Hugh McLennan, H. M. Allan et J. S. Allan.

Les directeurs choisirent ensuite M. Logan comme président, M. McFarlane comme vice-président et directeur gérant, et M. John G. Young comme secrétaire-trésorier.

Chien vicieux

Ce matin, un jeune garçon du nom de Walsh, demeurant dans la rue Scott, s'est fait gravement blesser par la morsure d'un chien vicieux. Il est sous les soins du médecin.

Echappé belle

Ces jours derniers, M. Laurent Roy, de Ste-Anne de Stuckley, comté de Shefford, a failli être victime d'un accident assez extraordinaire. Dans le plus fort de la tempête, M. Roy, qui charroyait de l'écorce de la montagne d'Oxford à Eastman, traversait le bois assis sur sa charge d'écorce lorsqu'il sauta à terre pour aller aider un camarade. Il avait à peine fait deux ou trois pas quand une épingle sèche, mais pleine de branches, échantant tout à coup, avec un grand craquement sous l'effort de l'ouragan, s'abattit sur les chevaux, deux excellentes bêtes.

M. Roy crut que c'en était fait de ses chevaux, mais par un bonheur inespéré, une énorme branche qui se trouvait du côté vers lequel tombait l'arbre, passa entre les deux chevaux et alla se ficher en terre, et par sa force, arrêta l'énorme poids à quelques pouces seulement du dos des chevaux. L'arbre se brisa juste vis-à-vis cette branche sur laquelle les deux bêtes restèrent appuyés. Quand on put sortir les chevaux de cette mauvaise position, on s'aperçut qu'ils n'avaient pas une seule égratignure.

Instituteurs et institutrices

Le Bureau des Examineurs catholiques pour le district de Bedford, a siégé à Farnham, mardi le 15 mars courant.

Les membres présents étaient les Rvds. A. Petit, J. C. Bernard et S. T. Guertin, secrétaire, et J. F. Leonard, Eer., et J. R. Tarte, Eer., N. P.

Gnt obtenu leurs diplômes :

Dlle Olive Céline Bessette, de St-Grégoire le Grand [Iberville], d'une manière satisfaisante, pour école modèle—anglais et français—de première classe pour l'anglais.

Dlle Dorilla Côté, de St-Paul d'Abbotsford, école modèle en français—d'une manière satisfaisante.

Dlle Eugénie Reid, de St-Jean, école élément—anglais et français—avec grande distinction pour le français et de 1ère classe pour l'anglais.

Dlle Josephine Brillon, de Farnham, diplôme de première classe pour école élémentaire français.

Dlle Louise Anna Poulin, diplôme de première classe pour école élémentaire.

M. Oscar Papineau, école élémentaire, 2e classe.

La neuvaine à Chicoutimi

Les exercices de la neuvaine à St-François Xavier à Chicoutimi sont commencés depuis dimanche à la cathédrale et sont prêchés par deux Révds. PP. Rédemptoristes.

La maison Price

La maison Price a fait faire des radoubs importants à plusieurs de ces goîettes cet hiver. De plus, cette maison de commerce a fait, durant la présente saison, des chantiers beaucoup plus considérables que par les années passées. Ces chantiers ont donné de l'ouvrage à des centaines de bras et du pain à un grand nombre de familles. Si le printemps est hâtif les scieries commenceront à marcher de bonne heure, ce qui sera une bonne aubaine pour nos journaliers.

Mine d'or

M. le Dr Fortier, le notaire Lessard et M. Doyon, de la Beauce, les propriétaires de la mine d'or récemment découverte sur la rivière Bellaire, en cette paroisse, viennent de recevoir de J. W. Calef, de New-York, un des propriétaires de la *Erraka Separator Co.*, certaines propositions d'acquisitions de cette mine, et dont les opérations, avenant arrangement, seraient ouvertes dès ce printemps. Nous souhaitons plein succès aux propriétaires de cette mine, attendu qu'un tel succès serait d'un grand avantage pour notre paroisse.

On n'entre pas de force

Un nommé Lavoie et sa femme vont subir leur procès vendredi à Chicoutimi pour s'être emparé de force d'un immeuble qui ne leur appartenait pas.

Comme ils sont trop pauvres pour se payer le luxe d'un avocat pour les défendre, M. Rivard a été nommé par la couronne pour plaider la cause.

Contrefaçon

Nous attirons l'attention des épiciers en général sur un certain individu qui se permet de prendre mes paquets vides (barils et cruches) qu'il remplit d'une marchandise falsifiée qu'il vend ensuite pour de mon Vinaigre.

Je conseille à l'acheteur lorsqu'il désirera acheter de mon Vinaigre, d'aller tout droit chez le marchand de gros et il sera toujours certain d'avoir le véritable article, parce que les marchands de gros de cette ville sont tous des honnêtes gens et ne voudraient pas se permettre une fraude telle que cette personne en question pratique à mon égard.

(Signé) ALFRED ROBITAILLE,

Manufacturier de Vinaigre, Québec

Désinfectant de l'air

C'est un préjugé de croire qu'on assainit l'air vicié d'une chambre de malade, par exemple en y brûlant du sucre, du vinaigre, des herbes aromatiques etc. Le meilleur moyen est encore d'y maintenir une assiette avec un peu de chlorure de chaux humide qu'on renouvelle de temps en temps.

Guérison attribuée à Ste-Anne

M. Michel Robichaud de Ste-Perpétue comté de l'Islet, fait le récit suivant d'une guérison attribuée à Ste-Anne :

Après avoir souffert pendant vingt ans d'un rhumatisme déclaré incurable par les médecins, et après avoir sacrifié plus de \$300, j'ai invoqué la protection de Ste-Anne de Beaupré sur l'avis de bien des amis et surtout sur celui du révérend curé, M. Pouliot, de St-Agait, dont j'invoque l'honorable témoignage pour attester les énormes souffrances dont j'ai été l'objet, tant de nuit que de jour.

Je promis donc une neuvaine en l'honneur de Ste-Anne et une visite à l'église qui lui est consacrée.

Dès le lendemain de ma promesse je me sentis amélioré au point que je pus remplir ma promesse et bientôt je fus complètement guéri.

Je promis de faire publier la guérison obtenue dans les Annales de Ste-Anne et je répète avec bonheur maintenant que, grâce à cette Sainte, à laquelle je porte cet hommage public et une reconnaissance éternelle, je suis parfaitement rétabli.

Important pour les avocats

L'hon. Juge Andrews a rendu samedi une décision importante pour les avocats. Voici ce dont il s'agit :

Un jugement avait été rendu déboutant une action, le demandeur ne procédant pas. Le procureur du défendeur s'était autorisé d'un prétendu consentement verbal avec le procureur du demandeur pour mettre la cause sur le rôle et demander, en l'absence du demandeur qui ne pouvait procéder, le renvoi de l'action.

La preuve a établi les faits mentionnés dans la requête civile qui a été maintenue avec dépens et le jugement, antérieurement rendu, a été annulé.

Mais, Son Honneur le juge Andrews a averti Messieurs les avocats qu'il refuserait péremptoirement d'entendre une cause qui n'aurait pas été régulièrement inscrite et par écrit.

Tout consentement donné par un avocat à son adversaire dans une cause doit être constaté par écrit et messieurs les employés du greffe ne devront plus mettre aucune cause sur le rôle pour preuve et audition sans que l'inscription soit régulièrement produite, *Undersinding, a dit M. le juge Andrews, give generally way to misunderstanding. Le code de procédure trace des lois, il faut les suivre : c'est le seul moyen d'éviter tout désaccord entre praticiens.*

Echos & Nouvelles

Le clocher de St-Sauveur de Québec

Les renseignements donnés sur le clocher de St-Sauveur dans le numéro du 15 mars courant, sont inexacts sur plus d'un point.

D'abord les déboursés ne sont pas souscrits, la franche vérité est que la collecte pour couvrir cette dépense, s'élève à peine au quart du prix ordinaire.

Les entrepreneurs sont pour la maçonnerie M. Prosper Boulanger, pour la charpente M. Étienne Paquet, et pour la couverture MM. Langlais et Faucher.

Il est très juste de dire que l'extérieur de cette église tarde beaucoup à s'harmoniser avec l'intérieur. A qui la faute ? Les fidèles de St-Sauveur sont pieux, leur cœur de catholique est même généreux, ils font sous plus d'un rapport la consolation de leurs pasteurs ; mais leurs ressources sont très-limitées, qui ignore la rareté de l'ouvrage et la modicité des gages ? Ce clocher va s'exécuter sur les fonds de la divine Providence, l'expérience du passé est pour l'avenir une garantie sûre de cette sainte confiance. Puissent les interprètes de cette bonne Providence être nombreuse et empressés à St-Sauveur et même ailleurs !

Les journaux, qui ont publié les faux renseignements, sont priés de reproduire cette rectification.

Communiqué.

Pèlerinage à Ste Anne de Beaupré au profit des Carmélites

Monseigneur l'archevêque de Montréal, ayant daigné bénir et autoriser un pèlerinage en faveur du Carmel, les amis de l'œuvre se hâtent de prévenir le public que ce pèlerinage, le premier de la saison, doit se faire le 4 du mois de juin prochain.

L'affaire de Saint-Férol

Les cinq jeunes gens de Saint-Férol arrêtés sous accusation de rébellion tumultueuse ont comparu hier matin en cour de police, devant Son Honneur le juge Chauveau, qui les a envoyés après une verte semonce.

Vingt centins d'amende

Un nommé Joseph Lefebvre, de Montréal, a subi son procès samedi, sous l'accusation d'avoir gêné la circulation le jour de la votation.

Vu que c'était un citoyen honorable il n'a été condamné qu'à 20 centins d'amende ou à deux jour de prison pour la forme.

Caisse d'épargne du gouvernement

Les dépôts faits dans les caisses d'épargne du gouvernement pendant le mois de février se chiffrent à \$226,482 et les montants retirés s'élèvent à \$271,552.

Pendu

On vient d'apprendre la nouvelle en cette ville qu'un cultivateur de St-Magloire, comté de Bellechasse, a été trouvé pendu dans sa maison.

Le coroner et M. le Dr Paradis, de Montmagny sont allés immédiatement sur les lieux pour faire l'enquête nécessaire.

Nouveau journal

Un nouveau journal canadien-français *La voix du Lac* vient d'être fondé à Duluth, Minn.

Les déménagements

On remarque qu'il y a encore un grand nombre de maisons à louer dans la ville, surtout à Saint Roch et à Saint Sauveur.

Evidemment nos Canadiens aiment à se déplacer.

Statistique

Voici une statistique peu encourageante pour les prétendants :

Un journal a supputé le nombre de souverains qui n'ont pas achevé leur vie sur le trône, qui n'y sont pas morts de mort naturelle.

Sur environ 2,540 empereurs ou rois ayant régné sur 24 nations, on en compte :

- 299 qui ont été détrônés ;
- 64 qui ont abdiqué ;
- 20 qui se sont suicidés ;
- 11 qui sont devenus fous ;
- 105 qui sont morts en guerre ;
- 123 qui ont été prisonniers ;
- 25 qui ont été martyrisés ;
- 151 qui ont été assassinés ;
- 62 qui ont été empoisonnés ;
- Et 108 qui ont été condamnés à la peine de mort.

Diphthérie

Peu de cas ont été rapportés au bureau de santé depuis avant-hier. Il y a actuellement neuf maisons de placardées, la majeure partie dans St-Roch.

Nomination de curateur

Dans l'affaire de faillite de MM. Evariste Soucy et André Soucy, selliers, rue Saint-Paul, M. Jos. Alfred Turgeon, comptable, a été nommé curateur, et MM. Pierre Gravel, P. B. Dumoulin et Samuel Fisher ont été nommés inspecteurs de la dite faillite.

Sage réflexion

Il n'est pas de femmes si commune ou si peu jolie, qui ne puisse, en se servant de la *Lotion Persienne*, faire beaucoup pour augmenter sa beauté.

Toilette neuve

On a fait subir une toilette neuve et très gaie à l'intérieur du *Mountain Hill*.

Cadeau de livres

L'Université-Laval a reçu dernièrement du ministre français de l'instruction publique, un cadeau de 200 volumes d'ouvrages divers.

Obituaire

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Arthur Drolet, née Eléonore Jinchereau, arrivée hier à l'âge de 36 ans et 2 mois.

Mme Drolet est morte d'une indigestion. Nos sincères condoléances à la famille.

En société

M. Chs. Archer vient d'entrer dans la société *Légale Montambault*, Langelier et Langelier.

Une chicane de normands vidée devant la Cour Supérieure

Il y avait beaucoup de va et vient, hier matin, dans les corridors qui mènent à la Cour Supérieure. Presque tous les paroissiens de St-Famille et St-François de l'île étaient à la cour. Il s'agissait d'un procès intenté par un M. Morency contre le capitaine du *Brothers*. L'affaire date de l'automne dernier.

Il s'agissait d'une chicane entre cultivateurs, à bord du bateau à l'un de ces derniers voyages, l'automne dernier. Le coup de poing y fait aujourd'hui le sujet de toute l'affaire. Et voilà pourquoi les tribunaux civils ont été saisis de l'affaire et devront prononcer en dernier ressort.

Son Honneur le juge Casault préside au tribunal.

Cause pour fabrication de bière sans permis

L'affaire des deux Beaupré, accusés d'avoir fabriqué de la bière sans le permis requis, a été renvoyée.

Le libelle Whelan

Hier matin, Son Honneur le juge Murray a rendu jugement dans la poursuite pour libelle intentée par l'ex-premier-ministre contre l'entrepreneur J. P. Whelan, et a renvoyé la cause.

Malheureux

Les préparatifs qui jusqu'à ce jour ont été employés pour combattre la calvitie ne reposent sur aucune donnée scientifique. On a vu utiliser les mélanges les plus bizarres, les saucées les plus étonnantes, pour annuler un effet dont on ne connaissait pas la cause : tandis que si l'on eut fait usage du *Régénérateur Audette*, on se fut épargné les plus cruelles déceptions.

Population canadienne

Selon le recensement fait par les RR. PP. Dominicains, la population canadienne de Lewiston (Maine) est de 8,526 âmes, et celle d'Auburn de 1,324 âmes.

Triste perspective

Quatre Canadiens-français de Fitchburg dans le Massachusetts ont été mis à l'amende pour avoir envoyé leurs enfants à l'école canadienne française de la paroisse de St-Joseph.

Respecter la propriété de votre voisin

Respecter la propriété de son semblable est un principe de charité chrétienne, et on ne saurait sans danger la transgresser. Témoin, un individu qui s'était permis de couper des arbres près d'une résidence de la rue Saint-Louis. Il a été arrêté et poursuivi en cour de police. Après avoir attendu plusieurs jours, il a été condamné à \$5 d'amende et les frais. Très bien.

Nomination

M. Auguste Chassé, du comté de Beauce, vient d'être nommé protonotaire-conjoint avec M. Zéphirin Vézina.

M. Chassé était député-protonotaire depuis 15 ans, et il était le modèle de l'officier public efficace et fidèle à ses devoirs.

Sa nomination est un acte de justice qui rencontrera la faveur du public.

Rétabli

M. Edward Foley, de la cour du Recorder, qui était retenu à sa chambre depuis quelques jours après avoir fait une chute sur la glace a pu reprendre ses fonctions. Cependant M. Foley souffre encore des suites de cet accident.

Bénédiction de presbytère

La bénédiction du nouveau presbytère de Bathurst a eu lieu lundi, fête de St Thomas d'Aquin. Un bon nombre de paroissiens ont assisté à la cérémonie.

Pendant l'année terminée le 31 décembre, il a été enregistré dans le comté de Gloucester 202 mariages, 1,051 naissances et 342 décès.

En fait de naissances, Gloucester occupe la 2me place dans la province du N. B.

Pénible accident

Il est arrivé ce matin un accident des plus pénibles qui prouve une fois de plus jusqu'à quel point les charretiers sont imprudents et même fanfarons en conduisant leur attelage.

Vers 9 heures ce matin, un jeune Dugal, fils de M. Dugal, typographe à l'*Evenement*, traversait la rue de la Fabrique en face de chez M. Lavigne, quand un charretier dont on n'a pu se procurer le nom, descendant à toute bride, renversa le jeune garçon, lui passa sur le corps et continua sa route sans s'occuper de sa victime. On lui cria d'arrêter, mais il ne détourna seulement point la tête.

On releva le jeune garçon dont les douleurs lui faisaient jeter des cris déchirants. Il avait la jambe droite cassée et plusieurs contusions à la figure. On le transporta à l'Hôtel-Dieu où les Drs Catellier et Hearn, réduisirent la fracture.

Le pauvre petit garçon, tout le temps de l'opération, a poussé des cris affreux qui exprimaient sa douleur.

Le jeune Dugal est âgé de 15 ans. Son père est bien décidé à donner une leçon au malotru sans cœur, cause de tout le mal.

Tué par un arbre

Un jeune homme du nom de Donald J. Macdonald, de Tingwick, Cantons de l'Est, a été tué instantanément lundi dernier par la chute d'un arbre qu'il était à bûcher et qui lui est tombé sur la tête.

Nomination

M. le docteur Henri Lacoursière, de St-Victor de Tring, comté de Beauce, a été nommé coroner-conjoint avec MM. Malcolm Genest et Jules Taschereau, pour le district de Beauce.

Echos d'Acton

Notre retraite commencée le 6 et terminée le 13 courant a été prêchée par les RR. PP. Lecompte et Piéteau O. M. I. deux prédicateurs des plus éloquents ; les exercices ont été suivis avec ponctualité, par les fidèles de la ville et de la paroisse ; malgré que ce fut durant les derniers jours de l'élection, tout a été paisible.

L'association de la Sainte-Famille a été établie et la consécration de la paroisse à cette sainte association a été des plus imposantes.

La clôture de cette retraite a eu lieu dimanche par un sermon des plus éloquents par le R. P. Lecompte. Ces grandes retraites portent toujours leurs fruits et font un bien immense dans les paroisses.

—La chaire et les autels de notre église sont maintenant installés on doit les décorer prochainement. Les RR. PP. ont félicité la paroisse de la beauté et des richesses de notre temple, la déclarant l'une des plus belles églises de notre diocèse. Ces appréciations compétentes font honneur à l'esprit d'entreprise de notre digne curé ainsi qu'aux entrepreneurs et décorateurs MM. Berthiaume et J. E. Rousseau artiste.

—Les RR. PP. ont formellement conseillé aux paroissiens de s'unir pour fonder une bonne école des frères, nous trouvons leur conseil admirable, espérons qu'il sera suivi.

Quand on veut on peut !

Représentants du comté de Portneuf, depuis 1792

A partir de cette date jusqu'à 1841, le comté étant d'une plus grande étendue, envoyait deux députés à la Chambre. En voici la liste :

1792-86, J. Boudreau et McNider.—1797-1800, J. Plante et F. Huot.—1801-05, J. Plante et F. Huot.—1805-08, J. Plante et L. J. A. Duchesnay.—1809-10, F. Huot et L. J. A. Duchesnay.—1810-14, F. Huot et F. X. LaRue.—1815-16, F. Huot et G. W. Alsopp.—1817-19, F. Huot et G. W. Alsopp.—1820, F. Huot et C. Langevin.—1820-24, F. Huot et C. Langevin.—1825-27, J. Drolet et J. Cannon.—1827-29, F. X. LaRue et J. Cannon.—1830-34, F. X. LaRue et H. S. Huot.—1834-38, F. X. LaRue et H. S. Huot.—1841-44, J. L. Aylwin.—1844-48, L. T. Drummond.—1848-51, J. J. Duchesnay.—1851-54, U. J. Tessier.—1854-57, Is. E. Thibodeau.—1858-61, Is. E. Thibodeau.—1861-66, J. D. Brousseau.—1867-71, Dr P. LaBuc.—1871-75, Dr P. LaBuc.—1875-78, Dr P. LaBuc.—1878-81, Frs. Langelier.—1882-85, J. D. Brousseau.—1885-90, Jules Tessier.—1890-92, Jules Tessier.—1892, Jules Tessier.

Accident de voiture

Hier après-midi, un cocher conduisant deux dames de Montréal en passant en face de la basilique, tourna trop de court et la carriole renversa sans dessus dessous. Une des occupantes, la plus vieille se blessa à assez gravement à la figure. On la conduisit chez M. Rogers, pharmacien, rue de la Fabrique où ses blessures furent pansées, après quoi, les deux dames reprirent leur chemin.

Chambre de Commerce

A la dernière réunion, le conseil s'est occupé du bill concernant la loi des faillites lequel a été soumis au Parlement. Ce bill est tiré de l'ancien acte de faillites, de 1875, le bill Curran, de 1885, et l'acte de la Législature d'Ontario et celle de Québec.

La demande du conseil au ministre des douanes à l'égard de certaines améliorations à faire dans le service de ce département est fortement supportée par la chambre de commerce de Winnipeg et par celle de Halifax.

Les marchands apprendront avec satisfaction que le collecteur de la douane, à Québec, le lieutenant-colonel J. Bell Forsyth, a informé le conseil qu'il pouvait dès maintenant donner les permis demandés, aux marchands ou à leurs agents, aussitôt que les droits seraient payés et les entrées complétées.

Il a été résolu que le conseil appuierait la requête demandant un bureau de poste à Stadacona.

Le conseil a aussi passé une résolution secondant la requête des marchands de Québec présentée au ministre des Postes par laquelle ils demandent que le service de la malle entre Rimouski et la Pointe aux Esquimaux se fasse trois fois par mois.

Le conseil est en faveur de l'abolition des taxes imposées au bateau pour aborder aux quais du marché.

Avis de sociétés

Nouvelles sociétés.—Sharpes & Gendron, confiseurs, Québec : Walter Sharpes et Edouard Gendron, associés ; George Boivin & Cie, marchands ; Marie Philomène Mathilda Bigner dit Lagacé, femme de Jos. A. J. G. Boivin, faisant affaires sous ce nom ; O. Rochette, tanneur : Mme Emilie Cardinal, femme de Olivier Rochette, faisant affaires sous ce nom ; Club Vendôme, Québec : N. Rioux, E. Paradis, A. Dion, E. J. Angers, C. Dion, F. X. Drolet et autres associés. MM. Weston Hunt & Co, donnent avis qu'ils sont entrés en société pour affaires d'assurance.

Dissolutions.—Beaupré & Brunelle, Québec : Joseph Beaupré et Hugo Brunelle, associés ; Cantin & Thérien, Québec ; Abraham Thérien, Québec. Abraham Thérien et Alph. Cantin, associés. O. Rochette & fils, tanneurs, Québec : Mme Emilie Cardinal, veuve de Olivier Rochette et Jean Rochette, associés.

Profession religieuse

Il y a eu le 17 courant, au couvent de la Présentation de St-Hyacinthe, profession religieuse et prise d'habit. Ont fait profession, Sœur Albina Gervais, dite Marie St Georges, de St-Ephrem d'Upton, Sœur Manseau dite Marie de la Rédemption, de Drummondville, Sœur Rose Tanguay, dite Marie St Bernard, de Weedon, Sœur Alida Lefebvre, dite Marie St Pierre Claver, de St-Hugues, Sœur Agnès McCarthy, dite Marie Ste Léonore, de Henryville, Nellie Rossister, dite Marie de Lorette, de St-Jean d'Iberville, Sœur Arida Houle, dite Marie Philibert, de St-Alexandre, Sœur Custelle Dubé, dite Marie Elisa, de Salem, Etats-Unis.

Ont pris l'Habit de l'Institut, Annie Murphy, dite Marie, St-Agnès, de Berlin, Falls, E. U., Cordélia Métivier, dite Marie St-Irène, de Ste-Prudentienne, Agnès Laviolette, dite Marie St-Hilarion de Carleton, Délia Bernier, dite Marie St-Zénon, de St-Pie de Bagot, Albina Bouvier, dite Marie St-Dominique, de St-Hugues, Josephine Jarry, dite Marie St-Hyacinthe, de Yafville, E. U., Marie-Anne Belisle, dite Marie St-Florentin, de Clifton, Lully Giroux, dite Marie St-Léonide, de Farnham, Roseline Desnoyers, dite Marie Ste Brigid, Emma Bélanger, dite Louise de Jésus, de Woonsocket, E. U., Régina Choquet, dite Marie Antonia de Marieville, Marie Larivière, dite Marie Alphonsine de St-Jude, Emélie Germain, dite Marie Praxède, de St-Jude, Emélie Montmarquette dite Marie Marguerite, de Weedon.

Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe, assisté de MM. Gatiueau et Larochelle, a présidé à cette pieuse cérémonie, et le sermon de circonstance a été donné par le Révd. E. Filliault, Curé de Rougemont.

Six mois de prison

Un nommé Mariage a comparu hier matin en cour de police sous accusation d'avoir volé pour une centaine de dollars d'effets au magasin de M. Castonguay de Lévis. Il a plaidé coupable et a été condamné sommairement à six mois de prison.

Feuilleton du JOURNAL DES CAMPAGNES

Québec, 24 Mars 1892—No 1

Le Château d'Emeriaux

I

Comme la plupart des petites villes bretonnes où la civilisation a pénétré sous la forme d'une longue rue Lancoat est à la fois très vieux et très neuf.

Naturellement, les maisons modernes font l'ornement du temple du dieu nouveau : elles sont sorties toutes comme par enchantement autour de la gare dont le boulevard d'accès, planté de maigres peupliers a remplacé une route bordée de talus.

Les enfants du faubourg regrettent ces huissons couverts de mûriers sauvages aux fruits de pourpre aux prunelles bleues fraîches et acides. Ils s'amuseaient maintenant à poursuivre l'omnibus dont l'assourdissant bruit de vitres résonne trois fois par jour sur la voie pontée, la rue et qui constitue la grande distraction des habitants des maisons neuves.

L'intérieur de la ville s'est montré moins accessible au progrès. La place du Marché est demeurée le centre de la résistance : rien n'y est guère changé. La vieille église gothique a gardé sa ceinture d'échoppes ; sa tour carrée et son clocher à jour se profilent depuis des siècles sur le ciel d'un bleu doux. La pompe à l'ancien système grince toujours devant la fontaine mousseuse surmontée d'une croix ; les maisons à pignons et les hôtels en pierre de taille s'alignent à peuprès derrière les tilleuls séculaires qui abritent, deux fois par semaines, les éventailes et les étalages en plein vent et les gens d'autrefois s'ils revenaient au monde reconnaîtraient parfaitement le théâtre antique de leur existence défunte.

Cependant, l'idée moderne, s'affublant du nom de progrès, avait tenté une incursion dans cette citadelle des vieilles coutumes et des vieilles demeures. L'attaque avait été dirigée vers le cœur même de la ville ; on avait fait une trouée à travers ses ruelles tortueuses et ses maisons orientées à tous les vents. Une rue droite et assez large, partant du boulevard, avait été brutalement poussée jusqu'au coin de la place. Que de vieux logis vermoulués, enjolivés de poutres, revêtus d'ardoises, que de rues pittoresques, que de réduits ombreux et de jardins florissants elle avait entamés, coupés, détruits avec tous les souvenirs qui s'y rattachaient ! Cette voie nouvelle s'était bordée de trottoirs garnis de maisons à trois ou quatre étages, et de magasins bien différents des boutiques sombres qui se trouvaient jadis au-dessous du niveau du sol. Elle était diversement appréciée par les habitants de Lancoat. Les vieux, les routiniers regrettaient obstinément qu'on eût fait disparaître le cadre de leur souvenirs ; ils n'admettaient pas que le changement pût jamais être en mieux. Les autres s'applaudissaient de posséder une rue tirée au cordeau, bordée de maisons blanches à balcons et munie de magasins à l'instar du chef-lieu.

Quant aux étrangers qui venaient à Lancoat, ils étaient également partagés dans leur jugement. Les voyageurs de commerce préféraient la rue Neuve, son Hôtel Continental et son Café des Nations. Les curieux, les flâneurs, surtout, s'égarèrent à plaisir dans les ruelles antiques, s'extasiaient devant les pignons surplombant, admiraient la vieille fontaine tachetée de lichas, et déploraient qu'on eût touché à cet ensemble moyen âge, cher aux touristes de nos jours.

Quand je dis que la rue Neuve était bordée de maisons modernes, je dois faire une réserve. A la fureur du parti progressiste, à la désolation des amateurs de la régularité quand même, une tache existait dans cette rue modèle ; il y demeurait, en effet, un débris d'un autre âge, et certains allaient

jusqu'à déclarer que ce débris, ce témoin des siècles barbares, déshonorait la rue, et même l'administration qui l'avait laissé debout.

C'était une toute petite maison à un seul étage, encastrant sans vergogne son pignon pointu et son toit tout bossué entre deux hautes maisons neuves. La façade de ce pignon, reblanchie par ordre, se bigarrait de poutres noires, disposées en losanges. L'étage qui surplombait le rez-de-chaussée avait trois fenêtres à petits carreaux sertis de plomb. Au rez-de-chaussée, il y avait une boutique sombre qui ressemblait à une cave, dans laquelle on descendait par trois marches usées, et à côté une porte mauséenne, ornée de sculpture rongée de vers.

Tout avait été mis en œuvre pour jeter à bas cette demeure disparate. Le propriétaire avait repoussé les offres d'expropriation les plus avantageuses, et comme elle passait pour être un peu folle, il y eut une motion fort sérieuse, tendant à lui faire donner un conseil judiciaire, aux seules fins d'obtenir la disparition de son immeuble.

Mais comme, d'une part, elle s'obstinait dans son refus, et comme, de l'autre, sa maison se trouvait par hasard, dans l'alignement nouveau, on ne put passer outre, et le vieux petit logis demeura comme une protestation de l'ancien temps contre les émanations des idées modernes.

Pour comble d'horreur, la boutique était estée à l'uisson de la maison, et alors que ses voisins avaient des glaces étincelantes, des comptoirs élégants, des étalages aussi semblables que possible à ceux des grandes villes, elle gardait derrière ses vitres épaisses et verdâtres un lot d'objets vieillots, exposés, sans ordre, souillés de poussière, recouverts de réseaux de toile d'araignée.

Enfin, la marchande ressemblait à la maison et à la boutique. Elle avait l'air d'une ombre du temps passé, d'un fantôme triste et sévère, d'une énigme vivante, si toutefois l'idée de quelque chose de vivant pouvait s'associer à cette forme mince, usée, presque transparente, dont l'attitude était immobile la bouche muette, le regard terne et fixe.

Tout le mouvement de la ville se concentrait dans la rue Neuve. Mais ce qui était une distraction vivement appréciée par les autres la laissait morne et indifférente. En hiver, la porte de la boutique était fermée, et la silhouette de la marchande se dessinait à peine derrière les vitres poussiéreuses. En été, la porte restait ouverte, et le regard qui tombait par hasard dans cette sorte de renfoncement, apercevait une ombre immobile dans le rayon du jour qui pénétrait par l'ouverture. Était-elle sensible à la chaleur du soleil ou à brise du printemps ? Le bruit de la rue était-il harmonieux ou désagréable à son oreille ? Le spectacle qui s'offrait à ses yeux—les voitures, les piétons, les enfants joyeux, — avait-il un sens pour elle ? On aurait pu en douter. L'immobilité de ses membres semblait avoir gagné son esprit. Elle ne s'occupait à aucun ouvrage, si ce n'est, à intervalles éloignés, pour raccommoder ses vêtements démodés ; on ne voyait jamais un livre entre ses mains maigres et fines, croisées sur ses genoux, ou reposant sur la fourrure jaune d'un chat qui, lui aussi, avait un regard fixe et étrange, et qui gardait comme sa maîtresse une immobilité quasi fantastique. Si, deux ou trois fois dans le cours de l'année, quelque enfant aventureux bravait l'espèce de terreur qu'elle inspirait à ses pareils, et entrait dans la boutique, demandant d'une voix mal assurée à voir des billes, une balle ou un peloton de ficelle, elle se levait comme une automate pour chercher l'objet désigné, ou bien faisait de la tête un signe négatif d'un air solennel et étrange qui mettait promptement en fuite le petit client.

L'étalage poussiéreux de la boutique ne se renouvelait donc jamais. Depuis dix ou quinze ans, les flâneurs ou les mauvais plaisants y constataient la présence des mêmes articles, et prétendaient qu'ils prenaient l'aspect fantastique de leur propriétaire. On pouvait se demander pourquoi cette singulière marchande continuait à payer une patente, puisqu'elle ne renouvelait ni ne

vendait quoi que ce fut. Après s'être étonné ou égayé à ses dépens, on en était arrivé à cette conclusion qu'elle était un peu folle, ou même complètement, — et cette explication couvrait toutes les bizarreries, on ne s'occupait guère plus d'elle que pour déplorer l'existence de sa vieille demeure et le contraste qu'elle offrait avec les maisons neuves, ses voisines.

Lancoat, situé dans un pays agréable, et renommé lui-même par son église gothique, était, pendant la belle saison, traversé par de nombreux touristes. Les châtelains des environs en faisaient le but de leurs excursions. Les habitants étaient donc accoutumés à voir passer des étrangers dans la rue Neuve ; cependant toutes les fenêtres se garnirent de visages curieux, et les passants s'arrêtèrent sur les trottoirs lorsque, un certain jour du mois d'août, une cavalcade dans laquelle figuraient plusieurs amazones descendit à grand fracas le boulevard de la Gare, et s'engagea dans la rue Neuve, au grand émoi des piétons.

Les chevaux étaient beaux pour la plupart, les hommes élégants, les femmes jeunes et animées. Celui des cavaliers qui marchait en avant et qui semblait guider les autres, était d'un aspect remarquable ; grand, mince, d'une mise irréprochable, il était encore jeune, avec des cheveux d'une nuance indécise qui pouvaient passer pour blonds. Il jetait autour de lui des regards pleins d'intérêt, semblant chercher à reconnaître quelque chose qu'il aurait vu autrefois. Cependant, il arrêta tout à coup son cheval, comme s'il hésitait sur la direction à prendre. Une jeune femme, vêtue d'une amazone bleu foncé, le rejoignit aussitôt.

— Est-ce que vos souvenirs sont en défaut ? demanda-t-elle en plaisantant. Je crois que vous vous êtes trompé de ville. J'ai beau ouvrir démesurément les yeux, je ne vois ni l'église gothique, ni les maisons anciennes que vous nous aviez promises.

— Je suis tenté de croire que tout cela a disparu dans leur rage de démolition, répondit-il en secouant la tête. Nous sommes bien à Lancoat, mais, depuis douze ou quinze ans que je ne l'avais vu, une autre ville me semble élevée sur l'emplacement pittoresque de celle que j'admirais jadis... Holà ! ma brave femme, est-ce qu'on a démolì l'église ? demanda-t-il, s'adressant à une paysanne qui, un enfant sur les bras, reculait prudemment sur le trottoir pour éviter le voisinage trop immédiat du cheval impatient.

— Elle est par là, sur la place du Marché, répondit la femme, étendant le bras vers l'extrémité de la rue.

A ce moment, un des plus jeunes cavaliers, dont le visage était encore frais et presque imberbe, se fraya un passage jusqu'à la tête de la cavalcade.

— Pourquoi vous arrêtez-vous, mon père ? Et où est la vieille ville que nous brûlons de visiter ?

— Mon cher, ce qui en reste se trouve, paraît-il, au bout de cette rue, qui me rappelle désagréablement le nombre d'années écoulées depuis mon dernier voyage : elle n'existait pas à cette époque...

Et les chevaux se remirent en marche vers la place.

On fit halte sous les tilleuls. Ce fut un piquant spectacle. Les gamins de la ville, en un instant rassemblés, se chargèrent, dans l'attente d'une modeste rétribution, de tenir à l'ombre les chevaux des promeneurs sous la surveillance de deux domestiques qui avaient accompagné leurs maîtres. Les messieurs, leur cravache à la main, et les dames, leur longue jupe sur le bras, firent le tour de la place en poussant des exclamations admiratives ou de petits cris d'enthousiasme devant les façades curieuses des vieilles maisons, puis pénétrèrent dans l'église, où le bruit de leurs pas éveilla de vieux échos sous les voûtes élancées, et causa quelques distractions aux pieuses personnes qui priaient à l'ombre des piliers.

Toute cette petite société se piquant de goûts artistiques, et même de connaissances archéologiques, le vieux monument recut le tribut d'admiration qu'il méritait. Quand on

eut parcouru ses nefs tranquilles, inspecté ses antiques autels, loué ses sculptures naïves et ses statues archaïques, on en fit le tour extérieur, s'arrêtant devant les clochetons, les fenêtres à rosaces, les porches tapissés de saints de pierre. L'église et la place apparaissaient ce jour-là sous leur plus pittoresque aspect ; les découpures du granit ressortaient sur un ciel plus bleu que ne le sont d'ordinaire les ciels bretons ; les jours du clocher laissaient voir des morceaux de ce ciel, enchâssés comme des turquoises dans les trèfles ou les losanges de pierres grises ; les tilleuls entremêlaient leurs ramures vertes et touffues, le soleil égayait les sombres façades des hôtels, faisaient reluire de grandes plaques brillantes sur les toits d'ardoise des pigeons hardis.

Il se dégageait de cet ensemble quelque chose de paisible et en même temps de solennel qui était comme l'ombre mystérieuse du passé, et qui devait forcément frapper ou émouvoir ceux qui n'étaient pas accoutumés à ce spectacle. Mais parmi les promeneurs, nul ne jouissait davantage de cette journée, nul n'éprouvait d'impressions à la fois plus vives, plus joyeuses et plus attendries que le jeune cavalier dont je parle, et auquel le duvet léger qui estompait sa lèvre donnait à peine dix-sept ou dix-huit ans.

Il sortait du collège avec de brillants succès et l'avenir s'offrait à lui embelli des plus riantes, des plus glorieuses espérances. Il portait un beau nom ; son père menait une existence luxueuse dans un monde d'élite ; il semblait que lui-même eût à sa portée toutes les jouissances, que toutes les ambitions lui fussent permises, et qu'il n'eût qu'à étendre la main pour composer son bonheur et tous les éléments de son choix. Être jeune, beau, riche, brillant, spirituel, chevaucher au milieu d'hommes aimables et de gracieuses jeunes filles par une belle journée d'été, entrevoir avec un sentiment mystérieux et doux les splendeurs de l'art et la poésie du passé, n'y a-t-il pas là de quoi dilater le cœur, et amener aux lèvres un flot de paroles joyeuses.

Il est, parmi les ravissements de la jeunesse, certaines impressions qui laissent au fond de la mémoire comme un parfum vague, mais tenace. Bernard d'Emeriaux n'en était plus à compter ses joies et ses plaisirs depuis sa sortie du collège, et cependant, lorsque la cavalcade se remit en marche et qu'il embrassa d'un dernier regard d'admiration la place du Marché et son église majestueuse, ses arbres séculaires et ses vieilles demeures pittoresques, il sentit que ce petit tableau s'insinuait dans son souvenir et lui laissait une impression étrangement douce et solennelle.

II

Ils repassèrent par la rue Neuve. A ce moment, où Bernard se tenait un peu en arrière, son cheval fit un écart et heurta légèrement une fillette de sept à huit ans qui, dans son admiration, s'était tenue trop près de la chaussée. Elle tomba en poussant un cri aigu. En un instant, Bernard s'élança à terre, jetant la bride de son cheval à un domestique. Une des dames, qui le précédait immédiatement avec M. d'Emeriaux, se retourna, tandis que son compagnon mettait, lui aussi, pied à terre.

— Est-elle blessée ? Dois-je descendre ? demanda-t-elle d'un ton alarmé.

Bernard s'était déjà convaincu que la petite n'avait aucun mal.

— Ce n'est rien, elle a eu peur... Nous allons lui faire oublier son émotion, et nous vous rejoindrons dans cinq minutes.

L'amazone donna un léger coup de cravache à son cheval, et M. d'Emeriaux chercha des yeux une boutique de pâtisseries dans laquelle il put conduire la petite éplorée.

— Je ne vois pas de pâtisserie, mais voici qui fera l'affaire, dit Bernard.

Ils étaient justement arrêtés en face de la petite maison à pignon dont la boutique abritait des jeux poussiéreux et fanés. La porte était ouverte, et, immobile dans un étroit fauteuil couvert en maroquin, l'étrange

marchande contemplait cette scène d'un air morne et indifférent, comme si son regard lui-même eût été pétrifié. Elle était pâle, maigre, avec des orbites creusées et des yeux d'un bleu terne. Sur ses cheveux gris, dont les mèches négligées et défrisées formaient un cadre étrange à son visage, était posée une fanche de dentelle jadis noire, aujourd'hui tout gris. Sa robe étriquée, toute usée et luisante, dessinait des formes d'une maigreur fantastique, et, malgré la douceur de la saison, un vieux tartan écossais, tout décoloré, était croisé sur sa poitrine.

Bernard entra le premier dans la boutique tenant la main de l'enfant qui, demi-aurieuse, demi-éraitive, cessa tout à coup de pleurer. Il ôta son chapeau pour saluer la marchande, et, se tournant vers la petite fille, il l'invita à choisir ce qui pourrait lui plaire.

Si les manières et le ton du jeune homme étaient engageants, l'étalage ne l'étaient guère. Bernard s'aperçut immédiatement qu'il n'y avait pas un objet qui ne fût souillé, détérioré, ou tout au moins horriblement fané.

Mais comme il était doué de cet instinct de qui bonté s'étend aux plus petites choses, il craignit d'affliger la marchande en sortant sans rien acheter, il se mit en devoir d'aider l'enfant dans son choix.

—Avez-vous des poupées, madame ?

L'étrange créature désigna un rayon couvert de toiles d'araignées, mais sans faire un mouvement pour se lever, et sans prononcer une parole.

Mais en ce moment, M. d'Emeriaux, qui était resté au dehors pour examiner la maison, parut sur le seuil, et, portant la main à son chapeau sans regarder la marchande, recommanda à son fils de se hâter.

Avec sa taille élevée et sa stature robuste, bien qu'élégante, il remplissait le cadre de la porte, il dut même se baisser pour pénétrer dans la boutique. Il avait environ cinquante ans, mais il paraissait beaucoup plus jeune et était remarquablement beau. Son apparition produisit sur la propriétaire du magasin l'effet le plus inattendu. Elle tressaillit dans son fauteuil, redressa lentement son corps maigre, et, se penchant en avant, attacha sur lui un regard d'une fixité intense. La vie semblait être rendue à son œil pâle et froid, et une expression de surprise, de curiosité, d'intérêt inaccoutumé ranima un instant sa physionomie si morne.

M. d'Emeriaux ne remarqua pas ce changement soudain. Son regard, à lui, errait avec surprise autour de ce lieu, et il tressaillit à son tour quand une voix basse, lente et voilée, prononça son nom de baptême :

—Paulin !

Il retourna brusquement la tête, rencontra l'œil fixe de la marchande, et avec un peu d'hésitation, il s'approcha d'elle.

Est-ce que je ne me trompe pas ? Vous êtes... Esther Dorre.

Elle inclina la tête.

—Votre maison me rappelait bien un souvenir familial, bien que cette rue toute neuve déroutât ma mémoire, dit-il, prenant d'un geste cordial la main décochée qu'elle ne lui tendait pas, mais qu'elle laissa dans sa main gantée.

—Oui, ma maison peut-être encore reconstruite, mais non pas moi, n'est-il pas vrai, Paulin.

—Il y a bien vingt ans que nous ne nous étions vus ; moi-même j'ai terriblement vieilli.

—Non, vous serez toujours jeune et tous les jours beau. Moi, je ne compte plus parmi les vivants...

Sa voix était étrange comme toute sa personne. Bernard s'était approché avec surprise ; son père l'appela.

—Voici mon fils, Esther, mon fils unique qui vient de terminer de brillantes études... Bernard, il y a une alliance entre notre famille et celle d'Esther ; sa mère était une d'Emeriaux... Est-ce que vous faites quelques affaires dans cette boutique ? demanda-t-il en hésitant un peu.

Elle sourit, et ce sourire, auquel ses lèvres n'étaient évidemment plus accoutumées, avait quelque chose de forcé et de pénible à voir.

—Des affaires ! Vous voyez bien que votre fils ne trouve pas un objet qui ne soit brisé ou sali.

—Mais, ma chère Esther, s'ils vous manquent quelques fonds pour renouveler votre assortiment, pourquoi ne pas vous être adressée à moi ? Je serais charmé de vous être utile, etc...

Elle l'interrompit d'un geste.

—Je n'ai besoin de rien, je suis plus riche que vous ne le pensez, et si je garde cette boutique et ces débris de jouets, c'est qu'ils ont été les témoins de ma vie, et que je hais tout changement... Enfant, dit-elle, s'adressant à la petite fille, prenez cette poupée en robe bleue, cette balle, et allez-vous-en.

Et comme la fillette, dans la main de laquelle Bernard venait de glisser une pièce blanche, se hâtait de sortir de la boutique, Esther désigna deux tabourets au père et au fils.

M. d'Emeriaux s'inclina avec la même grâce que s'il se fût trouvé dans le plus élégant des salons parisiens.

—Impossible en ce moment, ma chère Esther, nous sommes avec des amis. Mais nous reviendrons certainement avant la fin de notre villégiature.

—Êtes-vous à Emeriaux ?

Oui, et nous y resterons pour chasser. Voici plusieurs années que nous n'y étions venus.

—Et cependant, c'est le berceau de la famille... Nous y avons fait jadis plus d'une heureuse partie... C'était le bon temps, du moins pour moi... La vie vous a souri, Paulin.

Une ombre passa sur le front de M. d'Emeriaux.

—J'ai eu le chagrin de perdre ma femme.

—C'est en effet une grande douleur ; mais les peines de ce genre, qui viennent pour ainsi dire directement de la main de Dieu, sont moins cruelles à supporter que celles qui ont pour intermédiaire la main des hommes et que leur méchanceté envenime.

—Avez-vous donc connu celles-là, cousine Esther ?

Le pâle visage qu'il regardait curieusement s'assombrit.

—Moi ! j'ai expérimenté les pires douleurs : la trahison humaine, un lâche abandon... Aussi mon cœur est-il mort, et je suis surprise que mon être tout entier ne soit pas si desséché que j'aie pu ressentir quelque émotion en revoyant un témoin du passé... Vous voulez me quitter déjà ? Adieu donc, car vous oublierez la pauvre Esther comme vous l'aviez oubliée depuis vingt ans.

—Non, non, nous reviendrons vous voir.

—Et vous me parlerez de votre enfance et de celle de mon père, ma cousine, dit Bernard de sa voix chaude et agréable. J'aime tant les histoires d'autrefois !

Elle le regarda fixement ; une ombre de sourire erra sur ses lèvres, et une légère pression de ses doigts glacés répondit à l'étreinte du père et du fils.

—Maintenant, hâtons-nous, dit M. d'Emeriaux, s'élevant en selle ; on doit se demander ce que nous sommes devenus.

Ils montèrent au grand trot le boulevard de la Gare, prirent à droite une route qui conduisait dans la campagne, puis, apercevant au loin la groupe serré des chevaux qui les précédaient, Bernard ralentit le pas de sa monture et se rapprocha de son père.

—De grâce, dit-il gaiement, satisfaites ma curiosité, et dites-moi comment il se fait que nous ayons des relations avec le royaume des ombres, car cette singulière figure que nous venons de voir ne peut appartenir au monde des vivants.

—Elle est cependant à peine plus âgée que moi, la pauvre Esther. Sa mère fit une mésalliance. Je suppose que cela arrive dans toutes les familles. Seulement, il y a des gens qui jettent feu et flammes, effacent le nom du ou de la coupable de leur arbre généalogique, et cachent cette parenté désagréable comme un déshonneur. Nous, nous jugeons autrement. Mon père pensait que les d'Emeriaux avaient un nom assez vieux et une situation assez bien assise pour se donner le luxe d'un peu de générosité, et que leur arbre

généalogique, à eux, avait d'assez profondes racines et assez de verdure pour abriter même une parenté légèrement compromettante. Esther venait passer chaque année quelques semaines avec ma pauvre sœur, qui est morte ; nous allions de loin en loin à Lancoat, et nous dinions une fois l'an dans cette maison où je viens de la retrouver... Ma foi, je la croyais morte, mais elle en vaut guère mieux.

—Et cette boutique remonte-t-elle au temps de ses parents ?

—Oui ; son père mourut jeune ; sa mère, qui s'était déclassée par son mariage, et qui avait une fierté à elle, aimait mieux déchoir, socialement parlant, que recevoir nos aumônes. Elle ouvrit donc cette boutique, et cela mit un froid dans nos relations... Quelle ruine ! Dire que j'ai connu Esther remarquablement jolie ! On peut donc être bien vieux à notre âge...

—Et bien jeune aussi, répliqua gaiement Bernard, piquant des deux pour rejoindre leur petite société.

III

Le château d'Emeriaux était une lourde et majestueuse construction en pierres de taille, flanquée de pavillons et coiffée d'énormes toits d'ardoises. Un parc l'entourait ; mais comme, depuis une vingtaine d'années, le comte d'Emeriaux n'y faisait que de rares apparitions et refusait à peu près toutes les demandes d'argent que lui adressaient ses hommes d'affaires pour subvenir à l'entretien de la propriété, le parc, comme le château, était arrivé promptement à un degré d'abandon pénible à voir. Non seulement l'herbe et les ronces avaient envahi les allées jadis bien tracées, mais les arbres qui les bordaient y avait poussé des rejetons, et formaient des taillis parmi lesquels on pratiquait des coupes et l'on faisait des fagots.

Les jardins, jadis renommés pour leurs parterres et leurs charmilles, étaient depuis longtemps transformés en potagers à l'usage des fermiers. La cour d'accès avait vu disparaître ses pavés sous une végétation verdoyante ; les toits étaient affaîsés et crevés en maint endroit. Sur la façade, zébrée de lichens, les vents d'hiver avaient ça et là brisé les vitres qu'on avait négligé de remplacer.

Enfin, l'intérieur du château offrait le même aspect de délabrement. Les meubles étaient la proie des vers et des papillons, les tentures tombaient en lambeaux, des couches de poussière successives s'étaient amoncées sur les parquets, et la pluie, entrant librement dans quelques-unes des chambres supérieures, filtrait le long des planchers disjoints, et accroissait les ravages du temps et de l'abandon.

Lorsque, tous les trois ou quatre ans, le comte faisait un apparition à Emeriaux, il s'exclamait sur le mauvais état du château, promettait d'envoyer des ouvriers, et se faisait présenter des devis qui n'étaient jamais exécutés.

Les voisins de campagne, qui se souvenaient du temps où sa famille vivait sur ses terres, s'indignaient de l'abandon dans lequel il laissait son domaine patrimonial. On secouait la tête en disant que cette négligence était évidemment motivée par des embarras d'argent. M. d'Emeriaux menait à Paris un train considérable, plus considérable même, si l'on en croyait le bruit public, que ne le comportait sa fortune. Resté veuf très jeune, il avait cherché des distractions dans des voyages longs et coûteux ; il aimait les objets d'art, il donnait des dîners, et enfin, il avait la réputation d'un joueur. Tout cela expliquait que ses propriétés fussent négligées, et même, on l'affirmait tout bas, qu'il les eût hypothéquées presque au delà de leurs valeurs.

Ce fut un événement dans le pays lorsque cette année-là, il annonça son intention de passer à Emeriaux la saison des chasses. Il cédait, en cela, au désir de son fils qui, avant de commencer des études spéciales pour Saint-Cyr, souhaitait de revoir le pays où s'était passée sa première enfance. Les tapissiers de la ville voisine furent mis en ré-

quisition, les jardiniers vinrent en foule débayer les anciennes allées du parc, et Emeriaux ayant été, non pas réparé à fond, mais mis en état d'être habité pendant deux mois d'été, le père et le fils vinrent offrir un appoint des plus agréables à la société du pays accrue d'ailleurs, cette année-là, de tout le contingent parisien attiré par la beauté d'une plage voisine, qu'on venait de découvrir et de mettre à la mode.

Après le dîner qui termina dans un château voisin la promenade à Lancoat dont j'ai parlé tout à l'heure, M. d'Emeriaux et Bernard regagnèrent en voiture leur demeure. Il était près de minuit lorsqu'ils y arrivèrent. Le temps était splendide, la nuit merveilleusement calme : la lune éclairait les arbres immobiles et la masse grandiose du château.

Une lampe avait été allumée dans une pièce qui servait de fumoir. Les lambris délabrés avaient été dissimulés sous des tentures en toiles de Jouy ; des armures anciennes, trouvées dans les greniers, étaient disposées en panoplies, des sièges convenables se trouvaient dissimulés ça et là et sur des tables d'inégales dimensions, placées au milieu de la chambre, il y avait des livres, des journaux et des écritures.

L'une des fenêtres qui donnaient sur la cour était ouverte. Au delà de la grille se massaient les arbres de l'avenue, dans le feuillage desquels se glissaient des rayons de lune.

M. d'Emeriaux alluma un cigare et s'approcha de cette fenêtre, près de laquelle Bernard le rejoignit aussitôt.

—Quelle belle nuit ! s'écria le jeune homme charmé, et comme elle termine bien la plus agréable journée que j'aie jamais passée !

Son père se détourna à demi et le regarda avec un sourire. Ils se ressemblaient. Bernard était encore un peu mince et frêle, mais sa taille annonçait les mêmes proportions heureuses, à la fois gracieuses et robustes, qui faisaient du comte l'un des hommes les plus remarquables de son monde. Leurs traits possédaient la même régularité ; le front du père s'était légèrement dégarni, tandis que celui du fils était ombragé par d'épais cheveux blonds, et la moustache naissante de l'un était encore loin de la barbe soyeuse de l'autre ; mais leur profil aquilin offrait les mêmes lignes harmonieuses, et leur œil bleu avait la même expression intelligente, mêlée de douceur et de gaieté, plus pensive, toutefois, et plus profonde chez Bernard, bien qu'il n'eût encore connu ni les chagrins, ni les déboires qui, avec les années, ne peuvent manquer d'assailir l'existence même la plus privilégiée.

—Savez-vous, père, que je m'étonne de votre indifférence à l'égard d'Emeriaux, et de l'abandon dans lequel vous l'avez laissé ? C'est un noble domaine.

Les sourcils de son père se froncèrent légèrement.

—C'était un beau domaine, en effet, quand il possédait sa couronne de bois et sa ceinture de fermes. Il a été bien morcelé, hélas !

—Mais tel qu'il demeure, on peut encore en être fier. M. de Kerroc disait d'ailleurs aujourd'hui même, devant moi, que si l'on s'occupait des terres, si l'on drainait les prairies et si l'on sortait le fermier de l'ornière de la routine où il s'immobilise, on accroîtrait les revenus de la propriété.

M. d'Emeriaux soupira.

—Oui, je pense qu'il me faudra en venir à quelque jour... Ce ne sera, je l'avoue, que contraint et forcé, à moins que l'âge n'amène une transformation de mon être et ne m'insuffise des goûts de gentleman-farmer... Vivre ici, ce serait probablement un moyen de réparer les brèches dont mes hommes d'affaires ne cessent de me rebattre les oreilles, et je m'y résoudrai quelque temps avant ton mariage, afin d'économiser au moins la corbeille que tu devras offrir à la future vicomtesse d'Emeriaux.

Bernard se mit à rire.

(A suivre)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Monseigneur Langevin est né à Québec, le 22 septembre 1821, du mariage de Jean Langevin et de Sophie Laforce. Pendant ses études au séminaire de Québec, il s'est fait remarquer par sa régularité, sa piété et son application au travail. Doué d'un esprit clair et méthodique, il s'est surtout distingué dans les sciences exactes. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut chargé de l'enseignement des mathématiques. Ordonné prêtre en 1844, il demeura encore au séminaire pendant cinq années comme professeur.

En 1849, il fut nommé assistant curé de Beauport, en 1850, curé de Sainte-Claire, en 1854, curé de Beauport, et enfin en 1858, principal de l'école normale-Laval. Pendant dix ans il a dirigé avec beaucoup d'habileté cette institution dont le but est de former des instituteurs. Il est toujours resté très attaché à cette maison et lui a toujours accordé sa confiance et sa protection.

Le 15 janvier 1867, Pie IX, de sainte mémoire, ayant érigé en diocèse tout le district de Rimouski, avec la partie voisine de celui de Kamouraska, située à l'Est de la Rivière du Loup et de St-Antoine, tout le district de Gaspé et la partie de la côte du Nord, comprise entre la rivière Portneuf et l'Anse du Blanc Sablon, M. Jean Langevin fut à la même date nommé Evêque du nouveau diocèse de Saint-Germain de Rimouski.

La séparation de cette partie du pays de l'archidiocèse de Québec était exigée par l'éloignement où elle se trouvait de la métropole, l'accroissement rapide de la population, favorisé par la colonisation qui y prenait un grand développement et la difficulté pour l'archevêque de Québec de visiter régulièrement les fidèles qui y étaient alors établis.

Le nouvel évêque fut consacré le 1er mai 1867 dans la cathédrale de Québec, par Mgr Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse, assisté par Mgr Horan, évêque de Kingston, et Mgr Lafleche, évêque d'Anthédon et coadjuteur de Mgr l'Evêque des Trois-Rivières.

La cérémonie de la consécration fut grandiose, et le nouveau prélat reçut de nombreux témoignages de sympathie et d'estime.

Mgr Langevin quitta la ville de Québec, le 15 mai, pour se rendre à Rimouski, siège de son diocèse. Il y fut reçu avec tous les honneurs dus à son éminente dignité, à ses vertus et à ses talents; prêtres et fidèles lui donnèrent les marques les plus sincères de leur respectueuse admiration, de leur fidélité et de leur dévouement.

En 1867, le nouveau diocèse renfermait environ 60,000 catholiques, dont 38,000 communicants; il y avait 180 écoles et 32 paroisses. Le clergé se composait de 44 prêtres, soit occupés à l'enseignement, soit employés au saint ministère.

Le vaste diocèse confié à la sollicitude de Mgr Langevin offrait un champ immense à son activité et à son zèle. Avec ardeur, il se mit à la tâche, disposé à n'épargner aucune peine, aucune fatigue pour assurer le succès des œuvres déjà commencées et pour créer celles qu'il jugeait utiles au salut des âmes.

Ses regards se tournèrent d'abord vers le collège commercial et classique établi depuis quelques années à Rimouski et où il trouva, dès son arrivée, un élève prêt à entrer dans l'état ecclésiastique. Voyant dans cette maison les plus chères espérances du diocèse, le prélat la prit immédiatement sous sa haute protection. Il visita toutes les classes, interrogea les élèves, encouragea les directeurs et les professeurs, et, un mois à peine après son intronisation, il adressa une lettre pastorale au clergé et aux fidèles pour leur demander au nom du Seigneur, au nom de l'Eglise, au nom de l'avenir du diocèse, d'encourager cette maison, soit en y envoyant des élèves, soit en l'aidant par des dons en argent.

L'année suivante, le 26 décembre 1868, il demanda aux fidèles du diocèse une contribution annuelle de quinze sous par communiant pendant dix ans pour aider à la

construction d'un évêché et d'un nouveau séminaire.

Le 4 novembre 1870 il érigea canoniquement le collège ou Séminaire déjà existant dans la ville épiscopale, en Séminaire diocésain sous le nom de Séminaire de Saint Germain de Rimouski et lui donna Saint Antoine de Padoue pour patron.

Les travaux du nouveau séminaire commencés cette même année, furent poussés activement pendant six ans, grâce au concours généreux du clergé et des fidèles empressés de seconder leur évêque dans une œuvre aussi importante. Il fut béni solennellement le 31 mai 1876 par Mgr Tascheau, archevêque de Québec. Tous les évêques de l'ancienne province ecclésiastique de Québec, un grand nombre de prêtres et de laïques assistèrent à cette imposante cérémonie dont le succès apporta une grande joie au cœur du prélat qui l'avait organisée.

Au mois de septembre de la même année, les classes s'ouvrirent dans la nouvelle maison. De nombreuses générations d'élèves devaient, il semble, se succéder dans ses murs mais hélas! Dieu ménageait une cruelle épreuve à celui qui l'avait fait construire au prix de tant de sacrifices. Le 5 avril 1881, le feu la consuma de fond en comble. Le pauvre évêque fut obligé d'installer de nouveau les classes dans le vieux collège. Les amis de l'éducation vinrent au secours d'une si grande infortune, et avec les assurances, les souscriptions et l'aide du gouvernement provincial, le conseil du séminaire paya les dettes et put acheter en 1882 le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame que les élèves habitent encore aujourd'hui.

Malgré les travaux incessants que lui imposait l'administration de son immense diocèse Mgr Langevin a pris pendant dix-huit ans une part active à la direction du séminaire dont il était le supérieur. Il a aussi enseigné soit la théologie, soit l'histoire ecclésiastique, outre la conférence de théologie pastorale qu'il donnait chaque dimanche aux élèves du grand séminaire. Secondé par des prêtres aussi zélés qu'habiles et instruits, il fortifia les études et les disciplines; plusieurs fois il vit ses efforts couronnés par de brillants succès.

Le vénéré prélat n'a cessé de rappeler au clergé et aux fidèles l'importance de l'œuvre du Séminaire et de les presser de la favoriser de toute manière. C'est pour venir en aide aux élèves pauvres qu'il a ordonné en 1876 de faire tous les ans, deux dimanches dans le cours de l'Avent une collecte dont le produit serait consacré à sonder des bourses.

Ami des sciences et des lettres, l'évêque de Rimouski n'a pas négligé les écoles paroissiales. Il aimait à visiter ces écoles pendant ses visites pastorales, à interroger les enfants et à les encourager par des récompenses. "Une bonne éducation disait-il aux parents, est le plus précieux trésor, et peut-être le seul bien que vous puissiez leur procurer; c'est un héritage que personne ne saurait leur ravir." Le nombre des écoles élémentaires a presque doublé pendant les vingt-quatre années de son administration.

Les catéchismes étaient aussi l'objet de sa plus vive sollicitude. Aux parents il disait "Si vous voulez que vos enfants vous respectent et vous soient soumis; si vous voulez vous en voir un jour entourés dans le ciel, envoyez les assidûment à de bonnes écoles, faites-les fréquenter régulièrement le catéchisme autant que possible." Il croyait n'avoir jamais insisté suffisamment sur cet article, tant il était convaincu que l'avenir de la Religion dans notre pays dépend de l'instruction religieuse.

Sous l'impulsion de son zèle et de sa piété les œuvres pieuses et les confréries ont pris un essor considérable. Les œuvres admirables de la Propagation de la Foi, de la Sainte Enfance et du Denier de Saint Pierre et les Sociétés de Tempérance ont reçu ses précieux encouragements. Pour maintenir la piété chez la jeunesse et dans les familles, il a établi les confréries des Enfants de Marie,

de Saint-Joseph de la Sainte-Famille et de Saint-Joachim L'Apostolat de la Prière, l'Association de St-François de Sales, le Tiers-Ordre de St-François, la Fête des Saintes Reliques et les Quarante-Heures sont les fruits de son amour pour le salut des âmes et de son zèle pour l'extension du règne de Dieu sur la terre.

Pasteur infatigable, il a visité plusieurs fois son diocèse; il avait visité une fois les missions éloignées et difficiles de la côte du Nord. Ce vaste territoire a été érigé en Préfecture Apostolique en 1892.

Dans les instructions qu'il faisait aux fidèles pendant ses visites pastorales, Mgr Langevin s'élevait avec force contre le luxe l'intempérance qui ruine un si grand nombre de familles et obligent à abandonner leurs terres et à émigrer aux Etats-Unis. Il s'efforçait d'attacher les jeunes gens au sol natal en leur inspirant le goût de l'agriculture et de leur faire trouver une honnête aisance dans le travail et dans l'économie.

En 24 ans la colonisation s'est considérablement développée dans cette partie du pays. Le nombre des paroisses a plus que doublé; un grand nombre de chapelles et d'églises ont été construites et plusieurs ont été restaurées.

Sous une apparence sévère, Mgr Langevin cachait un cœur généreux et sensible. Aussi sa charité s'était-elle manifestée en bien des circonstances, particulièrement dans les calamités publiques. Il n'a jamais refusé de faire appel à la générosité de ses diocésains pour venir en aide aux victimes du feu ou de la famine non seulement du Canada mais aussi des pays étrangers.

Pour procurer un asile aux vieillards infirmes et aux orphelins, le regretté prélat a appelé dans son diocèse les Sœurs de la Charité qui se sont établies à Rimouski en 1871. Pauvre à ces débuts, cette communauté est aujourd'hui prospère.

On lui doit aussi la fondation de l'Institut des Sœurs des Petites-Ecoles, aujourd'hui Sœurs du Saint Rosaire, dont le but est de tenir les écoles paroissiales et de donner par vocation et par dévouement l'instruction chrétienne aux enfants des campagnes.

Profondément dévoué au Saint Siège, Mgr Langevin a toujours témoigné au Chef de l'Eglise le plus parfait attachement. Deux fois, la première en 1869 à l'époque du concile du Vatican, et la seconde en 1886, il est allé à Rome déposer au pied du Pape l'hommage de son respect et de sa vénération et assurer le Père commun de tous les fidèles de l'amour filial de son clergé et de ces diocésains.

C'est pendant ses pèlerinages *ad limina Apostolorum*, qu'il a obtenu les nombreuses reliques de saint qu'il a distribuées à toutes les églises du diocèse. On se rappelle encore à Rimouski la translation solennelle des reliques destinées à la cathédrale, et la grande démonstration qui eut lieu en même temps pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du glorieux avènement de l'immortel Pie IX.

L'œuvre des Zouaves pontificaux a aussi reçu son appui les plus généreux et le plus empressé.

Lors de son dernier voyage à Rome, Sa Sainteté Léon XIII, pour donner à Mgr Langevin une marque particulière de sa bienveillance, l'a créé Comte Romain et l'a nommé Assistant au Trône Pontifical.

Pour maintenir la discipline ecclésiastique dans toute sa vigueur, le premier évêque du diocèse a tenu trois synodes et il a érigé, le 8 décembre 1877, le Chapitre de la cathédrale.

Le cadre de cette notice ne nous permet pas d'entrer dans tous les détails de la vie et de l'administration de Mgr Langevin. Il est cependant encore une œuvre que nous ne saurions passer sous silence: nous voulons parler de l'œuvre du pèlerinage de Sainte-Anne de la Pointe au Père.

Dans le pieux dessein de propager davantage la dévotion si populaire de la Bonne Sainte Anne, il fit commencer, en 1873, à la Pointe-au-Père, la construction d'une cha-

pelle dédiée à la bienheureuse mère de la vierge Marie et destinée non-seulement à pourvoir aux besoins spirituels de cette localité, mais aussi à devenir un lieu de pèlerinage pour une grande partie du diocèse. La bénédiction solennelle de cette chapelle eut lieu le 26 juillet de l'année suivante.

Attirés par la bonté et la puissance de Anne, les pèlerins sont accourus à son pauvre mais pieux sanctuaire. Les paroisses des environs sont venues à la suite de leurs curés rendre leurs hommages à notre sainte patronne et implorer le secours de son intercession. De nombreuses faveurs spirituelle et temporelles y ont été obtenues par son entremise.

Jusqu'à sa mort Mgr Langevin a été fidèle à sainte Anne; l'été dernier encore il a son pèlerinage. Plusieurs fois il a pressé les fidèles de faire d'abondantes aumônes à son sanctuaire vénéré, afin d'en assurer l'achèvement et de lui permettre d'y placer un prêtre résidant. Le vénérable évêque a eu le bonheur de voir cette œuvre couronnée d'un plein succès.

Le *Messenger de Sainte Anne*, bulletin mensuel du pèlerinage, lui doit une profonde reconnaissance pour le précieux encouragement dont sa bienveillance paternelle l'a honoré. Il ne nous reste plus qu'à prier sainte Anne, notre bonne mère, d'obtenir à son zélé serviteur la récompense due à ceux qui propagent son culte et exaltent sa puissance.

Epuisé par ses nombreux travaux apostoliques, Mgr Langevin demanda en 1889 un coadjuteur au Saint-Siège. La mort de son vénérable et regretté frère Edmond Langevin, vicaire-général, qui l'avait secondé si généreusement dans toutes ses œuvres, l'engagea aussi à faire cette demande. Le Souverain Pontife voulant récompenser ses mérites et soulager sa vieillesse, s'empressa de lui donner pour coadjuteur Mgr André Albert Blais, qui lui a succédé en 1891, Mgr Langevin ayant donné sa démission afin de se décharger d'un fardeau devenu trop lourd pour ses forces épuisées par vingt-quatre ans d'un épiscopat laborieux et pénible.

Nommé archevêque de Léontopolis, le vénérable prêtre fit adieu à ses chers diocésains et se retira dans sa résidence privée, où la mort est venue le ravir d'une manière si subite à l'affection des siens.

Mgr Langevin a ordonné 90 prêtres pendant les 24 années de son épiscopat.

Il est l'auteur d'un *Traité de pédagogie*, d'un *Traité de calcul différentiel et intégral*, des *Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport*, d'un *Programme de l'emploi du temps dans les écoles*, d'un *Tableau de l'Histoire du Canada*, d'un *Nouvaine à Saint-Germain* et du *Petit Cérémonial*. Il a laissé deux volumes de documents épiscopaux.

Mgr Jean Langevin, archevêque de Léontopolis et ancien évêque de Saint-Germain de Rimouski, décédé le 26 janvier dernier, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

R. I. P.

ARBITRAGE PROPOSE

Ottawa, 18.

L'honorable M. Casgrain, procureur-général, a eu une entrevue hier avec M. Sedgewick, sous-ministre de la justice, au sujet de l'arbitrage proposé pour le règlement des comptes entre les gouvernements de Québec, d'Ontario et d'Ottawa.

Le gouvernement fédéral sera représenté par le juge Burbridge et M. Boyd. Le gouvernement provincial n'a pas encore nommé ceux qui devront le représenter.

Pendant plus de cinquante ans

été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centins la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers. Québec, 27 Mai 1891—H.

L'élection de L'islet

LE DECOMPTE FAVORABLE A
DECHENE

C'est avec un vif regret que nous avons eu à une heure la dépêche suivante :

Montmagny, 17 mars 1892.

Le décompte des bulletins a eu lieu ce matin ici, devant Son Honneur le juge Pelletier. Le résultat du décompte donne deux voix de majorité à M. Déchéne.

La peine de mort

Paris, 17.—Hier après-midi, il y a eu réunion du cabinet. Le président Carnot a signé un projet de loi qui introduit dans le code pénal une clause rendant punissable de mort la destruction de la propriété au moyen de substances explosibles.

Les désordres fréquents causés par les anarchistes, qui produisent un sentiment général de consternation à Paris, ont motivé la mise en force de ce projet de loi.

Secours aux victimes

Bruxelles, 17.—Les directeurs des mines Anderluis, près de Charleroi, où un si terrible accident est arrivé vendredi dernier, ont donné \$200,000 pour venir en aide aux familles des victimes. Le roi Léopold a souscrit \$1,200 dans le même but.

Association de tir de la
Puissance

Ottawa, 17.—La réunion annuelle de l'association de tir de la Puissance a eu lieu hier matin, dans la salle du comité des chemins de fer. Son Excellence le gouverneur-général, le ministre de la milice et le major-général Herbert étaient présents. Après la lecture des rapports et les votes de remerciements habituels, on procéda à l'élection des directeurs avec le résultat suivant : Président, Lt.-Col. Hon. G. Kirkpatrick. Vice-Président, Ontario, Lt.-Col. Hon. J. M. Gibson ; Secrétaire Provincial ; Québec, M. Robert Hamilton ; Nouveau-Brunswick Lt.-Col. Botsford ; Nouvelle-Écosse, Lt.-Général Laurie ; Manitoba, Hon. M. A. Girard ; Colombie Anglaise, M. W. J. Macdonald ; Ile du Prince-Édouard ; Hon. A. A. Macdonald.

A une réunion subséquente, le Lt-colonel Henshaw, des carabiniers Victoria, a été élu président.

Les dynamitards

Londres, 17.—La police a découvert une quantité de matières explosibles dans la demeure d'un anarchiste demeurant à St-Denis, ville du département de la Seine. Une bombe de dynamite a été découverte aussi dans la maison d'un anarchiste demeurant le faubourg St-Antoine.

Conflit entre soldats

Vienne, 17.—Un conflit est survenu hier à Wlitchka, Galicie, entre les soldats russes et autrichiens. Deux russes ont été tués. L'affaire a causé la plus grande sensation parmi les gardes russes qui ont juré de se venger.

Éboulement

Rome, 17.—Un éboulement de neige a eu lieu hier à Bellun, petite ville du nord de l'Italie, située à 50 milles du Vésuve. 8 personnes ont été tuées et plusieurs propriétés endommagées.

Rejet du bill des terres

Londres, 17.—Le bill pour la tenure des terres, a été rejeté aujourd'hui à la chambre des communes, par 234 contre 113.

Arrivés de France

Trois jeunes Français de la meilleure apparence, tous trois du même âge (vingt-deux ans), sont arrivés à Québec hier, et partent aujourd'hui même pour Ste-Anne-Lapocatière, où ils doivent suivre un cours d'agriculture pratique avant d'aller se fixer au Manitoba, dans le voisinage de Winnipeg. Ce sont MM. Forstall, dont le père est conservateur des forêts à Aix-en-Provence, LeFoucheur, de Madras, Indes Orientales, et François Ozanam, fils du Dr Ozanam, de Paris, et neveu de l'illustre fondateur de la société St-Vincent-de-Paul.

Nos remerciements à M. Aubry, d'Angers, qui nous a procuré le plaisir d'avoir fait la connaissance de ces courageux et très sympathiques jeunes gens, auxquels nous souhaitons la plus cordiale bienvenue et tout le succès possible.

Cour Criminelle

Les assises criminelles ouvriront à Québec lundi, le 14 avril prochain.

L'ERESIPELE

Est guéri par les remèdes sauvages de



Cette maladie qui nous tient dans de grandes souffrances, et nous fait perdre un temps que l'on emploierait généralement au soutien de notre famille, est complètement détournée par l'usage des Remèdes Sauvages de J. E. P. RACICOT. Combien d'autres maladies peuvent être guéries par l'usage de ces remèdes. En voici quelques-unes : Douleurs d'estomac, Epilepsie, sie

douloureux, névralgie, mal de dents, dyspepsie, crampes, maladie du foie, des reins, de la vessie, rhumatismes de toutes sortes, mal de matrice, (beaucoup, dérangement), cors aux pieds, boutons à la figure, démangeaison, Riffle, dartes, plaies de toutes natures, et une foule d'autres, qui seraient trop long d'énumérer ici. Malades, sachez que si vous avez la précaution de vous servir des Remèdes Sauvages de J. E. P. RACICOT dès le commencement de la maladie, vous vous éviterez beaucoup de peines et de temps. N'attendez pas trop tard. Rendez-vous sans délai à l'Enseigne du Gros Sauvage, c'est-à-dire chez

J. E. P. RACICOT,

No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Québec, 14 nov.—lanje.

A vendre.

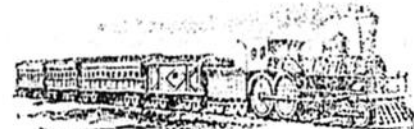
AVIS très important aux cultivateurs qui désirent acquérir une propriété avec condition très facile ; le concession est décidé de faire un sacrifice énorme, parce que sa situation l'oblige de se retirer de l'agriculture.

A vendre avoir : 200 acres de terre avec bonne bâtisses, maison, grange étable, hangar. Il y a environ 80 acres en culture et 120 en bois franc situé sur les lots No 6 et 7 du 6ème rang de Stoneham, terre voisine de la Chapelle et de l'Ecole de St-Jacques, avec les instruments pour cultiver et voitures d'hiver et d'été, et un gros stock d'animaux.

S'adresser à

JACQUES BEDARD, Propriétaire.

Québec, 17 mars 1892—lf.

CHEMIN DE FER
QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes
Blanches

Service de train solide. Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 2 NOVEMBRE

1891 les trains circuleront comme suit : EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.50 h. p. m., arrive à la Beauce Junction à 3.35 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8 h. p. m., arrive à New-York à 10.10 h. p. m., arrive à Boston à 8.30 h. a. m., arrive à New-York à 11.30 h. a. m.

Ce train va directement de Québec à Boston sans changement.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.30 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.40 heures p. m., arrive à St-François à 6.30 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.00 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., de Newport à 6.00 a. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

Ce convoi va directement de Boston à Québec sans changement de chars. Char monarque, parloir et dortoir, de Boston à Québec, et de Springfield à Québec.

MIXTE. — Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.00 heures a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.15 a. m. Tous les trains express sont chauffés à la vapeur locomotive.

CONNECTIONS

A Lévis et Harlaka Junction avec l'Intercolonial, à Sherbrooke avec le chemin de fer Boston et Maine, pour Boston, New-York et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. A Dudswell avec Maine Central.

On peut se procurer des billets et le bagage est chèque pour tous les endroits.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,

Surintendant général.

J. H. WALSH,

Gérant gén. fret et passagers.

Québec, 30 octobre 1891

86

SANTÉ POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infailible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanéux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY.

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,

Et se vendent à : s. 1/4, 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse, 533, Oxford Street, Londres, et de la falsification.

Restaurateur de Robson.



Pourquoi permettre à vos cheveux, gris de vous vieillir prématurément quand par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ? Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualité que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout—50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire,
Joliette, P. Q., Canada.

FACILES À PRENDRE	SÛRES	INFAILLIBLES
	PILULES	
	VÉGÉTALES	
	SUCRÉES	
	DE BRISTOL	
	PROMPTES	

CONDITIONS

DU

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT :—Une Piastre POUR LA FRANCE :—10 Francs.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

THS. CHAPATS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LEGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR

11 et 13, Rue Buade, Québec.

A NOUVEAU.

Si vous désirez annoncer quelque chose quelque part et en tout temps, écrivez à GEO. P. ROWELL & CIE, No 10, SPRUCE STREET, NEW-YORK.

POUR TOUT PERSONNE qui a besoin d'information au sujet d'annonces fera bien de se procurer une copie du "Livre des Annonceurs," de 368 pages, prix, une piastre. Sur réception de ce montant, le livre sera envoyé par la maille, franc de port. Il contient une compilation soignée tirée de l'Almanach des adresses des journaux américains de la meilleure classe ; il donne la circulation de chacun, et beaucoup d'informations sur les taux et autres matières du ressort des affaires d'annonces. Adressez : ROWELL'S ADVERTISING BUREAU, 10, Spruce Str., N.-York. Québec, 6 octobre 1891—lanje.

G. H. BURROUGHS
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

OCCUPERA DE LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Verra à l'achat et à la vente de propriétés foncières, à commission. Aussi l'achat et la vente d'actions de banques, débetures, etc. Prêts sur hypothèques et autres valeurs.

Spécialité :

La gestion de successions vacantes et substitutions.

BUREAU

No. 95, Rue St-Pierre, Québec.

Québec, 11 juin 1891—lanje.

AX NOUVEAUX ABONNES

CONDITION :

\$1.00 POUR UNE \$1.00

PIASTRE

VOUS RECEVREZ

"JOURNAL DES CAMPAGNES" Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

QUI SE PUBLIE TOUS LES JEUDIS CONTENANT

16 pages de matières à lire.

En outre nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés

Le mois de Ste ANNE

ET

ST JOACHIM.

S'adresser à

ELZEAR BEDARD

AGENT DU

JOURNAL des CAMPAGNES,

11 & 13, rue Buade, Québec